VENDREDI 19 JUILLET 2024 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1792
Abonnement annuel : 123 € - le numéro : 2,40 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne



Quand la météo s'acharne

Les pluies incessantes et l'excès d'eau faisaient déjà de 2024 une année difficile pour les cultures. Les moissons sont compliquées à mener et prennent du retard. Par endroits elles n'ont même pas encore débuté… Comme si cela ne suffisait pas, des épisodes orageux, parfois accompagnés de forte grêle, ont provoqué de gros dégâts dans les champs, mais aussi sur les bâtiments et dans les vignes. Un nouveau coup dur !

Pages 04 et 05



P.10

PRODUCTIONS

Élevage porcin // Un collectif d'éleveurs pour fournir les cantines



P.12

PRODUCTIONS

Cultures // Éviter la dégradation des sols et les baisses de rendement



© Tom Galorbe / Rockabylette Festival

P.27

RURALITÉ

Rockabylette Festival à Luzy // Une parenthèse de liberté





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 INTEMPÉRIES: QUAND LE SORT S'ACHARNE…

.05 UN ORAGE DE GRÊLE AUTOUR DE VÉZELAY: DE GROS DÉGÂTS DANS LES VIGNES ET LES CHAMPS

.06 MOISSONS: L'ÉCART SE RESSERRE

.07 MOISSONS À UN DÉTAIL PRÈS…

.08 SYNDICALISME: LÉGISLATIVES, UNE RÉALITÉ À PARTAGER

ACTUALITÉ // RÉGION

.09 ÉCONOMIE: UN EBE EN HAUSSE SUR DIX ANS

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.10 PRODUCTION PORCINE: UN COLLECTIF D'ÉLEVEURS POUR FOURNIR LES CANTINES SCOLAIRES

.11 TRAIT AUXOIS : ÇA DÉMARRE CE WEEK-END

PRODUCTIONS // CULTURES

.12 POINT DE VUE: ÉVITER LA DÉGRADATION DES SOLS ET LES BAISSES DE RENDEMENT

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.13 MARAÎCHAGE: UNE ENQUÊTE SUR LES CONSÉQUENCES DES INTEMPÉRIES

PRODUCTIONS // VIGNE

.14 ENVIRONNEMENT: QUAND LA BOURGOGNE ALLÈGE SES BOUTEILLES

RURALITÉ // TERRITOIRES

.15 TRANSMISSION - INSTALLATION: FAIRE RAYONNER LES OFFRES DU TERRITOIRE

.16 ÉCHANGES DE CONNAISSANCES: LES LIENS DE L'EAU

SERVICES

.17 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'…)*

.18 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS…)*

.20 PETITES ANNONCES

.22 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // OXYGÈNE // PORTRAIT

.26 PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE: UNE EXPÉRIENCE « HORS DU TEMPS » POUR ÉGLANTINE BORGNAT

.27 10e ROCKABYLETTE FESTIVAL: UNE PARENTHÈSE DE LIBERTÉ

.27 EXPLOITATION PARTAGÉE: À LA FERME DES ROUSSETS, LE PARI DU COLLECTIF



// LE DESSIN

// EN BREF

Nappes phréatiques Situation *« très satisfaisante »*, à de rares exceptions

Les nappes phréatiques restent toujours à des niveaux *« très satisfaisants »* sur plus de deux tiers de la France, laissant envisager une saison estivale « moins compliquée » qu'en 2023 sur le plan de la sécheresse. Juin 2024 *« se classe au troisième rang des mois de juin les plus humides pour les nappes depuis 30 ans (après juin 2001 et juin 2013) »*, a annoncé le 12 juillet le BRGM. Au 1er juillet, 70 % des nappes métropolitaines sont au-dessus des normales, exactement comme il y a un mois, alors qu'en cette saison, le niveau a plutôt tendance à baisser sous l'effet de l'absorption de l'eau par la végétation et de la hausse des températures. Seuls 17 % des points d'observation sont sous les normales mensuelles, encore moins qu'au 1er juin (19 %), dont 5 % à des niveaux très bas dans les Pyrénées-Orientales et une partie de la Corse, qui n'ont quasiment pas eu de pluie. En résumé, cette année, *« l'état des nappes de juin est très satisfaisant »* en raison d'une recharge 2023-2024 excédentaire et d'un soutien par les pluies printanières. Seules des nappes très inertielles (Sundgau, Bresse et Dombes), qui mettent le plus de temps à se recharger, *« ou des secteurs présentant une recharge déficitaire (Roussillon, Aude, Hérault et Corse) »* en pluies depuis plusieurs mois voire années restent préoccupantes, détaille le BRGM dans un communiqué.

Pac Les simplifications sur les photos géolocalisées adoptées

Les États membres ont donné, le 11 juillet, leur feu vert à la proposition de la Commission européenne visant à simplifier les règles applicables aux photos géolocalisées que les agriculteurs doivent joindre à leurs déclarations Pac. Cette obligation a été introduite dans le cadre de la nouvelle Pac afin d'éviter les visites sur le terrain aux agriculteurs et réduire les coûts pour les administrations nationales. Mais, elle a été perçue comme complexe à mettre en œuvre et a fait l'objet de nombreuses critiques lors des manifestations agricoles du printemps. Bruxelles avait donc proposé début juin des flexibilités. Il ne sera désormais plus obligatoire de donner la priorité à ces photos *« par rapport à d'autres données ayant une valeur au moins équivalente »* pour évaluer les conditions d'éligibilité des parcelles agricoles aux aides européennes durant la période de programmation des plans stratégiques.

Élections chambres Règles du scrutin publiées, rien sur le financement des syndicats

Attendu depuis plusieurs mois, et encore plus ces derniers jours à l'approche de dates butoirs réglementaires, le décret fixant les règles des élections des chambres d'agriculture 2025 a été publié par le ministère de l'Agriculture au Journal officiel du 16 juillet. Le décret porte exclusivement sur les *« éléments qui visent à sécuriser l'organisation des élections »* (collèges électoraux, modes de vote, organisation), mais pas *« sur les dispositions relatives au financement des syndicats, qui ne relèvent pas des affaires courantes »*, explique le cabinet du ministre, au grand dam de la FNSEA et des JA, qui estiment que le Premier ministre n'a pas respecté *« la parole donnée »* dans ce dossier. En novembre 2023, les syndicats minoritaires avaient dénoncé un projet de réforme qui réduirait leur financement public issu du résultat des élections (règles de calcul plus favorables aux listes arrivant en tête). Concrètement, le décret publié ce jour apporte peu de changement aux règles du scrutin. Le ministère en identifie trois: dans le collège des salariés, le vote est réservé aux personnes ayant disposé d'un contrat de travail sur une durée cumulée de trois mois au moins au cours des douze mois précédant l'élection - quelques jours ou semaines de contrat suffisaient jusqu'alors; en cas d'égalité entre des listes, celle dont la moyenne d'âge est la plus faible l'emportera (actuellement c'est celle dont la moyenne d'âge est la plus élevée); enfin les conseils départementaux et régionaux seront *« membres de droit, avec voix consultative »*.

// EN IMAGE

Jeux Olympiques et Paralympiques La flamme a illuminé l'Yonne


Photo : Paris 2024 / Maxime Le Pihif / Sipa Press

Le jeudi 11 juillet a été marqué par le passage de la flamme olympique dans l'Yonne, la 54e étape de son périple de 68 jours à travers la France. Celle-ci est passée successivement par Avallon, Vézelay, Sens, Saint-Fargeau, Migennes, Chablis et Auxerre. Parmi les 115 porteurs et porteuses de la flamme olympique dans le département, quelques grands noms du sport: l'archère française Bérengère Schuh (en relais collectif à Migennes), médaillée de bronze sur l'épreuve par équipes aux JO de 2008 à Pékin (Chine), Stéphane Gilbert, archer français présent aux Jeux Paralympiques d'Athènes (Grèce) en 2004 et de Pékin en 2008, Emmeline Ndongue, joueuse française de basket-ball, 196 sélections avec l'équipe de France féminine, médaillée d'argent aux JO de 2012 à Londres (Royaume-Uni) et bien sûr, le plus connu de tous, le célèbre ancien entraîneur de l'AJ Auxerre avec qui il a été champion de France en 1996 et quadruple vainqueur de la Coupe de France en 1994, 1996, 2003 et 2005, Guy Roux. Comme un symbole, c'est dans l'enceinte du stade de l'Abbé Deschamps, terrain de jeu de l'AJA, que s'est élancé Guy Roux, premier porteur de flamme à Auxerre, dernière étape icaunaise.

Christopher Levé

Terres de Bourgogne

1, rue des Coulots
CS 80075
21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40 - Fax 03 80 70 08 02

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 123 € - **Prix au numéro:** 2,40 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon

Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net

Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

INTERVIEW

// SIA'PRO PREND SON ENVOL

« Nous ne sommes, ni ne serons, concurrents avec le Sima »

Après une première édition couronnée de succès au cœur du Salon International de l'Agriculture, les organisateurs souhaitent donner une nouvelle envergure à l'événement Sia'Pro. Cet espace de rencontres professionnelles devient le Salon International des équipements et des solutions agricoles, et se tiendra au Parc des expositions Paris Le Bourget, du 23 au 25 février 2025. Le point avec Jérôme Despey, à la tête du Ceneca.

Vous allez reconduire en 2025, en marge du Salon international de l'Agriculture, le Sia'Pro. Cela veut-il dire que vous avez été satisfait de l'édition 2024 ?

Jérôme Despey : *« Oui complètement. Pour cette première édition, nous voulions nous adresser à un public de professionnels du monde agricole, agriculteurs, coopérateurs, constructeurs de matériel et de machines agricoles, institutionnels agricoles, représentants et acteurs des filières… Nous avons eu une très belle fréquentation et l'espace dédié au Sia'Pro dans le pavillon 4 s'est révélé trop étroit pour l'accueillir. C'est pourquoi Sia'Pro devient le Salon International des équipements et des solutions agricoles réservé aux professionnels de l'ensemble de la filière agricole et s'installe au Parc des Expositions du Bourget. Il comprendra une offre complète allant du machinisme, aux équipements, composants, services, nouvelles technologies et énergies permettant de répondre aux besoins de l'ensemble des exploitants agricoles et autres professionnels du monde agricole. Le salon se tiendra pendant trois jours, du 23 au 25 février 2025. Notre volonté est de le déployer largement et de mettre davantage l'accent sur les échanges, les prises de paroles et ainsi être une véritable vitrine de solutions efficientes et méthodes innovantes pour améliorer l'efficacité, la durabilité et la rentabilité des exploitations agricoles avec un programme de contenu permettant de partager les expertises et expériences ».*

Les organisateurs du Salon international du machinisme agricole (Sima) ont fait part de leur étonnement sur ce Sia'Pro et modérément apprécié ce qu'ils considèrent presque comme une concurrence, selon leurs mots. Que leur répondez-vous ?

J.D. : *« Je souhaite être clair et transparent. Nous ne sommes, ni ne serons, concurrents avec le Sima. Nous avons vocation à être complémentaires tout le moins et partenaires tout le plus. Les organisateurs du Sima ont fait le choix, pour des raisons que je comprends, de reporter leur manifestation en 2026 à une date et un lieu pour l'heure inconnus. Avant de lancer Sia'Pro et de renouveler cet événement en 2025, j'avais pris contact avec les organisations, notamment le président d'Axema, qui représente les constructeurs du machinisme agricole. Nous avons discuté et échangé et nous sommes convenus qu'il fallait répondre, en partie, à une demande importante des professionnels, ce que nous faisons avec notre nouvelle formule du Sia'Pro. Son objectif est d'être un carrefour de réflexion au travers d'une offre allant du matériel aux solutions accessibles aux agriculteurs, qu'il s'agisse de les accompagner dans la transition agroécologique, les nouvelles techniques génomiques, la robotique… Sia'Pro est un salon régional par sa géographie, national par son intérêt et international par son offre et son attrait. À noter particulièrement : une campagne de promotion d'envergure auprès des professionnels est prévue à l'échelle européenne par notamment la mobilisation des principaux acteurs de la filière et la venue d'agriculteurs porteurs de projets. Sia'Pro a pour ambition d'offrir à ses visiteurs une expérience conviviale à travers des moments d'échanges et de partages avec notamment une offre de restauration valorisant le terroir français et l'organisation de soirées sur le parc des expositions. Toute l'équipe Sia'Pro est fortement mobilisée depuis son lancement et les premières réactions de l'écosystème sont positives quant à son évolution d'une part, et sa tenue au mois de février conjointement au Salon International de l'Agriculture d'autre part. Le soutien de la filière et des principales organisations professionnelles contribuera au succès du Sia'Pro 2025, un événement certes complémentaire avec d'autres manifestations mais avec une originalité qui lui est propre. Je me réjouis de cette formidable opportunité pour le secteur agricole ».*

Concrètement, le Sia'Pro va-t-il rester au Parc des expositions de la Porte de Versailles à Paris ?

J.D. : *« Comme je vous le disais, le Sia'Pro était à l'étroit dans le pavillon 4 lors du dernier Sia, nous nous installons donc sur un espace certes plus important au Parc des Expositions de Paris Le Bourget mais qui restera à taille humaine. Des constructeurs et distributeurs de machinisme nous ont d'ores et déjà répondu présents pour présenter quelques-unes de leurs nouveautés. Bien entendu, des synergies entre les deux salons sont prévues avec notamment des navettes régulières entre Le Bourget et la Porte de Versailles. Pour autant, le Salon International de l'Agriculture conserve son offre BtoB. N'oublions pas qu'un grand nombre d'exposants y participent dans un but professionnel, voire institutionnel, en complément de leur présence en direction du grand public ».*

Comment allez-vous vous organiser à partir de 2026, date à laquelle une partie du Parc des Expositions sera en chantier ?

J.D. : *« Effectivement, Viparis, propriétaire des murs du Parc des Expositions nous a informés de la reprise des travaux entamés en 2015 et dont la dernière phase devrait débuter en 2026. Celle-ci va entrainer la non-disponibilité des pavillons 2 et 3. Ces deux espaces représentent, avec le pavillon 1 le cœur battant du Salon. Nous réfléchissons donc, à travers un comité de pilotage, à ce que l'impact de ces travaux soit partagé de la manière la plus transparente possible, aussi bien pour les exposants, les professionnels que pour les visiteurs. Des implantations pourraient être revues entre les différents pavillons du parc. L'objectif est de conserver un nombre de mètres carrés suffisant pour accueillir tout le monde dans des conditions optimales. Ce travail se réalise naturellement en étroite collaboration avec Comexposium et Viparis ».*



FNSEA

Pour Jérôme Despey, le Sia'Pro n'a pas pour vocation de concurrencer le Sima, il se veut complémentaire, voire partenaire.

Élu depuis quelques mois à la tête du Ceneca, pensez-vous que le format du Sia puisse évoluer ?

J.D. : *« Avec l'ensemble du conseil d'administration et des équipes, nous souhaitons mettre l'accent sur le « I » du Sia, c'est-à-dire lui donner une dimension encore plus internationale. Il existe une réelle attente de la part des professionnels, des exposants et du public dans ce domaine. Nous allons travailler à mieux structurer l'offre de partenaires étrangers et pourquoi pas, sur deux ou trois journées, mettre un pays à l'honneur. N'oublions pas non plus que le Salon International de l'Agriculture est un événement privé. Or, il a tendance à devenir une tribune publique, comme nous l'avons constaté à plusieurs reprises ces dernières années. Les déambulations avec des délégations de cinquante personnes posent des problèmes et peuvent gêner nos visiteurs qui, alors, nous font part de leur légitime mécontentement. L'objectif est de mieux fluidifier les parcours des délégations qui arpentent les allées de notre salon. Les politiques sont naturellement les bienvenus mais nous réfléchissons à élaborer une charte qui définisse les droits et devoirs de chacun pour préserver à ce salon son côté agricole, alimentaire, festif et convivial. Nous la soumettrons au gouvernement et aux partis politiques. Pour le reste, nous reconduirons l'opération Sia'ttitude, un code de conduite collectif qui vise à ce que le plaisir de chacun passe par le respect de la tranquillité de tous ceux qui font et vivent le Salon ».*



Après une première édition lancée cette année dans le cadre du Salon de l'agriculture, Sia'Pro devient un nouveau Salon International consacré aux équipements et aux solutions agricoles qui se tiendra en février 2025 à Paris Le Bourget.

Propos recueillis par Christophe Soulard

// INTEMPÉRIES

21

Quand le sort s'acharne…

Déjà impactés par un gros orage le 1er mai, Vitteaux et ses alentours ont été victimes de nouveaux grêlons le soir du 9 juillet. Des milliers d'hectares de cultures seraient touchés.



Des représentants de la profession se sont aussitôt rendus sur les lieux, afin d'évaluer les dégâts et envisager des solutions à court terme.



Champ de colza, ou plutôt « restes » d'un champ de colza, à Massingy-lès-Vitteaux.

Quand on n'a pas de chance, on n'a pas de chance… Le territoire vittelien, et même ses environs, ont été touchés une nouvelle fois par la grêle. *« Le couloir s'étend sur plus de 30 km, vraisemblablement de Pouilly-en-Auxois jusqu'à Villaines-en-Duesmois »*, déplore Jacques de Loisy, président de la FDSEA de Côte-d'Or, qui s'est rendu sur place dès le lendemain du sinistre avec des représentants des JA, de la Chambre d'agriculture et de la coopération. Le rendez-vous était donné chez Clément Pechinot, l'un des nombreux agriculteurs concernés : *« C'est incroyable, tout est touché. Aussi bien les grandes cultures, les prairies, que les bâtiments, sans oublier les panneaux photovoltaïques. Cette année était déjà difficile à cause de ces pluies incessantes et de l'excès d'eau, cette grêle n'est vraiment pas la bienvenue »*. Olivier Mouillon, vice-président de Dijon Céréales, signalait d'importants dégâts dans les bâtiments de la coopérative à Vitteaux : *« Des toits sont perforés et des grains ont pris l'humidité. Nous attendons la venue de l'expert. Selon le taux d'humidité, nous pourrons peut-être sécher et sauver la production. Dans le cas contraire, ce sera fichu et rien ne pourra être travaillé… L'urgence est aussi et surtout à la réparation des toits pour accueillir les récoltes… Cette moisson était déjà tardive et très compliquée, cela n'arrange rien. C'est encore plus problématique pour les éleveurs car ce sinistre va engendrer des complications pour l'alimentation de leurs troupeaux »*.

La visite de plusieurs parcelles a permis de se donner une idée assez précise de l'ampleur des dégâts. Jacques de Loisy abordait plusieurs sujets syndicaux à cette occasion : *« des fourrages non récoltés ou récoltés avec une très mauvaise qualité posent problème pour les indemnisations. Nous allons alerter la DDT. Le préfet est déjà au courant, nous étions en réunion avec lui cet après-midi. Le sujet de l'excès d'eau est aussi au centre de nos préoccupations. L'hiver dernier, nous demandions davantage de souplesse pour entretenir le territoire. Aujourd'hui, force est de constater que de nombreux fossés ne sont pas nettoyés, de nombreuses buses sont encombrées et nous en voyons le résultat. Toute cette eau encombre les parcelles, traverse les routes et termine parfois dans les villages, tout cela pour soi-disant préserver l'environnement ! »*. Le président de la FDSEA de Côte-d'Or appelle à la solidarité nationale et à un minimum de bon sens : *« il va de soi qu'aucun contrôle ne devra avoir lieu sur les exploitations sinistrées. Ce n'est vraiment pas le moment, les agriculteurs n'auront pas le temps d'accueillir des contrôleurs avec tous ces dégâts et tout ce retard pris dans les travaux dans leurs parcelles »*. Bernard Paut, maire de Vitteaux, participait lui aussi à cette visite. Une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera bien sûre demandée.

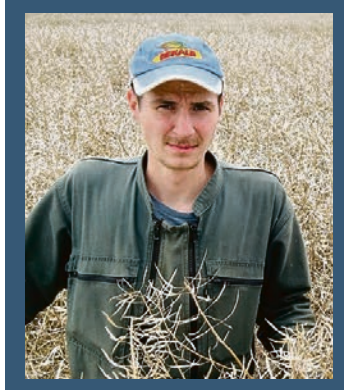


Excès d'eau et grêlons ne font pas bon ménage.

AG

Une vidéo accompagne cet l'article sur www.agribourgogne.fr

Pas de foot, ni de colza



Ils avaient prévu de regarder tous ensemble le match France-Espagne. Les Jeunes agriculteurs de Vitteaux n'ont finalement pas passé la soirée qu'ils espéraient, comme l'explique Guillaume Rousselet, exploitant à Dampierre-en-Montagne : *« Nous étions en train de démonter notre fresque créée à l'occasion du Tour de France. En rentrant ces bottes de paille, nous nous sommes retrouvés sous de gros grêlons et coincés dans Vitteaux avec beaucoup de voitures »*. Les JA cantonaux ont finalement passé leur soirée à dégager les routes bloquées par des chutes d'arbres, des coulées de boue et même des fils électriques. *« On ne voyait plus rien… c'était le déluge »*, souligne le jeune homme de 25 ans. Celui-ci est allé voir ses animaux dans ses prés et, fort heureusement, aucune « casse apparente » n'a été constatée. *« J'ai continué avec les productions végétales et là, c'était tout autre chose »*, poursuit le Côte-d'orien. Ses huit hectares de colza, déjà grêlés le 1er mai, étaient « tout blancs » : *« toutes les siliques sont ouvertes, il n'y a plus rien… L'orage du 1er mai avait déjà fait du mal mais la culture s'était bien refaite. Là, c'est beaucoup plus violent. Nous avons eu trois orages consécutifs dans cette même soirée du 9 juillet, le deuxième n'a rien pardonné avec des grêlons plus gros que des balles de golf, sous le coup des 19 h 30-20 heures »*. Dix-neuf hectares d'orges d'hiver sont également très mal en point : *« les 100 % de dégâts ne sont pas loin non plus, même s'il reste encore de rares épis… Il y a beaucoup de grains par terre, les tiges sont sectionnées, tout est plaqué au sol et cela devient déjà tout noir. Cela va être problématique pour mon troupeau bovin : en effet, je garde la quasi-totalité de la production pour nourrir les animaux. Y compris la paille, bien entendu… »*. Seul le blé de Guillaume Rousselet semble *« plus ou moins »* préservé : *« il est situé sur trois communes. Les champs d'Arnay-sous-Vitteaux n'ont pas grand-chose, mais mes parcelles ici à Dampierre et à Jailly-les-Moulins sont très impactées. Je pense qu'il y a 60 % de pertes, l'expert me le dira »*. De nombreux agriculteurs locaux se retrouvent dans la même situation que Guillaume Rousselet, qui s'apprêtait à commencer la moisson : *« c'est forcément rageant, si près du but… Il n'y a vraiment aucun moyen de protection contre la grêle, on se sent démuni. La météo est folle cette année, nous sommes à 1 282 mm de précipitations depuis un an. Il ne manquait que les grêlons… Je suis persuadé qu'il y a des dégâts que l'on n'imagine pas aujourd'hui : une telle pluviométrie impacte forcément la vie souterraine des sols… »*.

Nos voisins agriculteurs ont de la paille et des fourrages à vendre, les agriculteurs sinistrés peuvent les contacter !

Les épisodes orageux violents de cette année que nous subissons rend la récolte des fourrages et des céréales très compliquée. Entre la grêle qui a détruit des prairies et céréales non fauchées, ou l'eau en quantité qui empêche de rentrer dans les parcelles, les stocks de paille et de foin seront insuffisants pour cet hiver pour certains éleveurs de l'Auxois.

A l'inverse, nos voisins d'autres secteurs du département ont des fourrages et de la paille en trop, et ils doivent savoir rapidement quoi en faire. La FDSEA a lancé un appel pour répertorier les agriculteurs ayant des surplus à vendre en local. Que vous soyez en recherche ou que vous proposiez à vendre, n'hésitez pas à les contacter.

Jean-Luc Gerbron, commission bovins viande de la FDSEA21

Contact FDSEA21 : 03.80.68.67.67 accueil@fdsea21.fr

// CATASTROPHE NATURELLE

58

78 communes reconnues dans la Nièvre

Suite aux évènements météorologiques survenus dans la Nièvre du 19 au 21 juin, une procédure accélérée de reconnaissance de catastrophe naturelle a été engagée par le Gouvernement le 24 juin. La commission interministérielle, réunie le 3 juillet, a étudié la demande 82 communes de la Nièvre pour le phénomène d'inondations et coulées de boues.

L'arrêté interministériel, publié au Journal Officiel le 7 juillet, a reconnu 78 communes du département en état de catastrophe naturelle.

Dans ce cadre il est demandé aux administrés de ces communes de prendre attache avec leur assurance dans un délai de 30 jours à compter de la date de publication de l'arrêté soit jusqu'au 5 août. La procédure est consultable sur https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F3076

Les communes concernées sont : Amazy, Anthien, Armes, Beaumont-La-Ferrière, Beuvron, Bona, Breugnon Breves, Brinon-Sur-Beuvron, Bulcy, Celle-Sur-Nièvre, Cessy-Les-Bois, Champlemy, Champvoux, Chasnay, Chateauneuf Val-De- Bargis, Châtillon-En-Bazois, Chaulgnes, Chevannes, Changy, Chevroches, Chitry-Les-Mines, Clamecy, Corbigny, Coulanges-Lès-Nevers, Cuncy-Les-Varzy, Dompierre-Sur-Nièvre, Dornecy, La Fermeté, Flez-Cuzy, Germigny-Sur-Loire, Garchy, Garchizy, Guérigny, Imphy, Lurcy-Le-Bourg, La Marche, Marcy, Marzy, Monceaux-Le-Comte, Montapas, Montigny-Aux-Amognes, Moissy, Moulinot, Murlin, Nannay, Narcy, Nevers, Nuars, Ouagne, Parigny-Les-Vaux, Poiseux, Pougues-Les-Eaux, Prémery, Raveau, Rix, Ruages, Saint-Aubin-Les-Forges, Saint-Benin-Des-Bois, Saint-Colombe-Des-Bois, Saint Didier, Saint Éloi, Saint Firmin, Saint-Germain-Des-Bois, Saint Jean-Aux-Amognes, Saint Martin D'heuille, Saint Révérien, Saint Saulge, Saint Sulpice, Saizy, Sichamps, Taconnay, Urzy, Varennes-Lès-Narcy, Varennes-Vauzelles, Varzy, Vaux D'amognes, Vielmanay, Vignol, Villiers-Sur-Yonne.

D'après communiqué

// UN ORAGE DE GRÊLE AUTOUR DE VÉZELAY

89 De gros dégâts dans les vignes et les champs

Dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 juillet, un orage de grêle s'est abattu sur le Vézelien, causant de gros dégâts dans les vignes, et les champs encore non moissonnés. Un nouveau coup dur pour les viticulteurs et les agriculteurs, et un énième aléa climatique recensé.



DR

Les tournesols ont été touchés par la grêle



DR

Dans certaines parcelles, le blé est au sol.

C'est un nouveau coup dur pour les viticulteurs et les agriculteurs. Dans la nuit du jeudi 11 au vendredi 12 juillet, un orage de grêle s'est abattu sur le Vézelien, causant de gros dégâts dans les vignes et les champs, dont certains n'étaient pas encore moissonnés. Agriculteur à Domecy-sur-Cure, Christophe Rousseau fait partie de ceux qui ont été touchés. « *L'orage était assez localisé sur quelques communes, comme Foissy-lès-Vézelay, Pierre-Perthuis, Fontenay-près-Vézelay… J'ai plus de 200 ha qui ont été touchés : 140 ha de blé, 60 ha de tournesol et 8 ha de pois, dans un même secteur à Foissy-lès-Vézelay* », confie-t-il. L'agriculture assure que la récolte n'est pas entièrement détruite mais que « *beaucoup de grains de blé sont au sol et c'est pareil pour les feuilles de tournesol. On aura des quintaux en moins, c'est une certitude, mais combien, je ne sais pas encore* ».

Et pourtant, si la récolte est médiocre d'une manière générale dans le département, Christophe Rousseau, lui, faisait de très bons rendements en blé. « *J'avais commencé de moissonner dans le champ touché par la grêle et les rendements étaient excellents, avec une moyenne à 78 q/ha sur les 25 ha que j'avais récoltés (sur les 140 ha). Peut-être que j'arriverai à faire encore 50 q/ha, on verra bien à la fin. Je pense qu'un tiers de la récolte serait détruit, selon mes estimations, dans ce secteur* ».

Jusqu'à 75 % de perte

Dans les vignes, la situation n'est pas meilleure. « *Beaucoup de parcelles de vignes ont été touchées par cet orage de grêle* », indique Matthieu Woillez, président du syndicat des vignerons de Vézelay. « *On estime, suivant les parcelles, que les pertes vont de 15 % à 75 %. Les dégâts sont très variables d'une parcelle à l'autre et il y a de rares parcelles indemnes. Au total, plus de la moitié du vignoble de Vézelay (qui fait 120 ha) a été touchée. À l'échelle du vignoble, c'est une grosse claque pour les vignerons* ».

Avec quels impacts ? « *On les découvrira réellement avec le temps. Sur les parcelles les moins touchées, de l'ordre de 15 à 20 %, il y aura un impact direct sur le volume de la récolte. Sur les parcelles les plus atteintes, en plus de l'impact sur la récolte, il y a une partie du feuillage qui est perdue et les bois peuvent avoir été touchés. Une forte grêle peut avoir des impacts sur deux ans et donc causer des répercussions non seulement sur la récolte à venir mais aussi sur celle de 2025* ».

Il y a un peu plus d'une quinzaine de jours, le Vézelien avait déjà été légèrement touché par un orage de grêle, causant que de rares dégâts, les grêlons étant de petite taille. Avec cette fois-ci des grêlons allant jusqu'à 3 cm de diamètre, les conséquences ont forcément été grandes, au grand dam du monde agricole et viticole.

Christopher Levé



DR

La grêle a une nouvelle fois touché les vignes icaunaises, du côté du Vézelien

// MOISSONS

21 De l'eau, du début à la fin

Romain Jarlot, agriculteur dans le canton d'Arnay-le-Duc, évoque comme tous ses collègues les complications de l'année liées à l'excès d'eau.

Des pluies toute l'année : dit comme ça, bon nombre d'agriculteurs auraient « *signé tout de suite* » en début de campagne, surtout après les dernières sécheresses à répétition. Sauf que ces précipitations ont été dans l'excès et ça, ce n'est jamais bien bon. « *Surtout dans des parcelles non drainantes* », comme le fait remarquer Romain Jarlot. Cet agriculteur du village de Maligny, rencontré il y a quelques jours dans sa moissonneuse, qualifiait 2024 d' « *année à ornières* » : « *nous en avons fait toute l'année et cela continue aujourd'hui, lors de la moisson ! La terre colle aux roues, il faut faire attention de ne pas en remonter dans la machine… Et le plus difficile, bien entendu, est de trouver un créneau pour pouvoir sortir la moissonneuse. Nous regardons 15 fois la météo chaque jour, sans avoir la moindre certitude* ».

Ni exceptionnelle, ni catastrophique

Romain Jarlot livrait de premiers échos sur sa moisson : « *l'orge d'hiver devrait terminer sur une note moyenne, mais sans plus. Elle est belle à moissonner mais on ne fera que 50 ou 55 q/ha à mon avis. La culture, dans les variétés Salamandre et Casting, se trouve pourtant dans les meilleures parcelles de l'exploitation, mais l'excès d'eau a limité le potentiel. Nous avions terminé de semer le 21 octobre et depuis ce jour-là, il a tout le temps plu ! Nous avons fait un fongicide comme tous les ans, en vain car cela n'a pas suffi. En ce qui concerne la qualité, je n'ai pas d'informations car la production se destine à nos bovins. La paille, elle, était plutôt belle jusqu'à présent mais les dernières pluies vont changer la donne, la qualité sera amoindrie* ».

Le jeune agriculteur de 28 ans devait enchaîner avec son blé ou son colza. Son appréciation diffère selon ces deux cultures : « *le colza est plutôt joli au moment où je vous parle, c'est prometteur, mais j'attends d'être dedans pour confirmer ces bonnes impressions. Le blé, en revanche, n'annonce d'ores et déjà rien de bon. Il a pris la fusariose et sans doute d'autres maladies en fin de cycle. Beaucoup d'épis sont tout blancs. Nous avons tenté un deuxième fongicide, chose exceptionnelle pour nous, mais cela n'a visiblement pas marché. La variété Absalon, qui tenait un peu mieux le coup que Fructidor, a fini par décrocher elle aussi. La moyenne devrait être inférieure à 50 q/ha* ».

Ça passe, sans frais

Romain Jarlot moissonnera ensuite son avoine et ses pois de printemps : « *les sangliers se sont déjà bien occupé de l'avoine ! Heureusement, les chasseurs locaux sont intervenus très vite pour les dégager et mettre une clôture, merci à eux. Cette culture devrait tout de même faire entre 50 et 60 q/ha, sans avoir nécessité bien des frais. Les pois de printemps, eux, ont également été visités par les sangliers. Ils ont été semés dans des conditions très difficiles, et compte tenu de ce contexte, nous devrions nous contenter des 20 q/ha que nous espérons faire, mon père et moi* ».

AG



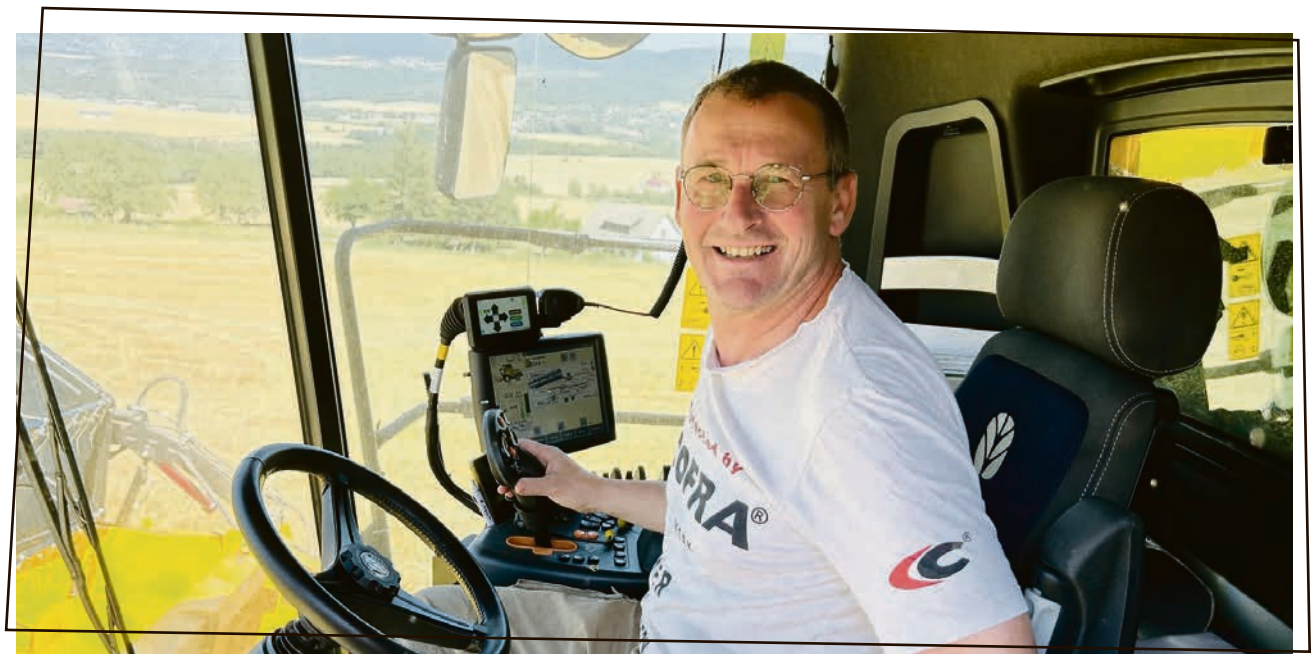
À Maligny comme partout ailleurs, on moissonne « entre les averses ».

// MOISSONS

L'écart se resserre

Bruno de Girval exploite des parcelles dans la plaine dijonnaise et sur les terres à cailloux de la vallée de l'Ouche. Les pluies abondantes n'ont pas eu le même impact sur ces deux zones.

Ce n'est pas un scoop : l'excès d'eau, s'il doit profiter à *« quelqu'un »*, profitera le plus souvent aux petites terres. Bruno de Girval connaît bien les *« terres à cailloux »*, puisque cet agriculteur de Fleurey en exploite sur des pentes parfois très prononcées de la vallée de l'Ouche. C'est par celles-ci que ce producteur de 55 ans a débuté ses moissons 2024, en essayant de jongler du mieux possible avec les intempéries : *« L'eau, ici, semble avoir profité aux cultures. Le rendement n'est que de 55 q/ha en orge d'hiver, mais cela me va bien, il est difficile de faire davantage. Le calibrage est bon avec un score de 85 %. On peine un peu en protéines mais il n'y a rien de grave. J'ai deux variétés : Faro semble mieux se tenir que Carrousel. Les prix se maintiennent, les frais dans cette culture ont été limités, donc ce début de moissons me convient. À un ou deux détails près, néanmoins : il est difficile de moissonner deux jours consécutifs… Certaines années, nous attendons la pluie avec impatience, cette fois, nous attendons désespérément le soleil ! Plusieurs parcelles sont aussi gorgées d'eau, je n'ai jamais vu ça, il est parfois difficile d'avancer avec la machine »*.



Le Côte-d'orien se satisfaisait de ses premiers rendements en orge dans des parcelles très superficielles. Ce ne sera peut-être pas le cas dans ses meilleures terres.

Des doutes en blé

Rencontré la semaine dernière, Bruno de Girval s'apprêtait à *« attaquer »* son blé et son colza situés dans un tout autre secteur, celui de la plaine dijonnaise, sur la commune de Beire-le-Châtel. *« Les terres y sont plus profondes qu'ici, les potentiels sont plus élevés, mais l'excès d'eau n'est jamais bien bon dans ces sols argileux »*, faisait remarquer le producteur céréalier. Celui-ci ne voulait pas se lancer dans un *« pronostic hasardeux »*, mais tout laissait présager un résultat *« assez mitigé »* en blé : *« des endroits sont noyés, ce n'est pas de bon augure. Des maladies se sont développées, je ne pense pas que la culture ait bien aimé ! J'ai positionné du mieux possible les fongicides, je verrais bien le résultat quand je serai dedans, mais ce ne sera certainement pas la moisson du siècle »*.

Le colza paraissait en revanche un peu plus prometteur : *« c'est l'idée que j'en ai aujourd'hui, mais tant que la machine n'est pas dedans, encore une fois, nous ne pouvons pas savoir… J'ai aussi du colza ici, à Fleurey : il n'est pas joli mais la cause n'a rien à voir avec la météo ! Des cerfs se sont mis dedans, il ne fait parfois que 50 cm de haut et il y aura 0, 1, voire 2 quintaux maximum par endroits »*. Bruno de Girval terminera sa moisson avec l'orge de printemps, très disparate elle aussi : *« les premières, semées fin février, sont très belles à ce jour. Mais celles qui l'ont été début avril sont tout simplement affreuses ! À ce moment-là, les sols étaient vraiment trop humides, et également trop tassés à cause du passage du tracteur »*.

AG

// MOISSONS

Des prix corrects et honnêtes

Installé en 1994, Noël Deneuville (Chevenon) n'en est pas à sa première moisson… Pour lui, la problématique de cette année ne se résume pas seulement aux conditions climatiques.

« À mon sens, cette année n'est pas exceptionnelle car chaque campagne agricole a sa particularité, c'est ce qui fait un peu le charme de ce noble métier » détaille Noël Deneuville, exploitant à Chevenon. Il ajoute : *« Et heureusement, le fait d'être en agriculture de conservation des sols (ACS) a permis un meilleur enracinement des plantes, avec une meilleure résilience des cultures par rapport aux techniques dites conventionnelles de travail du sol. De plus, il faut prendre en compte que l'ACS permet de nombreuses économies d'intrants (énergétiques, matériels, fertilisation, etc.) tout en atténuant les problématiques aléatoires du climat (sécheresse, excès d'eau). D'ailleurs avec les gros orages de printemps, je suis inquiet de constater l'érosion visible de certaines parcelles travaillées. Je n'ose imaginer les dépenses d'énergies supplémentaires pour rectifier les parcelles ; il manque de la formation dans ce domaine de la protection agronomique des sols »*.

Indispensable

Il poursuit : *« Pour pallier les complications liées aux aléas climatiques, il n'y a pas 36 solutions : il faut aussi des prix. Et, si le prix de vente de nos productions était aux normes françaises comme le sont les indemnités de nos nouveaux députés, nous pourrions faire face à tous les aléas climatiques »*. Il résume son sentiment : *« On nous laisse tomber. Cela vaut pour les grandes cultures mais pour toutes les autres productions françaises. Nos charges sont françaises et avec une évolution française, c'est-à-dire en hausse constante alors que le prix de nos produits est constamment en baisse, même les aides PAC fondent comme neige au soleil »*.

Il développe ce point : *« On nous rabâche qu'il faut une souveraineté alimentaire, mais rien n'est fait pour maintenir ou valoriser nos productions. Outre désespérer les agriculteurs en place, qui pour certains n'ont plus la trésorerie pour faire face à tous les autres imprévus inhérents à notre secteur d'activité, cela décourage aussi les jeunes qui veulent s'installer. En effet, comment donner envie à ces derniers de s'engager dans cette voie s'ils ne peuvent pas en vivre ?*

D'ailleurs, nous avons aussi beaucoup de mal à recruter des salariés. Là encore la question des prix, en l'occurrence des salaires, est en cause : comment trouver des salariés si le salaire n'est pas en corrélation avec l'investissement demandé ? Car, soyons clairs, nous ne pouvons pas imposer à nos salariés le même engagement que nous avons, nous chef d'exploitation. Cet engagement est tellement prenant et nous avons tellement peu de retours que malheureusement notre profession dénombre un grand nombre de suicides ; preuve d'une détresse non entendue ».

La voix du terrain

Pour Noël Deneuville, l'absence des prix et le manque de considération du mal-être agricole tiennent leurs racines dans la déconnexion des politiques – à tous les niveaux – face *« au monde réel »* : *« Certains n'ont jamais rien fait d'autre que des mandatures. Autrefois, les élus avaient des emplois, notamment dans l'agriculture et ce qui était légion auparavant est devenu une rareté. Je pense qu'il faut remettre un peu de réel dans leur tête afin qu'ils comprennent nos problématiques. Les agriculteurs de ce pays vont devoir exiger de ces nouveaux responsables politiques la vérité sur l'avenir de la ferme France. Est-il raisonnable d'installer des jeunes avec des charges bancaires exponentielles et en même temps ne pas leur permettre d'avoir un revenu décent pour eux et leur famille, comme celle d'un citoyen digne. Grâce à cette mise en avant du réel peut-être que des prix français seraient mis en place »*. Avec un espoir teinté d'amertume, il stipule : *« Ce qui me fait mal c'est de voir que nous sommes tous passionnés par ce métier mais, un peu comme avec les infirmières, les gouvernements successifs jouent sur la résilience qui découle de cette passion. Pour la majorité d'entre nous, nous ne nous voyons pas faire autre chose… et parfois par manque de temps pour se défendre, nous laissons passer des combats. Pour moi, il faut que la voix du terrain, qui est celle de tous les professionnels agricoles, soit de nouveau entendue, c'est d'ailleurs pour cette raison que j'ouvre ma ferme à qui veut la découvrir : pour présenter la réalité de mon métier au quotidien »*.

Dans cette optique, il s'est inscrit, comme Laurent Lebouille (exploitant à Cosne-Cours-sur-Loire), sur Moissonneuse.fr d'Intercéréales. Pour rappel, cette initiative permet de prendre rendez-vous avec un exploitant pour passer un peu de temps avec lui dans la moissonneuse. Noël Deneuville conclut : *« L'agriculture française à un coût, et génère des emplois, et il faut l'expliquer aux consommateurs. Et, pour réaliser cela, je suis persuadé que l'outil le plus efficace est d'ouvrir nos fermes »*. Un article plus complet sur son choix de participer à cette démarche sera publié prochainement. En attendant, la moisson se poursuit sur l'exploitation de Noël Deneuville, comme dans toutes celles du département.

Chloé Monget



Lucie, installée en janvier 2024 et prêtant main-forte à son père Noël durant la moisson.

// MOISSONS

58

À un détail près…

Période estivale oblige, les moissons sont là. Mais, elles n'ont pas la physionomie attendue.



Laurent Lebouille, au centre, avec à droite, son père Guylain, et à gauche, Constant Huicq, son apprenti. Ici lors du battage d'une parcelle d'orge, le 8 juillet. Pour rappel, l'EARL Lebouille se compose de 250 ha : colza, blé, orge, tournesol (non irrigué), féveroles, petit pois.

Comme tous les ans, juin - juillet sont synonymes de moissons pour la majorité des départements de l'Hexagone… une période attendue avec impatience car *« on récolte enfin le fruit de notre travail… Un an de labeur qui arrive à son terme »* détaille Laurent Lebouille (EARL Lebouille, 250 ha à Cosne-Cours-sur-Loire). Mais, pour cette année, le visage des moissons est emprunt d'une attente interminable et d'inquiétudes. Pour comprendre tout cela, Laurent Lebouille revient sur ce début de récolte compliqué – et c'est un euphémisme.

Situation enlisée

« À l'accoutumée, je procède aux moissons sur la totalité de mes 250 ha du 20 juin au 21 juillet grand maximum. Là, du 26 juin – date du premier battage – au 5 juillet, j'ai fait 20 ha. Mis bout à bout, j'ai dû travailler dans les champs une journée complète durant cette période… le reste du temps, on attend… que la pluie cesse et que le soleil revienne. Il faudrait 8 à 12 jours de beau consécutifs, pour faire un travail soigné. Là, nous travaillons comme nous pouvons : en choisissant d'abord les parcelles où l'on peut rentrer. Il y a un véritable problème de portance des sols. Dans certaines parcelles, je suis obligé de changer de sens de moisson pour éviter de m'enliser. S'enliser avec une moissonneuse est très risqué car ces engins ne sont pas conçus pour être tractés et on peut casser l'essieu si on la tire… Outre les batteuses, les tracteurs ne passent pas non plus partout en ce moment. Pour preuve, je me suis enlisé dans une parcelle (Les Machis) avec un tracteur, alors que tout va bien à cet endroit normalement ». Son père, Guylain, 73 ans (installé en 1978 à Cosne et désormais en retraite), *« je n'ai jamais vu cela. Voir des batteuses enlisées, c'est exceptionnel – et pas dans le bon sens du terme »*. Il précise : *« Ici, à Cosne-Cours-sur-Loire, nous avons à l'année, 650 mm d'eau environ. En 2024, nous sommes déjà à plus de 200 mm au mois de juin… j'ai peur pour le reste de l'année »*. Laurent Lebouille poursuit : *« Ces conditions de moissons ne sont pas agréables, car elles engendrent du stress dont on se passerait bien. Pour moi, la campagne 2024 n'est pas juste : on a beau travailler d'arrache pied, tout faire dans les règles de l'art mais un paramètre (la pluie en l'occurrence) vient tout gâcher »*.

À venir

En plus de ces circonstances complexes, Laurent Lebouille stipule que le rendement n'est pas non plus au rendez-vous : *« d'habitude nous sommes aux alentours des 70 quintaux, et là environ 60 quintaux. Il y a donc une perte de 10 % environ au total (en date du 5 juillet). Nous verrons bien si cela se confirme avec le reste des parcelles »*. Il ajoute que : *« il faut aussi prendre en compte la baisse des prix. Si les rendements étaient moindres, mais que la rémunération était autour des 250 – 240 euros pour l'orge ou le blé, nous n'aurions pas trop de soucis… mais, ce n'est pas du tout le cas. Cela nous inquiète. Je pense notamment à mes petits pois qui étaient superbes et qui se sont tous couchés. Cela est impressionnant. Je les ai battus, ils font pour 2024, 13 quintaux. À titre de comparaison, d'habitude j'avais environ 30 quintaux pour les petits pois. Nous ne perdons pas espoir, car la moisson n'est pas terminée, mais il est certain que le résultat final ne sera pas au niveau escompté »*. Si la récolte est donc problématique, l'implantation l'est tout autant : *« Il y a 7 ha qui auraient dû être semés en maïs mais que je n'ai pas plantés car il y a toujours de l'eau dans la parcelle… elle ne s'infiltre pas comme si le sol était gorgé. Je n'ai jamais vu cela. La parcelle va très probablement finir en couvert : phacélie et moutarde… ou en jachères. Même pour faire le colza cela va être compliqué, les semis d'automne sont encore loin, la situation peut changer. On s'adaptera, comme d'habitude »*. Malgré cette teinte un peu morose, Laurent Lebouille ne désespère pas et ne laisse pas le choix à son esprit : *« je n'envisage pas que cela continue comme cela… »*. Au-delà des considérations purement techniques et agronomiques, un autre pan de la moisson a été évoqué… article à suivre prochainement.

Chloé Monget



Le sol n'est pas complètement portant dans certains secteurs spécifiques, ce qui force Laurent Lebouille à adapter son sens de battage pour la moisson.



« Je n'avais jamais eu de petits pois aussi beaux… mais la pluie est passée et ils se sont tous couchés » stipule Laurent Lebouille.

// ENSEIGNEMENT AGRICOLE

21

Dans la poche, le BTS

Les résultats des examens sont aujourd'hui connus. Rencontre avec une jeune Côte-d'orienne venant de décrocher son BTS Acse.

Plus la peine de cogiter ni de stresser : les résultats sont en ligne ! Pauline Barbier sait, depuis vendredi, que le brevet de technicien supérieur lui appartient. Et pas n'importe quel BTS : le BTS Acse (Analyse, conduite et stratégie de l'entreprise agricole), souvent considéré comme une *« référence »* pour entrer dans le métier. *« J'ai appris que je l'avais en me connectant sur internet. Le suspense a été de courte durée car j'ai reçu plusieurs messages en même temps sur mon téléphone… Oui, ça fait plaisir ! »*, confie la jeune femme de 22 ans, apprentie à la MFR Auxois sud-Morvan et sur l'exploitation de Benoît Laprée, à Pouilly-en-Auxois.

Ça passe

Pauline Barbier partait sur de bons rails avec une note de 12,13 sur 20 obtenue en contrôle continu, tout au long de l'année, grâce notamment à une moyenne de 18,5 sur 20 en mathématiques. Trois épreuves terminales se présentaient à elle les 25 et 26 juin au lycée La Brosse à Auxerre : *« comme tous les candidats, il fallait avoir une moyenne d'au moins 9 sur 20 pour l'ensemble de ces trois épreuves, et un global d'au moins 10 en intégrant le contrôle continu. J'ai eu 8 en français, mon gros point faible… Le sujet était « Consommer autrement ». Disons que j'ai limité la casse ! »*.

La Côte-d'orienne s'est bien rattrapée par la suite avec deux notes de 12 sur 20 : la première pour son rapport de stage et la seconde pour sa situation professionnelle vécue. *« Pour cette dernière, je suis revenue sur la mise en place d'un distributeur d'œufs chez mon maître d'apprentissage. Nous avons travaillé sur cet équipement en début d'année 2023 »*. Pauline Barbier obtient la note finale de 11,39 sur 20 et décroche le sésame, à son plus grand soulagement !

Départ aux *« States »*

La jeune diplômée terminera son apprentissage le 31 juillet chez Benoît Laprée, avant d'aller vivre une très belle expérience d'un mois aux USA. Pauline Barbier enchaînera les candidatures à son retour, pour entrer dans le monde du travail, en tentant de décrocher une place, si possible, dans une coopérative agricole du secteur. Adhérente de l'équipe JA de Pouilly-en-Auxois, cette hors cadre familiale aura vécu deux années très riches à la MFR Auxois sud Morvan en alternant le travail en classe et celui à la ferme. La participation aux manifestations agricoles de fin janvier et l'apparition du loup dans le canton pollien auront *« marqué »* sa formation.

AG



Pauline Barbier, apprentie à la MFR Auxois sud-Morvan, diplômée depuis vendredi dernier.

// SYNDICALISME

Législatives : une réalité à partager

Suite aux résultats des élections législatives, Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, présente ce qu'il souhaiterait mettre en place avec les élus.

Les élections législatives sont désormais terminées et les résultats connus. Ainsi pour la Nièvre, c'est Perrine Goulet et Julien Guibert qui ont été élus respectivement pour la 1re et 2e circonscription. Après avoir rencontré les candidats (1), Emmanuel Bernard, président de la FDSEA 58, rappelle aujourd'hui les points qu'ils souhaiteraient mettre en place avec les deux élus. Il pointe en préambule : *« À mon sens, il y a deux dimensions à avoir en tête : la vision locale et nationale »* tout en insistant : *« nous n'avons pas d'avis à donner sur le choix du vote. Nous ne pouvons que constater et travailler avec ceux élus ».*

Vision locale

Pour le volet local, il stipule : *« les deux élus étaient présents sur les rendez-vous que nous avions organisés le 24 juin, à Arleuf et Garchizy, ce qui montre leur intérêt et leur écoute. Pour la suite, nous devons, avec des mises en situation, démontrer toute la complexité de notre métier. Pour ne donner qu'un exemple, le contexte départemental, suite aux conditions climatiques, est catastrophique. Pour certaines exploitations (toute production confondue) les conséquences, financières et agronomiques, sont dramatiques. Et, pour quelques-uns cela s'empile à une situation déjà difficile, je pense notamment aux JA qui n'ont pas tous reçu leurs aides… Tout cela doit être vu et entendu, afin qu'une action soit prise. Notre ambition est d'avoir des élus qui portent nos voix, et pas seulement celle de leur parti, qu'ils aillent donc au-delà de la posture. De plus, suite aux manifestations de début d'années, nous avons prouvé que nous étions une structure responsable, dotée d'une certaine expertise et étant force de proposition. Nous n'imposons rien, nous souhaitons simplement travailler ensemble pour faire avancer les dossiers. Je pense que le contact avec le terrain sera indispensable pour qu'ils aient une véritable compréhension de nos problématiques tout en ayant une vision très concrète de ce que certains textes peuvent avoir comme conséquences dans les exploitations. Et, c'est là que cet aperçu de la proximité pourra influer sur les décisions plus nationales ».*

Voir plus largement

Sur ce point, il cite notamment le projet de loi d'orientation agricole, la garantie du revenu ou encore la partie environnementale (zonage comme les zones humides ou Natura 2000). Il tire également une sonnette d'alarme : *« le mouvement agricole semble avoir été soutenu par la population, et malgré cela nous n'avons pas obtenu assez de retours positifs légalement. À l'époque, la technocratie nous a fait sortir de nos fermes et j'ai bien peur que ce soit elle encore qui nous oblige à le refaire dans un avenir pas si lointain… Les agriculteurs sont de plus en plus inquiets pour l'avenir car notre métier se complexifie et aucune solution n'est émise… On semble être dans une impasse d'autant plus que les « antis-tout » ont une forte médiatisation, ce qui à mon sens n'est pas sain car il faut de tout pour constituer l'agriculture française. Tout cela engendre une certaine tension, et j'ai bien peur qu'au niveau national si mouvement il y a, il ne puisse pas être maîtrisé. Espérons que l'envie locale qui nous anime de travailler main dans la main pour l'avenir se diffuse à plus haut niveau… ».*



Emmanuel Bernard rappelle que les exploitants ont su se mobiliser en début d'année, et alerte sur un mouvement qui pourrait ne pas être maîtrisé la prochaine fois.

Chloé Monget

// ANCIENS EXPLOITANTS

Billet d'humeur de Jean-Pierre Bouron

Chaque année, Jean-Pierre Bouron, de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne, exprime ses pensées à travers un billet d'humeur.

« Quelle fut notre surprise au petit matin de la mi-novembre de constater les panneaux d'entrée des villages retournés assortis d'un explicatif signalant qu'en matière agricole nous marchons sur la tête. Nos parlementaires censés représenter nos territoires n'ont pas semblé être interpellés par cet avertissement : ont-ils pris cela pour une grosse plaisanterie de carabins en goguette ? Ils se sont bien gardés de répercuter auprès de nos gouvernants le malaise agricole ambiant par crainte de représailles lors des prochaines élections, c'est pourquoi, notre syndicat (la FDSEA), rejoint par les Jeunes agriculteurs, a décidé de passer à l'action imitée en cela par d'autres agriculteurs européens confrontés aux mêmes problèmes.

Pourquoi avoir attendu une démonstration de force bien encadrée pour que le gouvernement se préoccupe du sort de notre profession ? Ce qui est réconfortant c'est que nous bénéficions d'un large capital sympathie de la part d'une grande partie de la population. La proximité des élections européennes, des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que l'accueil réservé au président Macron, auront permis la gravité de la situation vécue par le monde agricole.

Le mouvement de protestation ne se contentera pas de promesses souvent non tenues, parmi les mesures annoncées, tellement nombreuses qu'elles font penser à un inventaire à la Prévert. Certaines vont dans le bon sens et doivent être appliquées rapidement, d'autres devront être approfondies et votées par le Parlement et attendre parfois les décrets d'application souvent très long.

La profession n'est pas la seule à être confrontée à une avalanche de règlements, de normes ubuesques, de contrôles, de tracasseries administratives auxquels s'ajoutent les aléas climatiques ainsi que la volatilité des marchés et la concurrence déloyale d'autres nations qui n'ont pas les mêmes contraintes.

Dans le milieu paysan, il était de tradition de croire en la parole donnée et d'entériner un accord en se tapant dans la main sous peine d'être discrédité et mise au ban de la profession. Espérons que le Gouvernement adoptera la même ligne de conduite faute de quoi nous saurons lui rappeler ses engagements.

L'allègement des contrôles et normes ainsi que la dématérialisation doivent logiquement libérer de nombreux postes et stopper la machine infernale qui consistait à sortir de nouveaux règlements destinés simplement à justifier des emplois dédiés qu'il faudra réorienter vers d'autres secteurs en tension.

Être agriculteur, c'est avoir choisi en connaissance de cause une profession noble qui demande engagement, responsabilité, prise de risques, des journées de travail qui n'ont rien à voir avec la législation en vigueur dans tout autre domaine. Travailler moins n'a jamais été le sujet principal du mouvement de colère mais vivre son métier sans tracasseries administratives avec la crainte de pénalités et dégager un revenu suffisant pour faire vivre décemment sa famille sans avoir recours à un salaire extérieur pour équilibrer les résultats de l'exploitation, pérenniser et transmettre sa ferme à des jeunes font partie des aspirations vécues par chacune et chacun d'entre nous.

Nos dirigeants politiques ont-ils écouté et surtout entendu ce message ? Restons mobilisés, les manifestations du début de l'année ont démontré qu'au-delà des résultats obtenus à ce jour, en restant unis et solidaires quels que soient nos âges, nos productions, nos régions, nos revenus, nos courants de pensée, nous sommes reconnus comme des interlocuteurs sérieux et représentatifs de notre métier et de la ruralité. Plus nous serons nombreux à être syndiqués plus nous réussirons à ce que nos revendications soient prises en compte.

Nous nous félicitons de l'avancée sur le calcul de la retraite des exploitants en activité en prenant comme base les 25 meilleures années ; par contre, les retraités actuels, en particulier les veuves, veufs, anciens aides familiaux ne voient pas leur sort s'améliorer alors qu'ils prennent de plein fouet les effets pervers de l'inflation sur l'alimentation, l'énergie, les transports, les services, la santé. Comment ne pas être amer alors que durant toute sa carrière il a fallu enchaîner les heures de travail 365 jours par an pour se retrouver avec une retraite qui permet tout juste de subsister alors que parfois le voisin qui n'a pas toujours contribué à l'effort collectif à travers son travail bénéficie d'avantages et d'une pension supérieure à eux ?

Concluons par une citation d'Agatha Christie : "Vis aujourd'hui comme si c'était le dernier jour et fais des projets comme si tu étais là pour l'éternité" ».



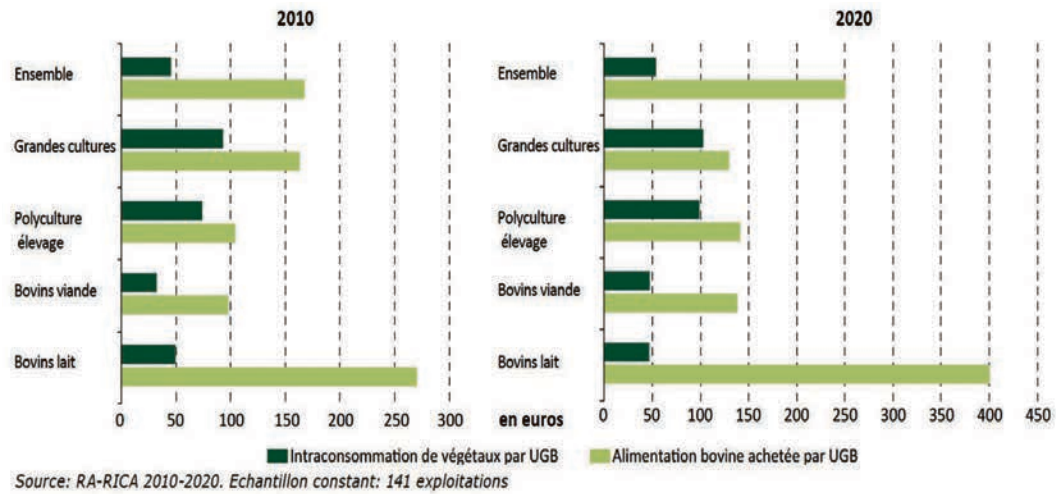
Jean-Pierre Bouron, de la section des anciens exploitants de la FDSEA de l'Yonne.

Jean-Pierre Bouron

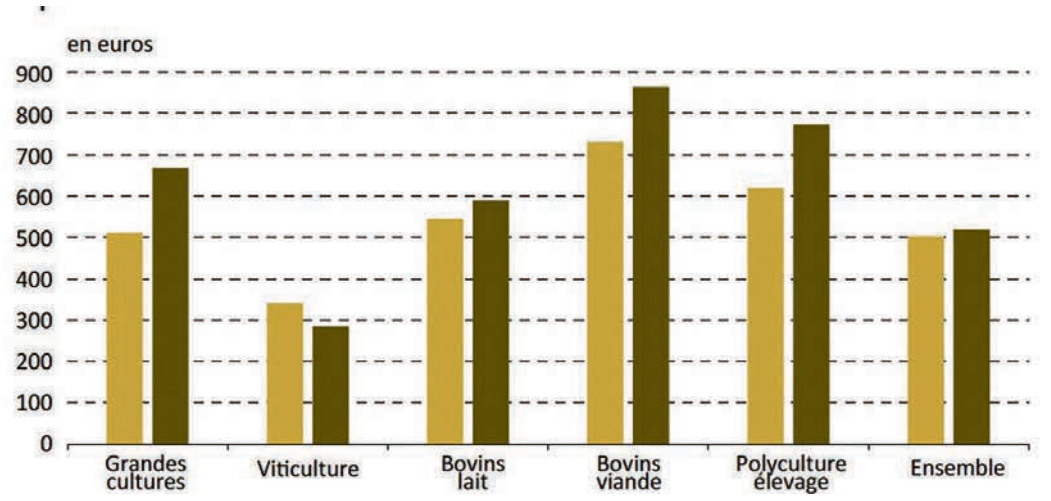
// ÉCONOMIE

Un EBE en hausse sur dix ans

L'organisme de statistiques agricoles Agreste a réalisé une étude analysant l'évolution de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) des fermes agricoles de Bourgogne-Franche-Comté, entre 2010 et 2020. Si l'EBE est globalement en hausse, les performances des exploitations sont plus hétérogènes.



La charge d'alimentation des bovins augmente entre 2010 et 2020 (source RA-RICA 2010-2020)



Des consommations intermédiaires en augmentation pour 1 000 euros de production.

C'est en combinant plusieurs données émanant du recensement agricole de 2020 et du Réseau d'informations comptables agricoles (Rica) qu'Agreste, organisme de statistiques agricoles, a pu réaliser une étude sur l'évolution de l'Excédent brut d'exploitation (EBE) portant sur un échantillon de 232 exploitations de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), durant une décennie, de 2010 à 2020. Le premier constat est que si, sur ces dix ans, l'EBE a progressé, les performances des exploitations, elles, sont en baisse. L'indicateur de performance est l'EBE ramené à la Production brute standard (PBS), exprimé en pourcentage. Ainsi, cet indicateur de performance est passé, en dix ans de 58 % à 46 %.

Une baisse plus marquée dans les exploitations de grande culture, puisqu'elle atteint 52 % (de 79 % à 38 %). Dans les exploitations d'élevage, la dégradation se limite à 20 %. En revanche, l'indicateur progresse fortement en viticulture, passant de 30 % à 43 %, soit une hausse de 44 %.

Baisse en grandes cultures

En agriculture biologique, le ratio est plus élevé dans les exploitations en conversion (50 %) que pour celles passées en bio (47 %). En 2010, pour l'ensemble de l'échantillon pris en compte, l'EBE était en moyenne de 52 780 euros par actif non salarié. En 2020, il a atteint 73 510 euros, en progression de 39 %. Seules les exploitations de grandes cultures ont connu une baisse marquée de 40 %. En viticulture, la hausse est très prononcée (de 70 260 euros à 135 400 euros). Pour les éleveurs de bovins viande et les polyculteurs, les résultats se sont maintenus entre 2010 et 2020. Autre fait marquant sur cette décennie : la taille des exploitations a eu tendance à augmenter, en moyenne de 14 %. C'est particulièrement marqué en bovins lait. La SAU des polyculteurs-éleveurs a augmenté de 36 ha, là où le nombre d'Unités gros bovins (UGB) est passé de 136 à 167 têtes en moyenne en élevage laitier. Sur l'échantillon de 232 fermes examinées, en 2020, 31 ont plus d'ateliers qu'en 2010, 39 en ont moins et pour les 162 restantes, le nombre est resté constant. En 2020, 40 % des exploitations ont au moins deux ateliers animaux. Sur la décennie, on a assisté à une diminution du nombre d'ateliers animaux. En cumulant l'ensemble des productions on s'aperçoit que 73 exploitations ont moins d'ateliers, 37 en ont plus et 122 n'ont pas varié. La performance et le résultat diminuent quand le nombre d'ateliers est en augmentation. En effet, dans ce cas de figure, l'EBE diminue car les consommations intermédiaires et les charges salariales progressent plus vite que la production et les subventions d'exploitation.

Hausse des intrants

Quand le nombre d'ateliers diminue, la performance diminue et le résultat progresse. Enfin, quand le nombre d'ateliers reste stable, la performance et le résultat augmentent grâce à la hausse de l'EBE. Du côté des productions végétales, le fait marquant de la décennie 2010-2020 est la hausse du poids économique des intrants dans la production. Pour les exploitations enquêtées, il fallait 503 euros en 2010 pour générer 1 000 euros de production. En 2020, ce montant était passé à 519 euros, en hausse de 3 %. Ce ratio s'améliore pour les viticulteurs de BFC, puisqu'il est en baisse de 16 %. Pour les autres orientations techno-économiques, ce ratio se dégrade : +31 % en grandes cultures, +25 % en polyculture-élevage, + 8 % en élevage laitier. Pour ce dernier point, la hausse constante du prix du lait pour les producteurs en AOP du massif du Jura, majoritaires dans l'échantillon pris en compte, compense en partie la hausse des consommations intermédiaires. La charge d'alimentation dans les élevages bovins de BFC a, elle aussi augmenté, entre 2010 et 2020. En 2010, l'ensemble des élevages de l'échantillon utilisait en moyenne 43 euros de production végétale par UGB pour nourrir l'atelier et achetait 156 euros d'aliments par UGB. En 2020, ces charges sont respectivement passées à 54 euros et 247 euros, en hausses respectives de 26 % et 58 %. C'est sur les exploitations laitières que la charge d'achats d'aliments est la plus élevée et elle a progressé de 48 % sur la période. En revanche, l'autoconsommation interne est en baisse de 50 à 47 euros/UGB. L'élevage bovin viande a la charge d'aliments la plus faible. Ils ont majoritairement une conduite extensive et la plupart des élevages produisent des animaux maigres, à l'exception des vaches de réforme.

Le degré d'autonomie alimentaire est variable. 89 % des éleveurs déclarent une autonomie supérieure à 90 %. Pour les concentrés, c'est différent : seules 11 % des exploitations déclarent une autonomie supérieure à 90 %.

Berty Robert, avec Agreste

// VIE DU JOURNAL

21 Lydie Chamonal, votre nouvelle interlocutrice pour les abonnements

Nous l'annoncions dans le Terres de Bourgogne du 28 juin dernier : Martine Mion, qui était l'interlocutrice de nos lecteurs, en grande partie pour tout ce qui concernait les abonnements, a fait valoir ses droits à la retraite. C'est donc aujourd'hui Lydie Chamonal qui a pris sa succession dans cette fonction ô combien importante de lien avec nos abonnés et celles et ceux qui voudraient le devenir. Après avoir travaillé dans le secteur du commerce alimentaire puis dans une imprimerie, Lydie sait ce que signifie la qualité d'une relation avec la clientèle. Elle est donc à votre écoute, n'hésitez pas à la contacter au 03 80 78 90 40 ou par mail : abonnement@terres-de-bourgogne.net



// LÉGION D'HONNEUR

25 Une agricultrice du Doubs dans la promotion du 14 juillet

La publication de la liste de la promotion de la Légion d'honneur du 14 juillet a été avancée en raison du contexte politique en France. Elle a été publiée au journal officiel daté du 9 juillet. Plus de 500 personnalités y figurent dont de nombreuses figures agricoles. Parmi elles, deux personnes de Bourgogne-Franche-Comté : la Jurassienne Véronique Rivoire-Spahis, dirigeante du groupe fromager Rivoire-Jacquemin, qui produit comté et morbier, promue au grade d'officier, et Cathy Faivre-Pierret, agricultrice du Doubs et présidente de la Commission nationale des agricultrices de la FNSEA, promue chevalier.



FNSEA

ÉLEVAGE

// PRODUCTION PORCINE

21 89

Un collectif d'éleveurs pour fournir les cantines scolaires

Afin de répondre à la demande de la restauration collective, des producteurs de porcs ont créé une association, « Les cochons Bourguignons, collectif d'éleveurs bio ». Regroupant quatre sociétés (deux Icaunaises et deux Côte-d'oriennes), l'association fournit en viande de porc des cantines scolaires de la région, ce qui leur permet d'apporter une stabilité financière à leurs exploitations.



Sébastien Meunier, éleveur de porcs aux Sièges.

C'est un projet qui a commencé à se former il y a un peu plus de deux ans. « *Tout est parti d'une étude sur la filière porcine en AB faite par BioBourgogne BFC (qui aujourd'hui coordonne le projet), pour obtenir des informations sur la production et les débouchés des éleveurs. Cette étude a révélé que beaucoup d'éleveurs, dont je fais partie, travaillent avec des cantines scolaires mais que des producteurs seuls peinent à fournir les grosses structures tels que les collèges, les lycées ou les cuisines centrales* », débute Sébastien Meunier, éleveur de porcs (la ferme du Chaudron) aux Sièges. « *Toutefois, la demande est forte et il n'existe pas d'offre en porcs bio régionale pour ces établissements. Alors, c'est là qu'on s'est dit, avec quelques éleveurs, « pourquoi ne pas créer un projet ensemble pour aller sur ce débouché, car nous tous réunis, on a un nombre de cochons suffisant pour répondre à ce type de demande »* ».

C'est comme cela qu'est né le projet, jusqu'à la création de l'association « Les cochons Bourguignons, collectif d'éleveurs bio » en juin 2023, dont fait partie La ferme du Chaudron, ainsi que trois autres sociétés : Le cochon de Montgré (d'Arnaud Marquant) à Nitry, Un groin de paradis (de Sébastien et Nicolas Trapet), à Quemigny-Poisot, en Côte-d'Or, et l'Earl de la Creusotte (de Claude Nocquard), à Darcey, en Côte-d'Or.

Apporter une stabilité financière aux éleveurs

À travers ce projet, l'objectif pour les éleveurs, outre celui de fournir de la viande de porc bio de qualité à la restauration collective, est d'apporter une stabilité financière à leurs exploitations, « *grâce à une rémunération juste, ce qui est important pour nous, surtout lorsque l'on sait que le marché du porc bio subi une baisse significative depuis deux ans* », poursuit Sébastien Meunier. « *L'avantage avec la restauration collective, c'est qu'on a souvent des contrats sur un ou deux ans. Cela nous assure donc un débouché pour nos productions et une rémunération fixe sur cette période, au minimum* ».

Mais avant de lancer officiellement le projet, il a fallu se structurer. « *On avait les cochons, ce qui était déjà bien, mais qui pour faire la logistique, la transformation, quel abattoir, quels débouchés ? On s'est alors réunis pour trouver des réponses à ces questions et mettre en place un projet viable. Aujourd'hui, on travaille avec la maison Huguier Frères, située à Pont-Sainte-Marie, (près de Troyes dans l'Aube), pour la partie transformation, et avec le réseau Manger Bio BFC pour la partie commerciale et la livraison des établissements. Quant à la logistique concernant le transport des cochons vivants jusqu'à l'abattoir Sicaba (également à Pont-Sainte-Marie), c'est moi qui m'en occupe* ».

Grâce à cette association, les éleveurs de porcs peuvent désormais répondre à des commandes de gros volumes. « *Pour cette année de lancement, nous avons fourni l'équivalent d'environ 3 tonnes de produits (environ 40 cochons). C'est encore trop peu, mais nous avons répondu à des marchés publics avec Manger Bio BFC pour lesquels on espère être retenus pour véritablement lancer la machine. On a la capacité de pouvoir fournir 2 000 cochons sur l'année à travers l'association, pour nourrir des cantines scolaires de la région* ».

L'éleveur l'assure : « *On est prêt à cela* ». Les cantines savent donc désormais qui contacter pour passer leurs commandes de viande de porc labellisée AB.

Christopher Levé



L'objectif de l'association est double : répondre à des commandes gros volumes de la part de la restauration collective tout en assurant une juste rémunération pour les producteurs.

// SAULIEU

21

La Fête du Charolais prend date

Le comice agricole de Saulieu organise son grand événement annuel les 16, 17 et 18 août.



Michel et Gilles Bureau abordent les concours bovins et ovins qui se tiendront à l'espace Jean-Bertin.

Le mois d'août approche, la Fête du charolais en fait tout autant. Le comice agricole de Saulieu peaufine les derniers détails de sa grande manifestation au cœur du Morvan. Il y a quelques jours, nous avons rendu une petite visite aux frères Bureau, Michel et Gilles, agriculteurs au hameau Le Bras de Fer et tous les deux très investis au sein de l'organisation.

Inscrivez-vous !

Michel Bureau, président du comice, invite les éleveurs à s'inscrire dès que possible, si cela n'est pas déjà fait : « *Nous espérons accueillir autant de bêtes que les années précédentes, entre 160 et 170 bovins. Environ 350 courriers d'inscriptions ont été envoyés aux éleveurs dès le 7 juin. Nous renvoyer les documents dans les délais impartis, c'est-à-dire très rapidement maintenant, facilitera la tâche des organisateurs, de la Chambre d'agriculture et même de la DDPP. Nous comptons sur vous !* ». Certains exposants ont profité de l'alternance de beau et de mauvais temps de ces derniers jours pour « prendre cinq minutes » et inscrire un ou plusieurs bovins en concours : « *d'autres exposants se demandent peut-être si toutes les récoltes et leurs travaux dans les champs seront terminés en temps et en heure… Nous leur répondons que oui, tout va s'arranger ! Il faut rester optimiste, même si rien n'est évident avec cette météo très particulière* », enchaîne Gilles Bureau. Les deux Côte-d'oriens glissent un mot sur la conjoncture, en mesure de redonner selon eux « *un peu de moral* » : « *les cours de la viande se maintiennent, c'est une bonne chose, même si cela ne veut pas dire pour autant qu'il y a davantage d'argent dans le porte-monnaie des éleveurs. Et rappelons-le une nouvelle fois : la fête du Charolais permet d'obtenir une plus-value sur ses ventes, même des bovins qui ne repartent pas avec une plaque seront mieux vendus qu'en ferme* ». Le comice agricole de Saulieu réalise chaque année un important travail de prospection pour attirer les acheteurs, un « *apéro* » est notamment organisé le jour J pour faciliter les échanges avec ces derniers.

Les moutons, aussi

Michel Bureau enchaîne avec les ovins, qui seront mis à l'honneur cette année : « *les agneaux de boucherie ont la cote à chaque édition, nous en attendons encore au moins 120. La grande nouveauté de ces 16, 17 et 18 août concerne les Suffolk : le concours national de cette race se tiendra en marge de notre événement. Par le passé, nous avions déjà accueilli les Southdown et les Île-de-France pour des rendez-vous de la même envergure* ». Tout sera réuni pour passer un excellent week-end, poursuit le président du comice : « *le monde avicole sera bien représenté, de belles animations seront au programme avec la participation de nombreux représentants du monde agricole, y compris Interbev. Ces trois journées sont l'occasion de communiquer positivement, de parler de nos métiers et de les mettre en valeur. Contrairement à ce que nos détracteurs pourraient nous laisser penser, les éleveurs travaillent très bien et respectent on ne peut mieux l'environnement* ».

AG

Renseignements : 03 80 90 68 80, lydie.perrin@cote-dor.chambagri.fr

ÉLEVAGE

// TRAIT AUXOIS

21 Ça démarre ce week-end

La saison des concours modèles et allures débute dimanche à Lalheue, en Saône-et-Loire. Six autres rendez-vous, dont trois en Côte-d'Or, s'enchaîneront très vite avant la grande finale de Semur.

Les éleveurs Auxois sont dans les starting-blocks ! Une série de sept concours qualificatifs pour le Spécial de Semur débute dimanche à Lalheue, près de Tournus. En Côte-d'Or, les trois dates à retenir sont les suivantes : samedi 3 août à Liernais, samedi 10 août à Meursanges et jeudi 15 août à Vitteaux. Éleveur à Censerey, Édouard Beurton a rendez-vous à Liernais, le concours le plus proche de chez lui.

L'ancien propriétaire de Dolly d'Huilly, championne à Semur en 2022 puis à Paris en 2023, fera le déplacement avec Naya des Buissons, une pouliche d'un an, fille de Dolly. *« Ce sera sa toute première sortie. Oui, elle ressemble à sa mère, mais elle a encore un petit retard de croissance car elle a été sevrée un peu trop tôt dans des conditions très particulières… En effet, Dolly nous a malheureusement quittés l'année dernière à la suite d'une infection vasculaire, elle avait 10 ans »*, confie Édouard Beurton. Celui-ci espère qualifier sa pouliche pour le grand rendez-vous de Semur, programmé les 7 et 8 septembre. Édouard Beurton sera quoiqu'il arrive de la partie car son mâle de deux ans, Mistral d'Huilly, participera au concours des étalons, cette épreuve ne nécessitant pas de qualification préalable.

Un nouveau lieu

En plus de Lalheue et des trois rencontres organisées dans le 21, les Traits Auxoisse rendront le 28 juillet à Briffons (63), le 10 août à Saint-Symphorien-de-Marmagne (71) et deux jours plus tard à Étang-sur-Arroux (71). *« Briffons, dans le Puy-de-Dôme, est un tout nouveau concours. Il était important à nos yeux d'encourager les éleveurs « hors berceau » à faire naître et à participer aux différentes épreuves, afin d'envisager une sélection pour le National de la race. Nous avons d'ailleurs de plus en plus de naissances dans cette zone de la France »*, fait remarquer Alexandra Bailly, présidente de l'Union nationale du cheval Trait Auxois. La jeune Côte-d'orienne, technicienne élevage à la Chambre d'agriculture, espère assister une belle affluence sur l'ensemble des rendez-vous : *« nous attendons autant de monde et de chevaux cette année que lors des précédentes éditions, en espérant que la météo sera de notre côté ! Cela évitera aux éleveurs de devoir choisir entre foins, moissons et préparation aux concours… »*.

AG



La SCEA Gaugey Père et Fils, à Merceuil, s'est montrée très prolifique avec six naissances cette année.

Puis les poulains, à Saulieu

Un autre rendez-vous de l'UNCTA est programmé d'ici la fin d'année en 2024, avec le traditionnel concours de poulains organisé à Saulieu (19 octobre). Les animaux nés ce printemps, notamment, seront exposés à l'espace Jean-Bertin. Alexandra Bailly réaffirme à cette occasion la volonté de l'Union d'enregistrer une centaine de naissances par an, afin de sauvegarder la race : *« le changement climatique n'aide pas toujours à une bonne mise à la reproduction des femelles, mais notre objectif est de se maintenir à ce niveau de naissances. L'UNCTA encourage davantage les éleveurs qui participent aux concours pour les inciter à mettre toujours plus de pouliches et de juments à la reproduction »*. Parmi les poulinages de l'année, la SCEA Gaugey Père et Fils (Merceuil) et le Gaec Dupaquier (Posanges) se sont notamment distingués avec la bagatelle de six naissances chacun !



Édouard Beurton sera présent à Liernais le 3 août avec une pouliche d'un an.

// MOULINS-ENGILBERT

58 Foire aux culards le 25 juillet

La Sicafome, en collaboration avec le Comité des foires et concours de Moulins-Engilbert, organise l'édition d'été de la foire aux culards, le 25 juillet dans les locaux du marché au cadran. 324 animaux sont engagés dont 29 bœufs, provenant de 14 élevages. Pour les femelles, 295 seront présentés venant de 67 élevages différents. Le jugement commencera à 6 h 30 et sera suivi de la vente aux enchères à partir de 8 h 30. Le repas du midi (20 euros) organisé par le Comité, sera proposé sur place.

Note : Renseignements : 06 84 04 06 89 (Gilles Trinquet) ou 03 86 84 28 75 (Sicafome).

Chloé Monget



L'édition d'été de la foire aux culards de Moulins-Engilbert se déroulera le 25 juillet à la Sicafome.

// EN BREF

GDS 58
Fermeture exceptionnelle

Les bureaux du GDS 58 seront exceptionnellement fermés le 16 août. Ils réouvriront le lundi 19 août. Renseignements : 03 86 90 18 90

ETS
BRISARD
BERNARD et FILS
constructions métalliques
BÂTIMENTS AGRICOLES
DEVIS GRATUIT
Route de Gray - Mantoche
BP 17 - GRAY cedex
03 84 65 25 98

// POINT DE VUE

Éviter la dégradation des sols et les baisses de rendement

Vincent Chaplot, agriculteur de Côte-d'Or et directeur de recherche à l'IRD, apporte son éclairage sur les causes possibles de la dégradation des sols agricoles.

Les agricultures modernes basées sur l'utilisation de pesticides, d'engins lourds, d'engrais minéraux, avec une faible diversité des cultures, l'arrachage de haies, le travail intense du sol et la présence de sols nus une bonne partie de l'année sont jugées responsables de la dégradation lente observée des sols. Or, la mise en culture de terres vierges (forêts ou prairies) conduit depuis toujours à la baisse progressive des stocks de matière organique des sols et de la production agricole. Les premiers scientifiques modernes tels que Swanson et Latshaw, et Snyder et Marcille (1941) ont observé un déclin systématique de la teneur en matière organique des sols (MOS) suite à la mise en culture de terres vierges ; ceci bien avant l'utilisation de tracteurs lourds et de pesticides. Dans leur étude de 1919 de 37 sites en Arkansas, Swanson et Latshaw ont, par exemple, souligné un déclin moyen de la MOS de 30 % dans la couche de 0 à 20 cm qui s'accompagne d'une plus grande compaction et de baisses de rendement. Plus récemment, en 2002, et sur la base de 134 comparaisons appariées à travers le monde, Guo et Gifford ont estimé que la transition d'une végétation vierge vers des terres cultivées diminue les stocks de MOS en moyenne de 42 % pour les forêts indigènes et de 59 % pour les prairies, la plupart des pertes de carbone se produisant au cours des 30 premières années.

Observations de la matière organique

En Europe, les rares études disponibles comme celle de Heikkinen et coll. (2013) à partir de 611 observations en Finlande, montrent une diminution de la MOS entre 1974 et 2009 de 220 kg /ha /an (soit 0,4 % /an) qui a conduit à des baisses de rendement. Aux Pays Bas, Hanegraaf et coll. (2009), ont souligné une diminution de la MOS de 5 % entre 1987 et 2003 (soit 0,03 % / an). En France, l'Inrae publiait en 2001 la carte de France de la MOS. Depuis, d'innombrables analyses ont été faites par les agriculteurs et dans le cadre de projets de recherche et des deux campagnes du Réseau de mesures de la qualité des sols (RMQS) gérées par l'Inrae. Or nous sommes toujours dans l'attente de résultats. On sait toutefois que les rendements en blé ont baissé dans l'hexagone au cours des 20 dernières années. Partout dans le monde le déclin de la MOS est renversé lorsque la fertilisation des sols dépasse les besoins des cultures et donc les recommandations des organismes techniques, pas lorsque l'on passe au semis direct ou quand on implante des couverts. En 2016 lors d'expériences de long terme qui ont commencé en 1962 en Suède, Poeplau et coll. ont montré qu'un doublement de la fertilisation recommandé NPK (azote-phosphore-potassium) a entraîné une augmentation de 50 % de la MOS (soit +0,96 % /an). Liu et coll. (2023) ont souligné que les gains de MOS suivent une corrélation non linéaire avec les quantités d'engrais et que les gains sont supérieurs lorsque la fertilisation minérale est associée à des résidus carbonés comme des pailles ou du fumier. À l'inverse une fertilisation déséquilibrée (comme du N seul) appauvrit le sol.

Besoins de compensation

Fertiliser insuffisamment les sols serait donc la cause majeure de leur dégradation et des baisses de rendement associées. Pour éviter la minéralisation de la MOS et donc la dégradation lente et inéluctable des sols, la fertilisation doit compenser non seulement les sorties de nutriments liées à l'exportation de grains (ce qui est actuellement visé mais qui n'est pas toujours le cas), mais aussi nourrir les organismes du sol à l'après récolte pour qu'ils reforment de la MOS stable à partir des résidus de récolte. Repenser la fertilisation des systèmes de culture est donc une question de survie pour les sociétés et il est urgent de passer d'une agriculture minière qui prédomine partout et qui est finie dans le temps à une agriculture durable.



La dégradation des sols pourrait avoir un lien avec une fertilisation insuffisante.

Vincent Chaplot



DIVERSIFICATION

// MARAÎCHAGE

Une enquête sur les conséquences des intempéries

La Chambre d'agriculture de la Nièvre a lancé une enquête sur les conséquences des intempéries pour les maraîchers le 20 juin. Voici les résultats.

Sous l'impulsion de Marie-Claude Masson, élue responsable du service Économie et Diversification à la Chambre d'agriculture de la Nièvre, une enquête sur les conséquences des intempéries a été réalisée auprès des maraîchers de la Nièvre, à partir du 20 juin. Marie-Claude Masson précise : *« Il était indispensable de faire un état des lieux suite aux alertes que les maraîchers ont soulevées via nos échanges directs par rapport aux conditions climatiques difficiles. Nous sommes en liens très réguliers avec eux et nous devions agir sur ce point »*. Ainsi, une soixantaine de professionnels, principalement des maraîchers diversifiés, ont été contactés par les conseillers de la Chambre d'agriculture de la Nièvre.

Au final, quelques-uns sont à jour dans les plantations mais la plupart ne le sont pas. En moyenne sur les deux dernières semaines de juin environ 120 à 130 mm de pluie sont tombés. Pour donner quelques exemples précis, ils annoncent : 160 mm du 17 juin au 30 juin dans le secteur de Maison-Dieu et 136 mm, du 14 au 21 juin, à la Baratte (Nevers). À cause de cette forte pluviométrie, des parcelles ont été inondées. Cela engendre également le pourrissement des plantes ou encore le développement de la rouille et de l'oïdium. 83 % des producteurs enquêtés annoncent avoir des pertes sur leurs productions. La majorité des producteurs détaillent ces pertes : 30 à 60 % de pertes sur les plants et 100 % de pertes sur les semis.



Le potager d'ici (Nevers)

D'autres enquêtes sont en cours de réalisation par la Chambre d'agriculture de la Nièvre suite aux conditions météorologiques difficiles.

Les solutions ?

Une situation compliquée qui force les maraîchers à prendre des mesures (toutes les citations sont anonymisées) : *« Je ne compte plus sur le maraîchage pour subvenir à mes besoins. Je dois travailler à l'usine en plus »*. *« Aurai-je des tomates cette année ? La conservation des légumes ne sera pas possible, bien trop humide. J'ai un mi-temps à côté… »*. Marie-Claude Masson rebondit : *« des situations exceptionnelles comme celle de cette année, engendrent des pertes de productions et donc de ventes. Cela influe forcément sur les revenus dégagés par les entreprises, et donc sur la viabilité des exploitations »*. Pour sortir de cette situation, ils mettent en exergue des besoins sur le long terme comme l'établissement d'un fonds d'urgence à l'image de ce qui est mis en place lors des calamités sécheresse, un soutien et une écoute que ce soit au niveau des banques, de la MSA, du Conseil départemental ou encore des assurances. *« Il faudrait une assurance abordable et spécifique au maraîchage, d'autant plus que certaines structures ne bénéficient pas des aides de la PAC »* souligne Marie-Claude Masson.

Voir l'avenir

Enfin, ils évoquent une situation encore plus complexe en ce qui concerne les jeunes installés qui non seulement subissent ces aléas climatiques dans les premières années et donc n'ont pas forcément la trésorerie nécessaire pour y faire face. Marie-Claude Masson conclut : *« pour toutes les installations en maraîchage, il est indispensable d'avoir une vision globale de son projet professionnel car la Nièvre est peu peuplée (200 000 habitants environ) et il faut en avoir conscience ; un département rural où beaucoup de résidents cultivent leurs propres jardins… Pour établir cette pertinence, il faut établir une étude de marché pour avoir une connaissance précise des potentiels débouchés à travailler, d'analyser ensuite les coûts de production (eau, matériels, main-d'œuvre, serres, tunnels ou encore semence et plants, etc.) et d'avoir une compétence technique réelle pour se lancer dans ce métier très complexe ou si cela n'est pas le cas d'avoir une formation de qualité pour l'atteindre. Enfin, avoir un apport financier ou foncier est une des clefs pour envisager plus sereinement une installation. Pour mémoire, dans notre département, il existe aussi des espaces tests qui recherchent des candidats ; solution possible pour accéder à des terres. Afin d'accompagner tous les porteurs de projets, la Chambre d'agriculture et ses conseillers, sont là pour eux, et ce pour toutes les productions confondues, conventionnelles ou biologiques sans distinction ! Malgré les conditions exceptionnelles de cette année, le maraîchage a bien un avenir dans notre département, mais si les installations sont faites avec pertinence »*.

Chloé Monget

Des enquêtes du même type, par rapport aux aléas climatiques exceptionnels de cette année, pour les grandes cultures et l'élevage, toujours réalisées par la Chambre d'agriculture de la Nièvre, sont également en cours.

// « J'VEUX DU LOCAL 58 »

Un bilan en progression

La plateforme « J'veux du local 58 » vient de publier son bilan 2023. Ainsi, le portail comptabilise 6 582 visites, 15 688 pages vues. Au total, il y est recensé : 67 lieux de ventes, 4 AMAP, 179 fermes et domaines, 7 magasins de producteurs et produits locaux, 55 marchés, 30 viticulteurs et un distributeur automatique. Pour les marques et certifications, il est dénombré : 47 exploitations en agriculture Biologique, 6 en Haute valeur environnementale, 40 en IGP ou AOP et 33 adhérentes au réseau Bienvenue à la Ferme.

« J'veux du local 58 » semble être de plus en plus prisée par rapport aux chiffres de 2022. En effet, en 2022 la plateforme comptait : 157, 4 AMAP, 5 lieux de vente, 5 artisans et 42 marchés.

Chloé Monget d'après communiqué



CA 58

Le bilan 2023 de la plateforme « J'veux du local 58 » vient de sortir.

// MARAÎCHAGE ET PETITS FRUITS

Demande d'ISN

Le 8 juillet, le Préfet de la Nièvre a été sollicité pour octroyer l'Indemnité de Solidarité Nationale (ISN) au titre des pertes de récoltes pour les exploitations maraîchères et de petits fruits.

Cette demande a été signée conjointement par : Le Conseil départemental de la Nièvre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et le Groupement des agriculteurs biologiques de la Nièvre. Dans cette demande, il est stipulé que suite à l'audit mené par la Chambre d'agriculture de la Nièvre auprès de 20 entreprises, il a été mis en évidence que 83 % d'entre elles constatent des pertes importantes, à raison de 100 % sur les semis et entre 30 et 60 % sur les plantations.

En parallèle, la demande met en évidence l'inadéquation du système d'assurance proposé à ces entreprises dont l'amortissement n'est pas en phase avec les chiffres d'affaires effectifs. Sur ce sujet, une demande a été faite pour la mise en place de dérogations aux modalités d'application de l'ISN pour cette profession.

D'après communiqué



Une demande d'octroi de l'Indemnité de Solidarité Nationale a été émise pour les exploitations maraîchères et de petits fruits.

// ENVIRONNEMENT

21 Quand la Bourgogne allège ses bouteilles

C'est dans le cadre de la dernière assemblée générale du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne que s'est tenue, à Beaune, une table ronde consacrée à la réduction du poids des bouteilles. Un aspect à prendre en compte dans une logique plus large de réduction de l'empreinte carbone de la filière viticole.

31 %: voilà ce que représente la part prise par les bouteilles dans le bilan carbone global des vins de Bourgogne. Engagée depuis un an dans un vaste plan destiné à atteindre la neutralité carbone en 2050, la filière viticole bourguignonne dispose là d'un levier à activer. Car, avant même la neutralité, la filière veut réduire son empreinte carbone de 60 % en 2035, dans dix ans. Le poids des bouteilles est, dans ce contexte, un élément très important sur lequel il faut agir. Une table ronde, organisée dans le cadre de la dernière assemblée générale du Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB), à Beaune, donnait un aperçu très concret, à la fois des efforts accomplis par les domaines viticoles et par les verriers, fabricants des bouteilles. Le mouvement est déjà engagé puisque, sur les 6 dernières années, en moyenne, les bouteilles ont perdu 50 g. Mais ce n'est pas encore suffisant.

Travailler l'argument auprès des clients

Pour en débattre, le BIVB avait donc invité trois domaines viticoles et un verrier. Ainsi, au Domaine Joblot de Givry, en Saône-et-Loire, l'effort sur le poids des bouteilles est conséquent: *« Nous sommes passés de 560 à 420 g,* précisait Hélène Sarkis, la gérante et régisseuse, *mais cela ne concerne pour l'instant qu'une seule de nos cuvées »*. Face à la perception qui peut en résulter pour la clientèle, la jeune femme soulignait l'importance d'expliquer cette évolution: *« Et quand on leur explique, les clients réagissent bien »* . La question de l'association, dans l'imaginaire collectif, d'un vin de qualité avec une bouteille lourde fait débat. Matthieu Mangenot, œnologue et directeur technique de la maison Albert Bichot, à Beaune, le reconnaissait: *« Nous travaillons avec trois types de bouteilles: une de plus de 800 g pour les vins iconiques, une de 540 g et une de 410 g. Plus de 75 % de notre commercialisation se fait sur cette dernière et nous menons des actions auprès des clients pour les faire passer d'une bouteille à l'autre, par exemple, avec les compagnies aériennes pour lesquelles la question du poids est importante »*. Le viticulteur icaunais Bruno Verret, élu à la commission technique du BIVB et en charge du dossier « Carbone », remarquait pour sa part que *« si on a une réticence à mettre des grands crus dans des bouteilles allégées, alors que les clients ne perçoivent pas la différence, on se fixe peut-être des contraintes qui ne reposent pas sur des réalités concrètes »*. Le changement d'habitude devrait donc plus être le fait des vignerons que de leur clientèle.



De gauche à droite: Bruno Verret (BIVB), Matthieu Mangenot (Maison Albert Bichot), Charles Lamboley (Vignerons des Terres secrètes et Nuiton-Beaunoy), Hélène Sarkis (Domaine Joblot), Aurélie Roche (Verralia) et Christian Vanier.

La question du verre recyclé

Certains acteurs se sont d'ailleurs engagés de longue date dans ces démarches d'allègement. C'est le cas pour les caves coopératives Vignerons des Terres secrètes, en Saône-et-Loire, et Nuiton-Beaunoy, en Côte-d'Or. *« Pour Vignerons des Terres secrètes, l'engagement remonte à 2012,* précisait Charles Lamboley, directeur communication et marketing. *80 % des vins commercialisés le sont en bouteilles allégées (395 g). C'est faisable, mais cela nécessite de la pédagogie »*. Cette table ronde permettait aussi de battre en brèche un autre préjugé sur les bouteilles allégées: les acteurs présents ne notent pas une fragilité accrue des contenants, notamment sur les chaînes d'embouteillage.

Et les verriers dans tout cela, comment abordent-ils la question? Aurélie Roche est cheffe de marché « Vins tranquilles » chez Verralia, une entreprise qui vise la neutralité carbone en 2050 et qui a lancé sa première gamme de bouteilles allégées en 2009: *« Aujourd'hui, la moitié de notre gamme « Vins tranquilles » est allégée et, dans le Bordelais, nous fournissons déjà des bouteilles à 300 g »*. La question du recyclage du verre est centrale mais pose aussi de nombreux problèmes techniques: *« En France actuellement la moyenne c'est 57 % de calcin (le verre recyclé). On peut difficilement aller au-delà de 98 % de calcin pour des raisons techniques et de couleur des bouteilles mais Verralia va développer deux bouteilles (une Bordeaux, une Bourgogne) en réponse à un appel d'offres de Citéo (entreprise spécialisée dans la réduction et le recyclage des emballages), pour des bouteilles réemployables certifiées »*. Reste qu'au final, la question de l'allègement des bouteilles ne se résume pas à la sphère vignerons-clients: les équipes qui travaillent dans les domaines viticoles y sont aussi sensibles, parce qu'elles manipulent des bouteilles qui, plus légères, peuvent réduire les risques de Troubles musculosquelettiques (TMS).

Et aussi, parce que l'affichage d'une telle démarche peut avoir une influence positive sur les capacités de recrutement d'un secteur à la peine dans ce domaine et pour lequel les candidats peuvent être sensibles à l'impact environnemental de l'entreprise. *« Chez nous,* concluait Hélène Sarkis, *ce sont des critères qui sont mis en avant dans les recrutements, il y a un vrai engagement de nos équipes sur ces démarches. La filière doit être exemplaire en Responsabilité sociétale des entreprises (RSE) et alléger, c'est le levier le plus simple à actionner… »*

Berty Robert

// TONNELLERIE

21 Tonneau de proximité

À Ladoix-Serrigny, en Côte-d'Or, la tonnellerie Cadus vient de lancer un fût dont la particularité est qu'il est « 100 % made in Bourgogne », dans les matériaux nécessaires à sa fabrication. Ceci dans une logique d'affichage écoresponsable.



Une partie des salariés de la tonnellerie Cadus autour de leur fût « 100 % Bourgogne » (Crédit Michel Joly)

Il existe plusieurs manières d'innover. Le plus souvent c'est par le lancement d'une nouvelle technologie. Mais parfois, l'innovation réside dans le mode de fabrication d'un produit. C'est la voie qu'a choisie la tonnellerie Cadus, à Ladoix-Serrigny, en Côte-d'Or. Le 11 juillet, elle présentait un nouveau fût, baptisé 47.07 (en référence aux coordonnées GPS de la tonnellerie), et l'allusion géographique n'est pas anodine: ce fût présente la particularité d'être « 100 % made in Bourgogne ». C'est donc un produit qui, dans son mode de fabrication, ambitionne de réduire considérablement son empreinte carbone, en utilisant du bois des forêts nivernaises et des cerclages métalliques fabriqués en Saône-et-Loire, chez Girondor Industrie. Un fût « de proximité » en quelque sorte! *(voir encadré)*. Cadus produit entre 16000 et 18000 fûts par an et emploie une quarantaine de salariés. L'entreprise est très présente sur les marchés exports: les États-Unis représentent, à eux seuls, un tiers de ses ventes. Sur le total de production, le fût 47.07 pourrait représenter, selon Benjamin Le Berre, nouveau directeur de la tonnellerie, en poste depuis janvier, environ un millier d'unités: *« il constitue un complément de gamme, mais toute notre gamme ne pourrait être réalisée de cette manière-là »*.

Logique de réduction de réduction de l'empreinte carbone

« La tonnellerie Cadus, poursuit-il, *essaye de penser la manière dont elle se situe dans son environnement et dans ce qu'elle va produire. Pour chaque fût que nous vendons dans le monde, nous replantons un arbre, dans le cadre d'un partenariat avec les pépinières Naudet. Nous n'achetons que du bois français. Nous utilisons du géochanvre fabriqué dans l'Yonne plutôt que du carton pour protéger les fûts lors des transports »*. Le fût présenté le 11 juillet s'inscrit pleinement dans cette logique et dans la volonté, exprimée par certains clients



Pour Benjamin Le Berre, nouveau directeur de la tonnellerie, proposer un produit conçu avec des matériaux en circuit court s'inscrit aussi dans la logique de réduction de l'empreinte carbone de la filière viticole régionale.

vignerons de la tonnellerie, de travailler de manière plus écoresponsable. C'est aussi en adéquation avec le plan de réduction de l'empreinte carbone de l'ensemble de la filière, mis en place par le Bureau interprofessionnel des vins de Bourgogne (BIVB) *(voir article ci-dessus)*. Les tarifs de ces fûts sont identiques à ceux fabriqués avec des bois provenant d'autres régions de France:

130 km au maximum

Les matériaux nécessaires à la fabrication du fût 47.07 accomplissent, au maximum, 130 km pour arriver jusqu'à la tonnellerie Cadus. Le chêne provient des forêts de la Nièvre (maximum 130 km), la farine pour assurer les jointages et l'étanchéité du tonneau vient de Chorey-les-Beaune, (3 km), le cerclage est fabriqué chez Girondor, à Chalon-sur-Saône (27 km) et les emballages (toiles en paillage de chanvre), proviennent de chez Géochanvre, entreprise de l'Yonne, à Lézinnes (100 km).

« Le ticket d'entrée pour l'écoresponsabilité ne doit pas se payer chez le client » conclut Benjamin Le Berre. Le premier de ces fûts a été vendu au domaine Françoise André, à Beaune.

Berty Robert

// TRANSMISSION - INSTALLATION

58 Faire rayonner les offres du territoire

Le 8 juillet, dans les locaux de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre à Nevers se déroulait la présentation de l'intégration du Pays Val-de-Loire - Nivernais dans le label « Territoire agricole engagé ».

Afin de spécifier les modalités de l'appel à projets « Territoires Agricoles engagés » et l'intégration du Pays Val de Loire Nivernais dans ce dernier, une réunion était organisée le 8 juillet au sein de la Chambre de commerce et d'industrie de la Nièvre à Nevers.

Pour rappel, « Territoires Agricoles engagés » vise à épauler les territoires pour faire rayonner les offres de reprises de ferme, tout en présentant les activités ou encore les infrastructures disponibles sur les territoires concernés. Porté par Geolink- Éloi- Fermes d'Avenir, ce projet a pour but de rassembler au sien d'une seule et même plateforme digitale, baptisée Agri-Hub (https://agri-hub.fr/), toutes les annonces de cession d'exploitation connues de la Safer ou de la Chambre d'agriculture de la Nièvre (CA 58). Ces organismes seront ensuite en charge de traiter les éventuelles demandes. En parallèle, Geolink-Éloi tentera par différents canaux (courrier, démarchage téléphonique, etc.) de cibler les cédants qui n'ont pas encore intégré ces circuits de cession.

Éric Guyot, président du Pays Val de Loire Nivernais, souligne : *« Nous souhaitons être opérationnels sur le volet de la transmission et de l'installation car l'agriculture a un rôle central dans notre Pays que ce soit pour notre autonomie alimentaire mais aussi pour la vie économique de notre bassin. Pour la faire perdurer, la visibilité des offres et du territoire dans son ensemble, offerte par Agri Hub nous semble un bel atout. Mais, il est nécessaire de mettre tous les acteurs dans ce projet si nous souhaitons qu'il soit pertinent »*. Parmi eux furent invités à intervenir la CA 58 ou encore la Safer afin de dépeindre plus en avant le paysage agricole du Pays.

Paysage agricole

Didier Ramet, président de la CA 58, rappelle : *« nous sommes là pour aider à codifier les champs des possibles. Afin de savoir si les projets sont réalisables ou non. Avoir une idée c'est bien, qu'elle soit viable c'est mieux »*. Martin Bloch, responsable du service Économie entreprise de la CA 58, détaille : *« L'objectif actuellement est de remplacer un départ par une installation. La question étant comment faire pour attirer et rendre économiquement viables les reprises pour les productions traditionnelles, demandant souvent un apport financier important ? La Chambre d'agriculture travaille sur ce sujet notamment en ayant la rentabilité économique comme prisme, avec certaines solutions de valorisation possibles comme l'engraissement. Pour les circuits courts, le débouché n'est pas à mettre de côté, mais il faut prendre en compte que la démographie est peu élevée dans certains secteurs ou encore que ce biais de vente ne correspond pas à certaines productions. Je pense qu'il y a un véritable intérêt à utiliser les axes de transport rapides avec les autres bassins de consommation (Paris – Clermont). À mon sens, l'avenir du territoire passe aussi par l'exportation de nos produits. Enfin, je pense qu'il faut travailler sur la question du cadre de vie et de l'image même de la profession agricole, car elle offre des avantages personnels (organisation du temps de travail, etc.) que nous devons mettre en avant »*.



De gauche à droite : Cyrille Forest, président de la commission Safer, Éric Guyot, président du Pays Val de Loire Nivernais, Didier Ramet, président de la chambre d'agriculture de la Nièvre et Jean-Philippe Richard, président de la CCI 58.

Situation foncière

De son côté Cyrille Forest, président de commission Safer, pointe : *« Cela fait des années que l'installation est le cheval de bataille de la Safer et aujourd'hui environ 60 % de ces dernières se font sur moins de 6 ha avec des productions diversifiées. Mais, il y a aussi de beaux projets sur des surfaces plus grandes, dans les productions plus traditionnelles (grandes cultures ou élevage) »*. Jean-Luc Leroy, directeur de la Safer BFC, rebondit : *« le problème n'est pas le nombre de candidats pour les dossiers que nous traitons. Le problème c'est de pouvoir mettre le bon candidat, avec le bon financement, en face de la bonne offre à un instant T. De plus, nous avons de nombreux projets d'installation en productions traditionnelles, mais il y a un travail à faire sur le financement, qui est parfois difficile à obtenir ou qui arrive trop tardivement. Je suis persuadé qu'il faut impliquer l'aval et l'amont afin d'avoir une certaine fluidité dans l'aboutissement des cessions. En parallèle, il y a une réelle concurrence et certains porteurs de projets s'interdisent de postuler afin de ne pas être mal vu… Cela est aussi à prendre en compte »*. La problématique ne semble donc pas se limiter à la visibilité des offres, mais semble bien s'étendre à l'accès aux financements ou encore aux viabilités économiques des projets d'installation ; à voir si la plateforme Agri Hub permettra de débloquer certaines situations. Geolink – Éloi n'a pas fixé d'objectif chiffré pour le moment. En attendant les premiers résultats, la CA 58 organise une journée dédiée à la transmission le 17 septembre à Nevers.

Chloé Monget

Renseignements et inscriptions : communication@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 99).

// INAUGURATION

58 L'alimentation locale et solidaire

Le 19 juin, le projet Coopales (Coopération pour une alimentation locale et solidaire) a été inauguré, à Sermoise-sur-Loire, afin de développer et structurer la filière maraîchère pour approvisionner la restauration collective locale.

À destination de la restauration collective du bassin de Nevers, la Coopération pour alimentation locale et solidaire a été lancée il y a quelques mois, dans le cadre du Plan alimentaire territorial du Conseil départemental de la Nièvre, du Pôle d'équilibre et rural Val de Loire Nivernais et celui de Nevers Agglomération. En plus, six maraîchers en agriculture biologique se sont associés au projet : La Baratt'Abio, la Ferme Francbec, les Bios du Bec, les Trois petits chicons, le Gaec Four de Vaux et l'Asem. Le 19 juin, l'inauguration officielle avait lieu au terrain de maraîchage de l'Asem à Sermoise-sur-Loire. À cette occasion, Gwenaëlle Bardeur, directrice de la Cuisine des Saveurs, rappelle le principe du projet Coopales qui est de *« pouvoir proposer des produits sains et locaux aux élèves »*.

En détail

Ainsi, outre la Cuisine des Saveurs (Nevers), d'autres établissements s'approvisionnent via ce procédé : le lycée agricole de Challuy, les collèges des Courlis et Adam Billaud (Nevers) ainsi que ceux de Fourchambault, Varennes-Vauzelles, Prémery et Imphy. Tous les légumes proposés sont cultivés localement dans un rayon de 20 kilomètres maximum autour de Nevers (avec un montant minimum de commande). Question logistique, l'Asem centralise l'offre des maraîchers, puis transmet cette dernière aux établissements pour les commandes. Une fois le bon de commande dûment rempli, ils l'envoient à l'Asem qui organise ensuite les livraisons et les facturations. Plus en détail, les propositions des maraîchers sont renseignées le mardi après-midi et les commandes peuvent être passées jusqu'au vendredi de la même semaine.

Avenir à prouver

Afin de financer cette expérimentation, des soutiens ont été sollicités, dans le cadre de l'appel à projet régional pour l'alimentation, auprès de la Draaf BFC et de l'Ademe BFC. Côté technique, la Coopales est accompagnée par les trois Plans alimentaires territoriaux de la Nièvre, la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Bio Bourgogne Franche-Comté. L'Asem dispose d'un an pour démontrer aux partenaires que le projet est viable afin de pouvoir faire perdurer Coopales.

Chloé Monget d'après communiqué

Renseignements : commande.maraichage@asem-nevers.org ou au 03 86 23 91 65.



L'inauguration à Sermoise-sur-Loire a réuni : la Cuisine des Saveurs, le lycée agricole de Challuy, James et Alexane (espace teste de Coulage-lès-Nevers), Baptiste Naudin (maraîcher à Magny Cours), Bio du Bec (Cuffy), les maraîchers de Nevers : Jean-Marie Lambert (Le Potager d'ici), Guillaume Debeer (la Baratt'Abio), Christophe Soleilhac ainsi que des élus et représentant de l'agglomération de Nevers ou des partenaires (Bio Bourgogne Franche-Comté et la Chambre d'agriculture de la Nièvre). Crédit photo : CA 58.

// ÉCHANGES DE CONNAISSANCES

58 Les liens de l'eau

Du 26 au 31 mai, les 14 élèves de la classe de première Bac pro aquaculture du Legta du Morvan et deux services civiques se sont rendus en Charente-Maritime, pour parfaire leurs compétences.

Depuis de nombreuses années, un partenariat entre le Legta du Morvan et le Lycée de la mer et du littoral (Bourcefranc-le-Chapus) existe pour proposer aux élèves des échanges pédagogiques pour la filière aquacole. C'est dans ce cadre que 14 élèves de Bac Pro de Château-Chinon, et deux services civiques (1), ont fait le déplacement en Charente-Maritime du 26 au 31 mai.

Ils furent accompagnés par Hervé Menot, CPE, Patrick Vial, responsable technique et Rodolphe Esbelin, professeur d'aquaculture. Ce dernier précise : *« Outre les échanges sur les diverses pratiques aquacoles, il y a véritablement un partage de connaissances autour des deux structures via nos supports pédagogiques que sont, pour le Legta du Morvan, les pisciculture d'eau douce et, pour Bourcefranc-le-Chapus, l'exploitation ostréicole. Les deux permettent d'avoir une vision d'ensemble des différentes voies professionnelles possibles »*. Rodolphe Esbelin ajoute : *« d'ailleurs, les élèves de Broucefranc-le-Chapus sont venus chez nous en décembre pour visiter et en apprendre plus sur nos élevages »*.

Programme chargé

Afin de compléter la découverte de l'exploitation du lycée de Bourcefranc, d'autres explorations étaient prévues : l'entreprise Gillardeau, le Marais d'ø, la nurserie Satmar, Mulot SAS (pour le matériel conchylicole), l'Écurie marine (élevage d'hippocampes), la criée de la Cotinière…

Pour se détendre un peu, les jeunes ont aussi fait un arrêt à l'aquarium de La Rochelle. Pour Thibault Mathot, 17 ans, en 1re Bac Pro et ayant participé au voyage, il en retient une expérience « inoubliable permettant d'ouvrir nos horizons professionnels grâce à un programme de visite très complet ». Il explique que sa plus belle découverte fut celle de l'élevage d'hippocampe : « c'est une rareté ». Il pointe également, en souriant : *« La production de coquillages est très intéressante car nous n'avons pas ce genre de production chez nous. On va dire qu'elle est nettement moins vive que celles des salmonidés »*.

Un but commun

Si de nombreux kilomètres séparent les deux établissements d'enseignements, et si les pratiques sont très différentes, pour Thibault cela n'est rien car tous les intervenants et professionnels sont *« motivés par une seule et même passion »*. Autre point commun aux deux sites, les interrogations quant à la raréfaction de l'eau, comme le développe Rodolphe Esbelin : *« Nous réfléchissons tous à la préservation de la ressource en eau, via des procédés divers et variés dont l'utilisation de l'aquaculture multi-trophique intégrée (dont l'aquaponie fait partie). En parallèle, l'association d'espèces est aussi un pan à envisager pour cette gestion de la ressource en eau dans nos productions, à l'image des huîtres qui cohabitent parfaitement avec les crevettes. Il y a beaucoup à faire, et nous espérons que ce genre d'échanges de pratiques et de connaissances permettront de former les jeunes du mieux possible afin qu'ils aient toujours l'esprit ouvert aux découvertes »*.

En attendant, Thibault conclut : *« Je ne sais pas quel métier je souhaite faire plus tard, mais une chose est sûre, et ce voyage l'a confirmé un peu plus, ce sera dans la filière aquacole »*.

Chloé Monget

1. voir TDB n° 1767



Legta du Morvan.

La classe de première de Bac Pro aquaculture du Legta du Morvan a effectué un voyage en Charente-Maritime.

// VOYAGE

58 Viva a Corsica*

Du 25 au 30 mars, les BTS ACSE 2e année du CFPPA-CFA du Morvan, dans le cadre de leur voyage d'étude, ont pu visiter certaines exploitations de Corse-du-Sud. Une découverte appréciée.



Lela Pinchon formatrice CFPPA du Morvan

Les BTS ACSE deuxième année sur la plage de Palombagia à Porto-Vecchio, avec en haut : Simon Picard, Maëlle Doridot ; en bas : Théo Dassier, Antoine Boulenger, Paul Testard, Anthony Raymond.



Maëlle Doridot

Parmi les visites, les BTS ont pu découvrir l'EARL Valicella à Fiagri.

Les apprentis du BTS ACSE 2e année sont partis en voyage d'étude, à la découverte de la Corse-du-Sud, du 25 au 30 mars. Avec un programme riche, les élèves ont pu visiter des exploitations agricoles ; une expérience qui restera pour eux *« enrichissante tant sur le plan professionnel que personnel »*.

Ajustement obligé

Pour mémoire, ce voyage devait initialement se dérouler dans un pays anglophone, mais, faute de moyens – à cause d'une hausse des prix – l'organisation s'est rabattue sur une destination moins onéreuse. Les BTSA soulignent : *« nous avons essayé de trouver un lieu ressemblant au nôtre en moyenne montagne. En plus d'être un peu similaire à notre territoire, la Corse gère depuis longtemps des problématiques auxquelles nous sommes confrontés de plus en plus dans Morvan, comme la gestion de la ressource en eau ou celle des prairies »*. Pour ce séjour, de nombreuses visites étaient prévues : du domaine viticole Torracia, de l'EARL Valicella (élevage de brebis, transformation fromagère et atelier de poules pondeuses), du lycée agricole de Sartène, d'une production d'oliviers et d'huile d'olive (Les oliviers de Guissepe), d'un atelier porcin (Ferme de Casella), une exploitation de safran, une exploitation de plantes médicinales Les Simples et Divines avec fabrication de cosmétiques, un magasin de producteurs et quelques temps libres touristiques : Bonifacio, Porto-Vecchio, Palombaggia, Roccapina.

Les enseignements

Les BTSA détaillent que : *« nous avons relevé que la majorité des productions est commercialisée en vente directe et sur les marchés locaux ; ce qui tend à se développer dans le Morvan. De plus, ils ont un terroir se rapprochant du nôtre avec un sol assez pauvre, ce qui les oblige à irriguer pour la plupart d'entre eux »*. Ils ajoutent qu'ils ont été surpris des conduites de troupeaux qui se réalisent en *« toute liberté »*. Pour eux, ce séjour dans l'île de beauté leur a permis : *« de voir une façon de penser différente que celle sur le continent et d'appréhender certaines problématiques en miroir avec le Morvan. Pour l'exemple, ils font les foins au 1er mai… et au vu du réchauffement climatique, nous seront peut-être amenés à cela chez nous dans quelques années ; un point à avoir en tête pour la gestion des stocks de l'année »*. Ils résument ainsi que la Corse est pour eux : *« le Morvan amélioré, puisqu'il y a la mer et des débouchés économiques plus importants grâce à un tourisme presque de masse »* avant de nuancer en souriant : *« mais nous, nous avons de vraies routes pour aller à nos exploitations ! »*. Ils saluent enfin l'ouverture d'esprit et l'accueil qui leur fut réservé par les exploitants rencontrés. Si tous les BTSA ACSE de cette classe ne se destinent pas à devenir chef d'exploitation, ils sont toutefois unanimes : *« c'est une destination à conseiller et pourquoi pas y retourner pour en apprendre davantage »*, cette expérience pour certains fut aussi l'occasion de prendre le train et l'avion pour la première fois.

Chloé Monget

(1) Vive la corse

// SECTION DES ANCIENS 58

58 Journée conviviale

Le 23 mai, la section des anciens de la Nièvre s'est réunie à Sermage pour une journée conviviale autour des deux voyages organisés durant l'année en Crète et dans le Jura. Ainsi, ils avaient prévu la confection de plats typiques de ces deux lieux : tzatziki, yemistas (tomates farcies au riz et épices), saucisses de Morteau aux lentilles…

Autant de saveurs qui ont permis à la section des anciens de se replonger dans les souvenirs de ces deux excursions. Afin que cela soit encore plus vivide, des photographies souvenirs ont été projetées,- avec pour chacune le récit d'une anecdote.

Après ce moment convivial partagé, une balade digestive fut proposée à tous. Alain Guinot, membre de la section des anciens et accueillant l'événement chez lui, pointe : *« C'est la première fois que nous faisons ce genre de journée retour sur les voyages et force est de constater que cela a grandement plu »*.

Pour la suite, Alain Guinot sera en chargé pour la section de développer les actions de ce genre : *« Nous voulons mettre en place plus de petits rendez-vous, comme des journées pétanques, des balades dans des lieux différents ou encore des sessions de pêches. Nous avons rencontré la section de Saône-et-Loire, très active, et nous allons nous inspirer d'elle pour l'avenir »*. Une réunion de la section des anciens est prévue en août où d'autres rendez-vous seront très probablement programmés.

Chloé Monget



Section des anciens de la Nièvre

La journée du 23 mai a permis aux membres de la section des anciens de se replonger dans les souvenirs de leurs voyages en Crète et dans le Jura.

TABLEAU DE BORD

LES FORMATIONS

NIÈVRE

// (MAEC BFC) Sécuriser sa production fourragère

• 12 septembre

Avec cette formation apprenez à bien rangés, classés et sécurisés vos papiers ! Identifier les leviers sur son exploitation pour sécuriser sa production fourragère dans un contexte d'aléas climatiques. Lieu en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Maîtriser ses vérifications règlementaires avec mes parcelles

• 13 septembre

S'approprier les nouvelles contraintes réglementaires parcellaires 2024 auxquelles mon exploitation est soumise. Maîtriser les fonctionnalités de vérification réglementaires intégrées à l'outil Mes P@rcelles et savoir les mobiliser. Lieu : Nevers.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// (MAEC BFC) L'arbre et la haie dans l'exploitation agricole

• 17 septembre

Avoir les clés pour valoriser les arbres sur son exploitation. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Réussir son bâtiment photovoltaïque

• 20 septembre

Avoir les clés pour mettre en place son projet: démarches, points de vigilance, conditions de réussite. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Travailler avec le calendrier lunaire

• 23 et 24 septembre

La lune a une influence connue sur la vie. Comprendre le calendrier lunaire est une aide à la décision dans vos choix d'interventions : préparation des sols, semis, fertilisation, récolte, intervention auprès de vos animaux. Lieu : en fonction des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

// Fécondité et réduction de la période de vêlage

• 25 et 27 septembre

Améliorer son taux de fécondation et réduire sa période de vêlage. Lieu : en fonctions des stagiaires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – centre de formation : 03 86 93 40 37

L'AGENDA PRO'

NIÈVRE

// Foires et concours à Moulins-Engilbert

• À partir du 25 juillet

Le Comité des foires et concours organise différents événements pour le reste de l'année : le 25 juillet édition d'été de la foire concours aux culards à la Sicafome, le 6 août pour une foire aux ovins au champ de foires de Moulins-Engilbert et enfin en octobre, au même endroit, pour une foire aux veaux reproducteurs avec comme nouveauté une vente aux enchères à main levée animée par Martial Tardivon.

Fermeture GDS 58

• 16 août

Le GDS 58 sera exceptionnellement fermé le vendredi 16 août. Les bureaux réouvriront le 19 août.

47e Foire nationale aux ovins reproducteurs

• 20 août

De 8 h 30 à 13 h, le 20 août, aura lieu à Decize (pointe des halles) la 47e Foire nationale aux ovins reproducteurs. Chaque année, environ 250 béliers de 9 races concourent pour le classement sur ascendance qui valorise ainsi le travail des sélectionneurs présents. Information MHE : Decize se trouve en zone indemne MHE. D'ici le 20 août, la situation peut évoluer, les dernières actualités sur le zonage sont consultables sur : https://agriculture.gouv.fr/mhe-la-maladie-hemorragique-epizootique

Renseignements : 06 72 39 76 43.

// Préparez l'avenir de votre exploitation (inscription avant le 30 juillet)

• 17 septembre

La Chambre d'agriculture et ses partenaires invitent les exploitants à découvrir les solutions concrètes pour simplifier la transmission de leurs exploitations. Le rendez-vous est donné le 17 septembre à l'USON (20 route de Lyon à Sermoise-sur-Loire) à partir de 8 h 45. Au programme : une conférence sur la méthodologie d'une transmission étape par étape aura lieu ainsi qu'une rencontre avec les partenaires pour un moment privilégié. Inscription obligatoire avant le 30 juillet.

Renseignements et inscriptions : communication@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 99.

// Journée technique

• 20 septembre

Une journée est organisée par l'association SCV Lucien Séguy et le centre national d'agroécologie le 20 septembre à Sermoise-sur-Loire, dans l'exploitation de Noël Deneuville.
Au programme, diverses intervenants sont prévus : Jean-Claude Quillet (25 ans d'ACS en Touraine), Jacky Berland (25 ans d'ACS en Vendée, sous réserve de disponibilité), Alfred Gassler (25 ans d'ACS dans l'Oise), Serge Bouzinac (40 ans d'ACS au Brésil), Stéphane Boulakia (30 ans d'ACS en Afrique et en Camargue), Luc Leblay (gestion des élevages et des prairies), Nicolas et Roland Hallegouet (pommes de terres et céréales en ACS, région Bretagne), Alexis Ammeux (pommes de terres et céréales en ACS, région Nord), Cédric Cabrol (agro-climatologue, Tarn), Laurent Denise (Deux Sèvres). L'évolution de matériel en SCV sera aussi abordée.

Inscriptions : https://www.helloasso.com/associations/scv-lucien-seguy/boutiques/journee-lucien-seguy-2024

Programme des *« Journées s'installer en… »*

• 22 octobre

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise des journées à la découverte d'une production.
Ainsi, la dernière journée se déroulera le 22 octobre (de 9 heures à 17 heures – lieu à définir), où les petits fruits qui seront mis en lumière, sur le même principe de découverte et de visite d'une exploitation en lien avec ce thème.
Inscriptions obligatoires.

Plus d'infos : Chambre d'agriculture de la Nièvre – Marine Vaillant, conseillère entreprise installation à marine.vaillant@nievre.chambagri.fr ou au 03 86 93 40 39.

YONNE

// Formation aux gestes qui sauvent (Groupama)

• Mercredi 11 septembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Toucy (12 Rue de la Maladrerie)

• Mardi 1er octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Pont-sur-Yonne (1 rue Paul Bert).

• Mardi 8 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Villeneuve-l'Archevêque (route de Sens).

• Vendredi 11 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Tonnerre (D117, route de Sambourg).

• Jeudi 17 octobre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. Dans les locaux de Groupama à Auxerre (18 rue Georges Guynemer).

• Vendredi 8 novembre

Sessions : 9 h 30 – 11 h 30 / 13 h 30 – 15 h 30 / 16 heures – 18 heures. À la caserne des sapeurs-pompiers de Saint-Florentin (rue Jean Moulin).

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Nouvelle évolution de la grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole de des Cuma

Les salaires minima conventionnels revalorisés
À la suite de la hausse du Smic au 1er janvier 2024 à 11,65 € brut/heure, les paliers 1 et 2 de la grille nationale des salaires minimas de la Production Agricole et Cuma se sont vu rattraper par le Smic. Ainsi, les partenaires sociaux ont décidé de se réunir pour négocier de nouveau la grille nationale et sont parvenus à un accord le 18 janvier dernier. Un avenant n°8 à la Convention Collective Nationale de la Production Agricole et Cuma a été signé par 4 des 5 organisations syndicales de salariés CFDT, CFTC, CGC et FO. Cet avenant entrera en vigueur le 1er jour du mois suivant la parution de l'arrêté d'extension au Journal Officiel.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	11,65
12 - 16	2	11,74
17 - 24	3	11,91
25 - 35	4	12,17
36 - 51	5	12,70
52 - 73	6	13,30
74 - 104	7	14,08
105 - 143	8	15,05
144 - 196	9	16,29
197 - 270	10	18,04
271 - 399	11	20,53
400	12	23,46

INDICES DES FERMAGES

Depuis la loi de modernisation de l'agriculture de 2010, l'indice national des fermages est fixé par arrêté ministériel chaque année. Il s'applique pour toutes les échéances annuelles du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 sur l'ensemble du territoire français et pour toute production. Cet indice sert à réévaluer le prix de location des terres.
Pour la campagne 2022-2023 l'arrêté du 13 juillet 2022 paru au Journal officiel du 16 juillet 2022 a fixé l'indice national des fermages à **110,26**. L'indice progresse de 3,55 % par rapport à la campagne précédente.
Cet indice repose à 60 % sur l'indice d'évolution du revenu brut d'exploitation agricole (RBEA) à l'hectare national des cinq dernières années et à 40 % sur l'évolution du niveau général des prix correspondant au prix intérieur brut de l'année précédente.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2022 et le 30 septembre 2023, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 116,46 (indice 2023)}}{\text{110,26 (indice 2022)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63 %

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

16/07/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 145 - Vente : 95 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,87	3,91	3,89	
		350-400	3,96	3,97	3,96	
F	U	300-350	3,59	3,59	3,59	
		350-400	3,53	3,66	3,57	- 0,10

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 108 - Vente : 86 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	350-400	3,46	3,55	3,51	
		400-450	3,49	3,55	3,53	+ 0,22

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 150 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	24 à 36 mois	3,08	3,47	3,28	+ 0,07
		- 5 ans	2,91	3,36	3,10	+ 0,01
		5 à 10 ans	2,90	3,16	3,01	+ 0,05
		+ 10 ans	2,77	3,08	2,91	+ 0,17
	R	5 à 10 ans	2,69	2,87	2,83	+ 0,12
		+ 10 ans	2,44	2,76	2,63	+ 0,09

OBSERVATIONS

Effectif global : 403 - Taux de vente : 93 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

15/07/2024

Bovins : 136

Taurillons d herbe :	(335 - 375 kg)	1210 - 1340	3,58 - 3,60
Laitonnes :	(330 - 370 kg)	1180 - 1290	3,51 - 3,56
Génisses 16 - 24 mois :	(385 - 425 kg)	1270 - 1370	3,00 - 3,31
Génisses 24 - 36 mois :	(525 - 810 kg)	1480 - 2600	2,81 - 3,43
Vaches légères :		1490 - 1600	
Vaches entre deux :		1680 - 1970	
Vaches lourdes :		1980 - 2360	

Les sorties en mâles sont toujours peu importantes. Cours reconduits.
Vente totale en femelles et génisses d'export tarifs inchangés.
En vaches maigres les volumes et la qualité sont toujours présents permettant un placement rapide et global à des tarifs soutenus.

Bovins gras : 8

Vaches de viande : 5,38 € à 5,48 € kg de viande

Cours fermes en vaches grasses.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/07/2024

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 84 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	3,85	4,02	3,91	
		400-450	3,76	3,93	3,90	
	R	300-350	3,59	3,59	3,59	
F	U	300-350	3,58	3,62	3,60	+ 0,01

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) — *Effectif : 76 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	2,93	3,02	3,00	- 0,05
		5 à 10 ans	2,78	3,03	2,95	+ 0,02
		+ 10 ans	2,71	2,81	2,73	+ 0,04

OBSERVATIONS

Effectif global : 37 - Taux de vente : 100 %
Broutards : cours reconduits dans toutes les catégories. **Laitonnes :** Cours reconduits à haussiers.
Vaches : Marché bien approvisionné pour la saison, cours reconduits.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

08/07/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 540 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,06	4,64	4,40	
		de 38 à 44 kg	4,10	4,65	4,30	
		de 44 à 50 kg	3,69	4,28	3,86	- 0,43
	R	de 32 à 38 kg	3,38	3,91	3,72	
		de 38 à 44 kg	3,17	3,98	3,67	- 0,91

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 130 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 60 kg	1,60	2,05	1,88	+ 0,32
	R	+ 60 kg	1,35	1,62	1,54	+ 0,38

AGNEAUX MAIGRES — *Effectif : 17 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
	R	de 25 à 35 kg	96	96	96	- 29,00

CAPRINS (€/tête) — *Effectif : 6 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
F	Première qualité		-	-	-	-

OBSERVATIONS

Effectif global : 693 - Taux de vente : 99 %

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

08/07/2024

Effectif : 144

Agneaux laitons	125 - 192	(3,38 - 4,48)
Brebis	85 - 160	(1,28 - 1,67)

Vente globale.
Cours reconduits en bons agneaux.
Meilleure demande en brebis, dû en partie à une présentation de meilleure qualité avec des volumes plus importants.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

10/07/2024

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) — *Effectif : 350 - Vente : 92 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	3,74	4336	4,11	-+ 0,03
		de 38 à 44 kg	3,84	4,39	4,01	+ 0,05

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) — *Effectif : 157 - Vente : 94 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- de 60 kg	1,47	1,52	1,48	- 0,12
		+ de 60 kg	1,41	2,05	178	- 0,07

OBSERVATIONS

Effectif global : 514 - Taux de vente : 93 %
Agneaux : Cours reconduits, la qualité des animaux présentés reste très hétérogène.
Brebis : Cours légèrement à la baisse

Retrouvez-nous sur
agribourgogne.fr
L'information vous accompagne partout !
Ordinateur - Tablette - Smartphone



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

15 Juillet 2024

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : Pression à la baisse sur les JB. Marché stable en femelles.

Bovins maigres : Les cours sont reconduits avec une offre limitée.
/!\Les valeurs remontées par les cotations Gros Bovins Maigres ne sont pas représentatives des niveaux de prix constatés sur le terrain !

POLITIQUES

Le 9 juillet dernier, s'est déroulé un CNOPSAV Santé Animale. Celui-ci a été bouleversé par le contexte politique récent et le ministre de l'Agriculture n'a pas pu être présent. De plus, le décret visant à réformer le suivi sanitaire permanent n'a pas pu être présenté non plus à la réunion. Sa dernière version prévoit la création d'un statut de «vétérinaire traitant» et d'autoriser la détention de certains médicaments dans les élevages. Mais ce sujet a été renvoyé à la rentrée, comme plusieurs autres dossiers dans l'attente de la nomination d'un nouveau gouvernement.

SANITAIRE

Un arrêté du 4 juillet 2024, concernant la fièvre catarrhale ovine (FCO), a été publié. Il fait suite à l'émergence d'un nouveau sérotype de FCO : le BTV-3 aux Pays-Bas, en Belgique, Allemagne et Royaume-Uni. Cet arrêté instaure des mesures particulières en cas d'apparition de nouveau sérotype dit «exotique» de FCO sur le territoire : une zone «régulée» de 150km autour du foyer et une zone «tampon» de 50km autour de la zone régulée. La vaccination contre le sérotype exotique sera obligatoire au sein de la zone tampon pour les bovins notamment.

APPLICATION DE LA LOI EGALIM 2 EN FILIERE VIANDE BOVINE

Le second tour des élections législatives aura fait tomber quelques députés agricoles majeurs, comme Frédéric Descrozailles porteur de la Loi Descrozailles qui avait complété EGALIM 2 en mars 2023 en renforçant notamment la sanctuarisation de la Matière Première Agricole dans les négociations commerciales. La sortie d'Anne-Laure Babault et Alexis Izard marque un coup d'arrêt au chantier EGALIM 4. Alors que les dispositions principales amont des lois EGALIM, notamment la contractualisation obligatoire et une meilleure prise en compte des indicateurs de coûts de production de référence dans la construction du prix, ne sont aujourd'hui que très peu appliquées, les éleveurs bovins viandes attendent du nouveau gouvernement un sursaut collectif pour faire utiliser les outils législatifs déjà en place et impulser une dynamique forte en faveur de la rémunération des producteurs.

FAIT DE LA SEMAINE

Les députés français doivent tenir la première session à l'Assemblée nationale depuis les élections législative ce jeudi 18 juillet.
Afin de les sensibiliser à l'élevage bovin viande, la FNB va transmettre aux Sections Bovines une note à destination des députés, utilisable lors des différentes rencontres. Elle reprend une description de l'élevage allaitant français, rappelant les enjeux de son maintien face aux différentes crises qu'il traverse, et reprenant les propositions portées par la FNB pour soutenir l'élevage allaitant et les éleveurs.

FOCUS

L'IDDRI (cercle de réflexion vers la transition durable) a publié le 9 juillet dernier une étude sur l'avenir des filières viandes françaises. Le scénario tendanciel élaboré à 2035 s'appuie sur les tendances de décapitalisation des dernières années, et l'hypothèse d'une politique de soutien invariable. Cette étude amène en bilan, le risque porté depuis des mois et des mois par la FNB, à savoir la diminution globale de la production de viandes au profit des importations, recul des ruminants avec érosion de la filière bovin viande.

CHIFFRE A RETENIR

200€

Suite au programme français d'éradication de la rhinotrachéite infectieuse bovine (IBR) à 2027, les ministères de l'Economie et de l'Agriculture ont publié deux arrêtés. Le premier, du 10 juin 2024, instaure une obligation de réformer les bovins, de plus de 12 mois, infectés par l'IBR (voici l'accès). Le deuxième, du 26 juin 2024 fixe les modalités d'indemnisation : 200€/ bovin infecté (si les bovins sont vaccinés) ou de 180€/bovin pour les autres troupeaux. (voici l'accès).

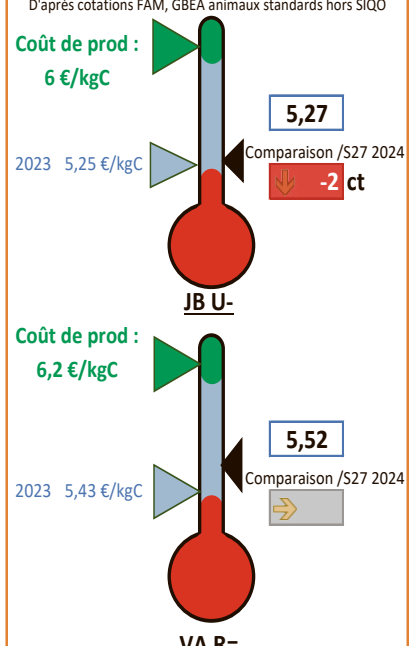
EN REGION

Après plusieurs mois d'attente, le Gouvernement a publié l'arrêté sur l'agrivoltaïsme qui précise les dispositions sur les garanties financières, les modalités de contrôle des installations, ainsi que les modalités de calcul de l'impact des installations sur la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) au sens de l'objet « zéro artificialisation nette ». La publication de cet arrêté marque l'entrée en vigueur de l'ensemble du nouveau cadre sur l'agrivoltaïsme.

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

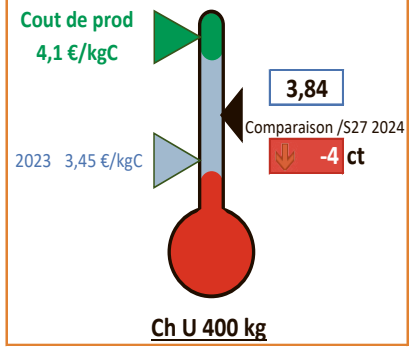
D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Les coûts de production sont calculés en sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

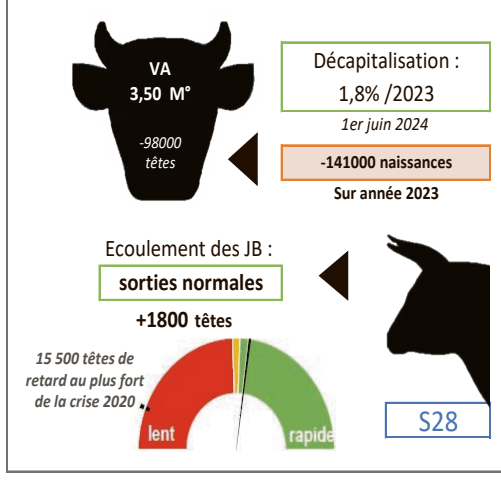
Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



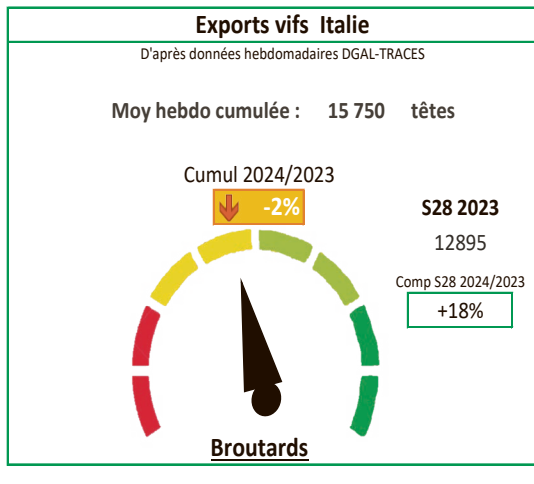
Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo



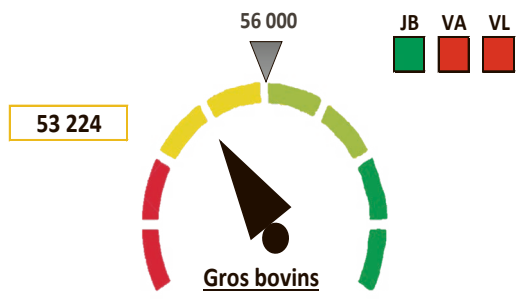
Exports vifs Italie

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (concernant les abattoirs de plus de 1500 tec/semaine)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,20	Vache Charolaise R = (€/kg éc.)
6,78	Génisse R + (€/kg éc.)
6,00	Jeune Bovin U - (€/kg éc.)
4,10	Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2023

Le ciseau des prix....

D'après INSEE - GEB-Idele et FranceAgriMer

En 25 ans...

+100%	Sur les prix à la consommation
+105%	Sur les charges en élevage
+80%	Sur les prix payés aux poducteurs

* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Tendances des Marchés aux Bestiaux

Semaine 29

du 15 au 21 juillet.

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

Broutard(e) s : des apports toujours restreints mais, qui restent de saisons en relation avec la météo propice aux travaux des champs. Les cours et la vente s'adaptent à la présentation des lots d'animaux. Bien sûr les animaux de qualités et vaccinés se vendent facilement. En femelle, les cours restent inchangés, la vente est fluide et facile.

Gros bovins maigres : l'offre reste timide et modérée. Le tri se fait toujours entre les bonnes vaches et les vaches plus âgées ou avec moins d'état. Les cours sont facilement reconduits.

Boucherie : les faibles apports permettent un plafonnement des cours pour les vaches mixtes et laitières. Le commerce est toujours plus calme et plus difficile dans les races à viande.

Veaux : les cours sont reconduits mais on note toutefois un tri plus sélectif sur certains marchés. Dans l'ensemble, les apports restent stables à modérés.

Ovins : le commerce est facile, les cours sont reconduits dans les agneaux de qualités et bien présentés. Pour les lots moins préparés, la vente est plus compliquée et les cours à la baisse. Les bonnes brebis sont recherchées et se vendent facilement.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

21 - Vends télescopique MF 9407, 3400 H. Année 2014 37800 euros HT. Planche en chêne de plus de 100 ans (vieux plancher), faire offre. (2804)
✆ 06 42 75 69 96

69 - Recherche Tracteurs toutes marques, tout état même HS à partir de 1970 - Recherche Roundballer à rouleaux ou barrettes à chambre fixe Déplacement rapide.
✆ 06 43 23 43 51

69 - Vends déchaumeur à dents + disques rouleau en U réglage hydro Amazone Cenius 3 m. 2018 TBE P 10000 euros HT.
✆ 06 07 06 77 50 soir

74 - Vends Transporter Bucher année 1978, benne basculante, 3000 H, 40 CH, très bon état.
✆ 06 75 08 24 73

89 - Vends tracteur Hürlimann 2 ponts, fourche Agram, année 1995. Vends tracteur 2 ponts Same 160. (2902)
✆ 06 49 73 55 94

Travail du sol

39 - Vends charrue fenet 3 fers réversible tbé et scie à ruban thérion trainée ou portée, volant de 600 à prise de force. Plus de renseignement par tél.
✆ 06 83 51 25 75

58 - Vends charrue Ovlac MINI 7 + 1. Bon état 14500 euros, pince Bugnot 400 €, K-SEM RAU 400 euros. (2803)
✆ 06 42 47 81 83

Récolte

58 - A vendre, Presse à balles rondes Gallignani 8600, année 2000, TBE. (2903)
✆ 06 45 71 94 52

58 - Urgent, je suis à la recherche d'une moissonneuse-batteuse New Holland, type 8070 ou éventuellement 8060, 8080. Peu importe l'état ou la région, je me déplace.
✆ 06 21 49 50 89

Divers

26 - Association Handi Bike recherche tous types de véhicules à moteur, cycles, motocycles et outillage divers.
✆ 06 63 31 48 59

26 - Vends machine à vendanger Alma 150 CH, 6 cylindres turbo, équipée d'un pulvérisateur Calvet 2000L + tête de récolte. 1 remorque Alma 5T monocoque avec tarière déportable en TBE. 1 remorque Devès 6 T, 4 roues. Tracteur Lamborghini vigneron 90CVRM Cabine Clim TBE.
✆ 06 25 01 40 62
ou 04 75 04 89 51

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

38 - Vends semoir céréales Rabewerk 3m 21 rangs ; sabots-atomiseur Tecnoma 1000l.
✆ 06 30 70 89 17

58 - Vends tracteur NH T6 125 S, 1384 H Fauch Claas Disco 3600 contour, Faneuse andaineur, Benne épandeur fumier, autres matériels. (2801)
✆ 06 43 85 52 29

58 - Vends matériels fromagerie, grilles, moules, table d'égouttage, bacs. (2802)
✆ 06 43 85 52 29

DÉCOUVREZ NOTRE GAMME DE CHENILLES AGRICOLES
01 88 61 57 84
WWW.VULCAN-AGRI.EU

Elevage

26 - A vendre cause retraite Louve MARCHAND récente.
✆ 06 07 64 29 69

Véhicule

Utilitaire

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état, même sans CT + tous pick-up.
✆ 06 42 69 14 31

71 - Vends Quad TGB 500 CC, Année 2016, 5300 Km Très bon état.
✆ 06 87 02 92 62

84 - Vends Nissan 4x4 2 blanc 2020 67 000 km 2 portes. Nombreuses options, freins neufs, hard top.
✆ 06 10 75 57 37

Tourisme

21 - Vends DACIA Duster 4x4 1.5, 110 diesel 136000 km. Rehausse SCM jamais TT 14000 euros. (2901)
✆ 06 46 68 47 88

Achat-Vente

Récolte

01 - Particulier vend piquets acacia 1m80, possibilité de livraison.
✆ 06 03 12 27 73

39 - Vds paille et foin de qualité rendu livré. Agrical-Est
✆ 06 73 92 81 55

69 - Vends abricots en gros ou demi-gros, différentes variétés : bergeron, bergarouge, digat, vertige.
✆ 06 37 13 42 89

Fourrage

69 - Urgent achète paille bottes rectangulaires et foin - Départements 01, 69, 21, 42, 71, 38 - Paiement comptant.
✆ 06 68 93 44 60

88 - Vends très belle paille d'orge et de blé récolte 2024 livraison assurée.
✆ 06 76 29 28 10

Amendement

BIOCOMPIG
fournisseur d'engrais organique en granulé
Compost et Engrais organique en Granulé
Fientes de POULE- PORC -CHAMPIGNON
Livraison rapide Grande quantité disponible
Guillaume au 06 75 45 88 09 - info@biocompig.fr

Terrain

69 - Vends 2 hectares de Morgon climat «Les Charmes».
✆ 06 71 43 57 63

Location

Chasse, Etangs

69 - Chasse Côte d'Or recherche postes traqueurs pour étoffer équipe 22 cervidés, 50 sangliers, 20 chevreuils, 11 weekends - Venaison partagée visite territoire possible 600 ha.
✆ 06 19 43 19 97

Mariage

21 - Homme 61 ans retraité, sobre, 1m86 aimant la nature, les balades, voyages, souhaiterait rencontrer F. âgée entre 58 et 61 ans, mignonne, assez mince, même profil, pour rompre solitude. Région Bourgogne-F.Comté. (2904)
✆ 06 88 12 61 54

Terres de Bourgogne
03 80 78 90 40
agribourgogne.fr

Animaux

Bovin

03 - AV vaches et génisses pleines (écho avril), velages nov./déc. large choix, depart après sevrage (août).
✆ Earl Clément Durin
07 60 23 99 19
Thierry 07 85 27 41 57
Pierre 07 85 27 41 57

21 - Elevage charolais Baudot 21140 Pont et Massène Propose à la vente 5 taureaux de 2 ans et choix important de veaux d'un an. Le tout apte de suite à la saillie.Garanties sanitaires. Elevage ayant sélectionné le vêlage facile. Sélection rigoureuse de père en fils depuis longtemps, livraison toutes distances (2401)
✆ 06 07 75 59 74 Jean-Luc
06 67 58 18 03 Michel
06 74 69 62 41 Bertrand

39 - Vends 3 genisses de 12-18 mois race Angus, et une de 2ans et demi Indemn. IBR BVD Besno poss. livraison.
✆ 06 26 20 05 40

69 - VDS Mâles reproducteurs Limousins 1 an inscrit HBL, très bonnes origines.
✆ 06 71 61 73 16

// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,05 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,05 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,57 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
CS 80075 - 21110 Bretenière
Tél. : 03 80 78 90 40 - Fax : 03 80 70 08 02

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

PETITES ANNONCES

89 - Elevage charolais HBC vend taureaux reproducteurs prêts à saillir, 40 mâles, - vaches, - génisses. Vente permanente femelles et reproducteurs. Livraison possible. GAEC Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine (2005)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71
GAEC Cadoux

Caprin

69 - Vends boucs 2 mois et demi pour repro + cabris gras.
✆ 06 98 16 85 96

Ovin

71 - 62e Concours National du Mouton Charollais, 01/ 02 août. Jeudi après-midi : concours (pas de sortie d'animaux). Vendredi matin : fin du concours et vente d'agnelles. Vendredi après-midi : vente de béliers de station. Nombreuses ventes en case, près de 800 animaux exposés. Organisé par l'OS Mouton Charollais. Nouveauté le vendredi 2 août: exposition/vente de taureaux avec la Société d'Agriculture de Charolles. Hall des expositions, 71120 Charolles. Rens.: osmoutoncharollais@gmail.com ou www.mouton-charollais.com
✆ 03 85 24 00 18

74 - Achète agneaux gras ou maigres, brebis pleines ou suitées, réformes, chèvres pleines ou en lait. Paiement comptant.
✆ 06 08 06 98 65

Chien

55 - Vends chiots protection Berger Kangal Lof, pucés, primo, vaccinés, parents indemnes dysplasie, mère n° 250 268 732 468 044. Livraison possible dép. sud-est.
✆ 06 73 41 80 24

Equin

63 - Achète chevaux et poneys tout genre à valoriser et de réforme. Faire propo.
✆ 06 81 21 25 20

Emploi

Offre

AGENT AGRICOLE SECTEUR TONNERRE (89)
RECHERCHE COMMERCIAL (H/F)

MASSEY FERGUSON

Pour vente de matériels agricoles
sur les secteurs : Yonne / Côte-d'or / Aube
Poste en CDI

Missions : Développement du fichier client, conseil technique dans le choix du matériel, rédaction des devis et bons de commande
Mise à disposition : voiture,carburant,téléphone portable,ordinateur portable, indemnisation frais de repas
Rémunération : fixe + commissions sur ventes

Envoyer CV + LM à nathalie@lucasetfils.fr
Contact téléphonique : 03 86 75 20 98

BSA sarl

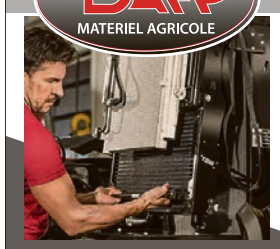
RECRUTE
un MAGASINIER (H/F)
POSTE À POURVOIR DE SUITE

JCB FENDT

Pour nous contacter : 03 86 33 11 24 ou 06 21 43 72 95
ou envoyer CV + lettre de motivation à
BSA sarl - 12, rue Terre Plaine - 89420 Cussy les Forges
ou par mail : jfboucheron@boucheronsas.fr

DAFP MATERIEL AGRICOLE

RECRUTE



- **1 technicien (H/F) sur la base de Toucy (89)**
- **1 technicien (H/F) sur la base de Venoy (89)**

connaissances mécaniques, hydrauliques appréciées.
Formation assurée
Débutant accepté

Envoyer CV à s.bonfillou@dafp.fr
Tél. 06 07 54 76 70

CASE IH

18 - Le Service de Remplacement du Cher recrute un agent de remplacement sur la commune d'Allouis. Missions : travaux liés à l'élevage (curage, clôture, alimentation, manipulation, etc.) ; travaux de fenaison + paille ; conduite d'engins agricoles pendant la moisson (bennes, plateaux de pailles...); déchaumage + préparation des semis. Durée: 48h/semaine. Rémunération : 12.17 euros (brut)/heure + 10% prime précarité + 10% de congés payés. Heures supplémentaires majorées. Kilomètres indemnisés. Poste en CDD du 26/07/2024 au 20/03/2025. Une personne sera présente à vos côtés tout au long du remplacement. Permis B et véhicule personnel obligatoire.
✆ 02 48 23 45 89
ou 06 03 46 99 24

Offre de service

26 - Vous déménagez? Vous débarrassez? Pour 1 travail soigné, contactez-moi, GIRARD Benjamin
✆ 06 63 31 48 59

SICAREV COOP ÉLEVEUR DE GOÛT

Coopérative d'élevage en production bovine et ovine recrute :
1 TECHNICIEN CONSEIL Bovins Viande h/f en CDI à temps complet

- Accompagner les adhérents dans l'amélioration de leur production.
- Apporter aux éleveurs des conseils technico-économiques en alimentation, santé, génétique, bâtiments,...
- Participer au développement commercial du service agrofournitures de la coopérative.
- Accompagner les adhérents dans leurs différents projets.

Profil : Bac+2 - expérience de 3 à 5 ans dans le domaine. - Département 89 et limitrophes

Envoyez votre candidature à l'adresse suivante :
contactrh@sicarev.com

Des professionnels à votre service

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE

VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE

Rue de Saint-André - 58170 Luzy - **03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03**
www.scieriedeluzy.com - **Professionnels et Particuliers**
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

MIZ'FAB PERFORMANCE WELDING
Tel. 07 68 39 70 58
mizzfab.weld@gmail.com
ACIER, INOX, ALU ET TITANE
Procédé SAEE, MIG/MAG et TIG
RÉPARATION / REFABRICATION
TRAVAUX DE SOUDURE
Secteur Seurre / St Jean de Losne

CHAUX DE TERNANT ®
Chaux calcique et chaux magnésienne
De la fabrication à l'épandage
FOURS À CHAUX Vincent
58250 TERNANT - 03 86 30 82 92
www.chaux-de-ternant.com

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35

Regardez-nous sur YouTube

Terres de Bourgogne Abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE
1, Rue des Coulots - CS80075
21110 Bretenière

Avec votre abonnement, vous bénéficiez
d'un **ACCÈS ILLIMITÉ**
au site www.agribourgogne.fr

NOM	
PRÉNOM	
RAISON SOCIALE	
RUE	
CP	VILLE
TÉL.	PORT.
EMAIL	

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Je règle € par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

Contact : Tél. 03 80 78 90 40 - abonnement@terres-de-bourgogne.net

Choisissez votre revue parmi les titres suivants
Cochez la case correspondante

☐ REUSSIR Bovins viande — BOVINS VIANDE
☐ REUSSIR Grandes Cultures — GRANDES CULTURES
☐ REUSSIR Lait — LAIT
☐ REUSSIR Porc Tech PORC — PORCS
☐ Réussir la chèvre — LA CHÈVRE
☐ Réussir Pâtre — PÂTRE
☐ REUSSIR Fruits & Légumes — FRUITS et LÉGUMES
☐ REUSSIR Vigne — VIGNE
☐ REUSSIR Volailles — VOLAILLES
☐ REUSSIR Bio — BIO numérique

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 123 €

☐ 2 ANS 222 €

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**
☐ pour 1 an 58 € par revue
☐ pour 2 ans 116 € par revue

TOTAL

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

DIJON BOURGOGNE EVENTS PARC DES EXPOSITIONS ET DES CONGRES DE DIJON

Société publique locale
au capital de 400.000 €
Siège social
3 BOULEVARD DE CHAMPAGNE
21000 Dijon
951 393 784 RCS de Dijon

Le 3 avril 2024, le Conseil d'Administration à mis un terme au mandat de Directeur général de Monsieur Hubert CUNAT à compter 3 avril 2024, et nommé en remplacement Directeur général, à compter de cette même date, Monsieur Jacques DELAINE, demeurant 29 rue des Champs Viaux 21121 Daix. Mention au RCS de Dijon

AL24014292

TRANSFORMATION

MTC MULTI TECHNIQUE CARVALHO SARL au capital de 5000 € Siège social : 22 GRANDE RUE 21380 Messigny et Vantoux 809 760 119 RCS de Dijon L'ÄGE du 01/07/2024, a décidé de transformer la société en SAS, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 01/07/2024. et a nommé Président M. CARVALHO Patrick, demeurant 22 Grande Rue 21380 Messigny et Vantoux. Accès aux assemblées et vote : Chaque Actionnaire a le droit de participer aux décisions collectives par lui même ou par mandataire. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent. Transmission des actions : Les actions sont librement cessibles entre les associés. Les cessions d'actions au profit des tiers sont soumises à agrément de la collectivité des associés. Modification du RCS de Dijon

AL24014422

NON DISSOLUTION

IDIXA

Société par actions simplifiée
au capital de 5 000 euros
Siège social
40 bis rue du 8 mai 1945
21250 SEURRE
840 026 686 RCS DIJON

Aux termes de la décision en date du 07/05/2024,l'associé unique, statuant conformément à l'article L 225-48 du Code de commerce, a décidé de ne pas dissoudre la Société. Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis. Le Président.

AL24014598

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE PUBLICITÉ

SCI DUCHER

Société civile
au capital de 300 euros.
Siège social :
5 rue du Chanoine L.J.Romain
21121 FONTAINE LES DIJON
820 615 847 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 1er juillet 2024 a constaté la réduction du capital social de 300 euros à 260 euros par rachat et annulation de 4 parts sociales, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes : Ancienne mention : Le capital de fondation est fixé à 300euros. Il est divisé en 30 parts sociales de 10euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Nouvelle mention : Le capital est fixé à 260 euros. Il est divisé en 26 parts sociales de 10 euros chacune, lesquelles ont été souscrites et attribuées aux associés en proportion de leurs apports respectifs. Total égal au nombre de parts composant le capital social : 26 parts.Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON. Pour avis La Gérance

AL24014599

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SAVOYE ASSETS MANAGEMENT

Société Anonyme
au capital de 2 636 158,72 euros
Siège social : 18, boulevard des Gorgets - 21000 DIJON
335 242 178 RCS DIJON

Aux termes d'une AGO en date du 05/07/2024, la collectivité des associés a pris acte de la démission de Mme Kristel LEGUELLEC de son mandat d'administrateur, de la cessation des fonctions de M. Rémy JEANNIN de son mandat d'administrateur et en conséquence de P-DG. A nommé Messieurs Rico BACK et Sheng DING en qualité de nouveaux administrateurs, pour un mandat de 6 exercices. Pour avis

AL24014604

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

SAVOYE ASSETS MANAGEMENT

Société Anonyme
au capital de 2 636 158,72 euros
Siège social :
18, boulevard des Gorgets
21000 DIJON
335 242 178 RCS DIJON

Aux termes des délibérations en date du 05/07/2024, le Conseil d'Administration a nommé M. Sheng DING, demeurant Zhejiang Sheng, Changxing Xian, Zhicheng Jiedao, Mabei Xiaoqu 21 - 106 shi CHINE, en qualité de Président-Directeur Général en remplacement de M. Rémy JEANNIN. Pour avis

AL24014608

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SD PAYSAGE

SASU au capital de 1 000 Euros
Siège social : 11 RUE HENRY DUNANT
89100 SENS
949 226 484 RCS SENS

Par AGE du 05/07/2024 a été le siège social transféré au 5 RUE GALILEE 93150 LE BLANC- MESNIL
Modification au RCS de Sens.

AL24014607

CHANGEMENT DE LA GERANCE

SCI IMMEUBLES DES BANQUE POPULAIRES DE LA REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE

SCI « IM BP »
Société civile immobilière
Au capital social 1.524,49 euros
Siège social : 1 rue du Paquier - 21600 LONGVIC
N° SIREN 320 281 314 R.C.S. DIJON

L'Assemblée générale des associés du 28/06/2024 après pris acte de la démission de M. François Taillefer de Laportalière de ses fonctions de gérant a nommé en remplacement à effet immédiat et pour une durée indéterminée M. Guillaume CHAMBON.
M. CHAMBON est né le 17/06/1975 à LESQUIN et demeure 44 Avenue de la Celle Saint-Cloud 92420 Vaucresson.
Pour avis.
Le gérant.

AL24014610

MODIFICATION DES DIRIGEANTS

CLOSE TO ME

Société par actions simplifiée
au capital de 270 383 euros
Siège social :
18, boulevard des Gorgets
21000 DIJON
523 311 173 RCS DIJON

Aux termes des décisions en date du 05/07/2024, l'associé unique a nommé la société SAVOYE, SAS au capital de 917 700euros, siège social : 18, boulevard des Gorgets - 21000DIJON, 334 170 990 RCS DIJON, en qualité de Président, sans limitation de durée, en remplacement de M. Rémy JEANNIN,démissionnaire. Pour avis

AL24014613

AUTRES

SOCIETE ASN

Société par actions simplifiée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 67 Rue du Faubourg Raine, 21000 DIJON
850 913 930 RCS DIJON

L'AGE des associés réunis le 13/06/24 a décidé :
- de remplacer à compter du même jour la dénomination sociale «SOCIETE ASN» par «SAS JEANNIN PATRIMOINE» et de modifier en conséquence l'article 3 des statuts.
- de la réduction du capital social d'un montant de 5.000,00 euros par voie d'annulation de titre. Le capital est ainsi ramené de 10.000,00 euros à la somme de 5.000,00 euros, à compter de la même date.
- de supprimer l'activité de marchand de biens en immobilier, de promotion immobilière et de lotisseur de l'objet social et de l'étendre l'objet social aux activités suivantes : la location de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, l'acquisition de tous biens mobiliers et immobiliers construits, à construire ou en cours de construction, en pleine propriété, nue-propriété ou usufruit, la mise en valeur, la transformation, l'aménagement, la gestion par location ou autrement desdits biens acquis,
Les associés ont par ailleurs pris acte de la démission de Madame Sally CHETIF de ses fonctions de Directrice Générale de la société à compter du 13/06/24.
Les statuts ont été modifiés en conséquence.
POUR AVIS Le Président

AL24014624

MODIFICATION DU CAPITAL

VIF

Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
porté à 5 500 euros
Siège social : 2 rue du Presbytère,
21190 SAINT ROMAIN
894 398 593 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 15 JUIN 2024 a décidé et réalisé une augmentation du capital social de 500 euros par apports en numéraire, ce qui rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
ARTICLE 7 - CAPITAL SOCIAL
Ancienne mention :
Le capital social est fixé à CINQ MILLE EUROS (5 000 €)
Nouvelle mention :
Le capital social est fixé à CINQ MILLE CINQ CENTS EUROS (5 500 €)
Pour avis
La Gérance

AL24014626

DIRECTEUR GÉNÉRAL

PLANET BOURGOGNE SAS au capital de 95 080 euros Siège social : 24 Rue de la Redoute 21850 ST APOLLINAIRE 403 226 012 RCS DIJON. Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Mixte en date du 02/07/2024, il résulte que : - la Société RIYUU, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 3 Rue Marguerite de Flandre 21800 CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR immatriculée sous le numéro 929 812 832 RCS DIJON, représentée par M. Christophe BICHET, Président, - la Société TIRITH, SASU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 13 Rue Jean Jaillet 21121 DAIX, immatriculée sous le numéro 929 841 302 RCS DIJON, représentée par M. David JURAS, Président, - la Société WYNOTT, SARLU au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 4B Rue Louis Aragon 21000 DIJON, immatriculée sous le numéro 929 866 648 RCS DIJON, représentée par M. Maël BRUCHON, Gérant, ont été nommées Directrices Générales à compter du 02/07/2024. POUR AVIS. La Présidente

AL24014630

MODIFICATION DE LA DURÉE

ETABLISSEMENTS BERTHIER

Société par actions simplifiée
au capital de 640 285,80 euros
Siège social : ZI Dijon Nord,
21490 RUFFEY LES ECHIREY
846 320 091 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 23/01/2023, l'Associée Unique a décidé de proroger de 98 années la durée de la Société, soit jusqu'au 24/01/2121 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
POUR AVIS
La Présidente

AL24014652

NOMINATION ADMINISTRATEURS

STEP ARCADIA NSA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
A capital variable
Siège social : 26 rue des Lilas
21110 Genlis
RCS DIJON 401 384 573

Aux termes d'une délibération en date du 26/05/2023, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a nommé :
Charlut Sandrine demeurant 9 rue du Château 21110 Genlis
Gauthier Patrice demeurant 10 rue Louise Michel 21600 Longvic
Monnot Jérôme demeurant 34 rue des Remparts 21170 Saint de Losne
Bensussan Quentin demeurant 12 rue Pierre Joseph Antoine 21000 Dijon
Jafflin Jérôme demeurant 10 rue de la Halle aux Cuirs 21000 Dijon
Lesprit Clément demeurant 55 rue de Genlis 21110 Labergement Foigney
en qualité d'administrateurs de la Société pour une durée de mandat de 4 années en remplacement de
Largot Nadine demeurant 12 rue de la Vanoise 21110 Genlis
Vidal Ludovic demeurant 4 rue de la Vanoise 21110 Genlis
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL24014682

MODIFICATIONS

STEP ARCADIA NSA

Société Anonyme à Conseil d'Administration
A capital variable
Siège social : 26 rue des Lilas
21110 Genlis
RCS DIJON 401 384 573

Aux termes d'une délibération en date du 17/05/2024, l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires a pris acte de la démission de son mandat d'administrateur de Monsieur MONNOT Arnaud né le 04.11.1975 demeurant 34 rue des Remparts à St Jean de Losne (21170) : il n'a pas été procédé à son remplacement.
LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

AL24014683

NOMINATION DE CO-GÉRANT

LA PLUME ET LE MICRO, SARL au capital de 1 000 € ayant son siège social 7 rue Montigny 21000 DIJON - 878 496 249 RCS DIJON : L'AGM du 21/06/2024 a nommé en qualité de cogérante Mme Catherine VIOT (95 rue d'Auxonne 21000 DIJON), pour une durée illimitée à compter du 21/06/2024. M. Patrice BOUILLOT reste cogérant. Pour avis. La Gérance

AL24014667

// GÉRANCE

VENTE DE FONDS

Suivant acte notarié passé devant Me Lucie LAVOILLOTTE, notaire à BEAUNE (21) le 1er juillet 2024, enregistré au Service de la publicité foncière et de l'enregistrement de DIJON le 8 juillet 2024, dossier 2024 00030981 référence 2104P01 2024 N 01690, Monsieur Bernard TOMMY-MARTIN, demeurant à SOMBERNON (21) Rue de la Libération, A CEDE à la Société TOMMY GARAGE, S.A.R.L. au capital de 12 000 euros, dont le siège social est à SEMUR EN AUXOIS (21) 1 Route de Montbard, immatriculée au R.C.S. de DIJON sous le numéro 523 350 809, représentée par Monsieur Bernard TOMMY-MARTIN, un fonds artisanal d'entretien et réparation de véhicules automobiles légers, connu sous le nom « GARAGE TOMMY » sis et exploité à SOMBERNON (21) 23 Rue Berthe Large, moyennant le prix de 50 000 euros, soit éléments incorporels : 13 450 euros et éléments corporels : 36 550 euros, hors stock pour 14 304,92 euros H.T.
La jouissance du fonds a été fixée au 30 JUIN 2024 et la propriété du fonds a été fixée au 1ER JUILLET 2024. L'acquéreur fera une inscription complémentaire au R.C.S. de DIJON.
Les oppositions seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publicités légales en l'étude de Maître Lucie LAVOILLOTTE - 4 Rue du Faubourg Saint Jacques - 21200 BEAUNE
Pour avis

AL24014666

// DIVERS

LEGATIS DIJON GENLIS

AMENAGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 10 juillet 2024, a été effectué un apport à communauté aménageant le régime matrimonial, entre :
Monsieur Christian Marie THOUVIOT, retraité, et Madame Florence Marie-Pierre Edith CHOPRÉ, chef d'agence, demeurant ensemble à GENLIS (21110) 6 rue de Vendée.
Monsieur est né à DIJON (21000) le 15 août 1953,
Madame est née à DIJON (21000) le 23 mars 1965.
Mariés à la mairie de GENLIS (21110) le 7 juillet 2007 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Apport de bien propre
Monsieur Christian Marie THOUVIOT déclare apporter :
A GENLIS (CÔTE-D'OR) 21110, 6 Rue de Vendée,
Section AE
N°199
Lieudit 6 RUE DE VENDEE
Surface 00 ha 05 a 68 ca
Les oppositions des créanciers pouvant exister sur le bien apporté, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24014643

LEGATIS DIJON GENLIS

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Charles-Alban PRIEUR, Notaire de la SELAS « LEGATIS DIJON GENLIS », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 1 Place de l'Europe - Simone Veil avec bureau permanent à GENLIS (Côte d'Or), 25 Avenue de Sprendlingen, CRPCEN 21012, le 10 juillet 2024, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle entre :
Monsieur André Jacky LIARD, retraité, et Madame Arlette GAUDRY, retraitée, demeurant ensemble à CESSEY-SUR-TILLE (21110) 11 rue de Brévoille.
Monsieur est né à DIJON (21000) le 19 février 1947,
Madame est née à CRETEIL (94000) le 22 mars 1949.
Mariés à la mairie de DIJON (21000) le 24 octobre 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable.
Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification.
Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Le notaire.

AL24014644

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 15/07/2024
La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Villy-en-Auxois : Loué sur une partie de la surface, terre et bois Objectif : maintien des fermiers sur les parcelles exploitées – Urbanisme : RNU 4 ha 74 a 78 ca 'LE PATIS' : AC-0224 - 'ROCHE CAUNEAU' : B-0170 - 'CRALOT' : B-0445 - 'LE THEUREAU BRIFFAUT' : B-0624 - 'LE BAS DE LA RUELLE' : B-0196 - 'ROCHES DU PISSOT' : D-0159 - 'LAUMONT' : E-0585-0589-0602 - 'LE CERISIER' : YA-0070 - 'MONTAGNE DAUMARTIN' : ZB-0015 - 'LA ROULOTTE' : ZL-0045J-0045K-0046 - 'LE VILLAGE' : ZL-0019
Saulieu : Libre, Propriété composée de deux étangs et ses abords – Urbanisme : Zone N du PLU 6 ha 09 a 60 ca 'MONGIN LE BEAU' : K-0118
Plombières-lès-Dijon : Libre à partir du 1er janvier 2028 – jardin – Urbanisme : Zone Npj du PLUi Dijon Métropole 32 a 08 ca 'LE PRE DU ROI' : AV-0104
Laignes : Terres - Zone A du PLU - Objectif : Maintien du fermier en place
24 ha 26 a 77 ca 'SENTIER DE BISSEY' : YD-0018J-0018K-0018L - 'CHAMP PLAISIR' : YI-0018AJ-0018AK-0018AL-0018B-0021J-0021K-0021L
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/08/2024 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014679

CONTINUATION

SEML CÔTE-D'OR ENERGIES

SA au capital de 2 240 000 €
Siège social : 9A rue René Char
21000 DIJON
815 248 331 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 19/06/2024, l'AGE, statuant en application de l'article L.223-42 du code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société.

AL24014681

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

CUMA DU TERTRE

Société coopérative agricole à capital variable
CUMA DU TERTRE Siège social Mairie Posanges – 21350 POSANGES
N° d'agrément 210572 N° d'immatriculation au RCS de Dijon : 351 558 150 00014
Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 09/04/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 09/04/2024 et sa mise en liquidation amiable.
A été désigné liquidateur : M. Yves DUPAQUIER demeurant à Route départementale 905 – 21350 POSANGES..
Lequel dispose des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à M. DUPAQUIER Yves – Route départementale 905 – 21350 POSANGES siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de Dijon.
Le liquidateur

AL24014589

Exco Socodec

DISSOLUTION ANTICIPÉE

LES GREVELONS

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 2 000 euros
Siège social : 53 Grande rue
21250 PAGNY LA VILLE
Siège de liquidation :
53 Grande rue
21250 PAGNY LA VILLE
791 357 338 RCS DIJON

L'AGE du 27/05/24 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Romain FOURNIER, demeurant 4 rue Henri Vincenot 21110 ROUVRES EN PLAINE a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 53 Grande rue 21250 PAGNY LA VILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au RCS. Pour avis, Le Liquidateur

AL24014594

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

DISSOLUTION

BB VIET Société à Responsabilité Limitée Unipersonnelle en liquidation au capital de 5 000 euros. Siège social et de liquidation : 11 rue des Ecoles - 21160 MARSANNAY LA COTE. 979 774 650 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2024, l'associée unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 30 avril 2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel. Madame Kieu Dung BRAUD, demeurant 11 rue des Ecoles - 21160 MARSANNAY LA COTE, associée unique, exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci. Le siège de la liquidation est fixé 11 rue des Ecoles - 21160 MARSANNAY LA COTE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur

AL24014627

AVIS DE CLOTURE DE LIQUIDATION

S.C.I. CHRIS

Société Civile Immobilière
en liquidation
au capital de 1 500 euros
Siège social : Rue Buffon - ZAC de la Renardière - 21700 NUITS ST GEORGES
Siège de liquidation :
4 Rue de l'Egalité - 21700 NUITS SAINT GEORGES
498 202 100 RCS DIJON

L'Assemblée Générale réunie le 31 DECEMBRE 2023 au siège de liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Christophe MARECHAL, demeurant 4, rue de l'Egalité - 21700 NUITS SAINT GEORGES, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014629

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

CLÔTURE DE LIQUIDATION

BB VIET. Société à Responsabilité Limitée en liquidation au capital de 5 000 euros. Siège social et de liquidation : 11 Rue des Ecoles - 21160 MARSANNAY LA COTE. 979 774 650 RCS DIJON. Aux termes d'une décision en date du 30 avril 2024 au siège de liquidation, l'associée unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Mme Kieu Dung BRAUD, demeurant 11 Rue des Ecoles - 21160 MARSANNAY LA COTE, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre. Pour avis.
Le Liquidateur.

AL24014631

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SCEA FREMIOT

Société Civile d'Exploitation Agricole
en liquidation
au capital de 23 500 euros
Siège social : 1 Bis Place de la Mairie
21380 SAVIGNY LE SEC
795 290 121 RCS DIJON

Aux termes d'un procès-verbal d'assemblée générale extraordinaire en date du 5 juillet 2024, la collectivité des associés, après avoir entendu la lecture du rapport du liquidateur, a approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation au 22 avril 2024.
Les comptes de liquidation ainsi que la décision de clôture prise par les associés ont été déposés au greffe du tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis, Le Liquidateur

AL24014653

CCE Comptabilité Conseil aux Entreprises

AVIS DE DISSOLUTION

KJRM IMMO. Société civile immobilière en liquidation au capital de 1 000 euros. Siège social et de liquidation : 4 Impasse Le Grand Pré - 21160 COUCHEY. 887 868 081 RCS DIJON. L'Assemblée Générale Extraordinaire réunie le 28 juin 2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter de ce jour et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée. Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Kévin CURE, demeurant 4 Impasse Le Grand Pré - 21160 COUCHEY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 4 Impasse Le Grand Pré - 21160 COUCHEY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés. Pour avis. Le Liquidateur.

AL24014671

// CONSTITUTION

SCI RENEVET

Société civile immobilière
au capital de 1 000 euros
Siège social : 13 rue Philibert Caumont
21700 MEUILLEY
RCS DIJON

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature électronique en date du 8 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : SCI RENEVET
Siège social : 13 rue Philibert Caumont – 21700 MEUILLEY
Objet social : l'acquisition, la cession, la construction et la propriété de tous biens immobiliers, à usage d'habitation, professionnel, viticole, forestier, agricole, commercial ou industriel ; la mise en valeur, l'administration, la gestion et l'exploitation par bail, location ou autrement, de tous immeubles ainsi acquis ou édifiés, dont elle aura la propriété ou la jouissance ; la prise de tous intérêts ou participations dans toutes sociétés ; accessoirement, la vente de tous biens et droits immobiliers, et la souscription de tous emprunts hypothécaires ou non en vue de la réalisation d'une opération entrant dans le cadre de l'objet social, la constitution de toute garantie sur le patrimoine social en vue de la réalisation de l'objet social ; la Société pourra également se porter caution simple ou hypothécaire au profit d'un associé et/ou mettre à la disposition gratuitement au profit d'un des associés tout ou partie des biens par elle possédés, et ce, soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement ; éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Alexis RENEVET, demeurant 13 rue Philibert Caumont – 21700 MEUILLEY.
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément préalable par les associés pour les cessions ou transmissions de parts sociales.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24014592

ANNONCES LÉGALES

AVIS DE CONSTITUTION

L.C.B. INVEST
Société par actions simplifiée
au capital de 400 euros
Siège social : Zone Industrielle Dijon Nord, 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 10/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : L.C.B. INVEST
Siège : Zone Industrielle Dijon Nord, 21490 RUFFEY LES ECHIREY
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS
Capital : 400 euros
Objet : L'acquisition par voie d'achat ou d'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet et susceptibles d'en favoriser le développement.
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au troisième jour ouvré avant la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix.
Agrément : Les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Présidente : SAS SOBERFI, Zone Industrielle Dijon Nord, 21490 RUFFEY LES ECHIREY, RCS DIJON 420 414 997
Directeur général : SARL KC FINANCIERE, 4 place de la Halle, 21200 BEAUNE, RCS DIJON 790 304 513
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
POUR AVIS
Le Président

AL24014620

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée électronique le 10/07/204, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : PROSPECTRA
Siège social : 1 Rue du Bois - 21800 NEUILLY CRIMOLOIS
Objet social : Acquisition d'immeubles, mise en valeur, transformation, aménagement, construction, gestion, administration et exploitation par bail, location meublée ou nue, ou autrement desdits immeubles dont elle peut être propriétaire par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement, et ce, au moyen de ses capitaux propres ou au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Acquisition de terrains, exploitation et mise en valeur de ces terrains pour l'édification d'un immeuble et l'exploitation par bail ou autrement de ces constructions qui resteront la propriété de la Société. Prise de participations dans toutes sociétés ayant un objet similaire à la Société PROSPECTRA et cession à titre exceptionnel desdites participations.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS de DIJON
Capital social : 1 000 euros
Gérance : Monsieur Süleyman AKPINAR et Madame Elsa AKPINAR-MARCHAND demeurant 95 B Rue de Kreuzerbuch – 8370 HOBSCHEID (Luxembourg)
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis pour toutes cessions ou transmissions à l'unanimité
Pour avis
La Gérance

AL24014621

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 11/07/2024, il a été institué une société par actions simplifiée présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : FAMILLE ROSSIGNOL
Siège social : 9 rue de la Petite issue - 21220 GEVREY-CHAMBERTIN
Objet social :
l'achat et la vente de vins tranquilles, pétillants et spiritueux, en gros et demi-gros, en moûts ou en raisins, et plus généralement de toute boisson alcoolisée ou non et de tout produit se rapportant à l'activité vinicole, toute opération de négociation, de commission et de courtage,l'organisation de dégustation de vins et alcools,l'achat et la vente de tous produits, objets ou articles ayant un lien avec la vigne ou le vin,la réalisation de prestations de consulting en matière vini/viticole,
- et généralement, toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés,
Capital social : 10 000 euros, constitué uniquement au moyen d'apport en numéraire,
Président : Monsieur Nicolas ROSSIGNOL demeurant 11, rue Georges CLEMENCEAU – 21160 COUCHEY
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'associés, même ayant la qualité de conjoint, de pacsé, ascendant ou descendant, à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés, prise à la majorité des deux-tiers au moins des voix des associés présents ou représentés.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Le Président

AL24014628

Terres de Bourgogne Annonces légales 03 80 78 90 42

RCH IMMO
Société civile
au capital de 1000 euros
Siège social :
2 rue Cari
21140 SEMUR EN AUXOIS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à SEMUR EN AUXOIS du 05/07/2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile immobilière
Dénomination sociale : RCH IMMO
Siège social : 2 rue Cari, 21140 SEMUR EN AUXOIS
Objet social : - l'acquisition par voie d'achat, échange, apport ou autrement, de tous biens immobiliers bâtis ou non bâtis,
la construction de tous biens immobiliers,
l'administration, l'exploitation et la mise en valeur des biens immobiliers propriété de la Société, par tout moyen, bail, location ou autrement,
éventuellement et exceptionnellement l'aliénation du ou des immeubles devenus inutiles à la Société, au moyen de vente, échange ou apport en société,
la production et la commercialisation d'énergies renouvelables et notamment l'énergie électrique d'origine photovoltaïque
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS
Capital social : 1 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Romaric MEURIAU demeurant 2 rue de Cari 21140 Semur en AUXOIS
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas par les associés représentant au moins les deux tiers des parts sociales
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL24014642

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date de à ETEVAUX du 4 juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiée
Dénomination : NPJ SOLAIRE
Siège : 9 rue des Jardins 21270 ETEVAUX
Durée : Quatre-vingt-dix-neuf ans à compter de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés
Capital : 2 100 euros
Objet : Exploitation d'installations de production d'électricité photovoltaïque
Exercice du droit de vote : Tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque associé dispose d'autant de voix qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : Les cessions d'actions au profit d'associés ou de tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président :
Monsieur Jean-Philippe CZARNYSZKA, demeurant 9 rue des Jardins 21270 ETEVAUX
La Société sera immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de DIJON
POUR AVIS
Le Président

AL24014688

NIÈVRE

// MODIFICATION

MODIFICATION DU CAPITAL

ASTRA RECYCLAGE

SAS au capital de 100 000 €
Siège social
6 route de la zone industrielle
58000 ST ELOI
819 621 194 RCS Nevers

Par AGE du 28/06/2024, il a été décidé. d'augmenter le capital social d'une somme de 900 000 €. Le capital social est désormais fixé à la somme de 1 000 000. €. Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL24014581

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

LUIGI'S EURL au capital de 8.000,00 € Siège social : 92 rue Marcel Tribut 37000 TOURS 493 473 151 RCS de TOURS En date du 14/05/2024, le Gérant a décidé de transférer le siège social de la société au 6 PLACE DE LA RESISTANCE 58000 NEVERS, à compter du 14/05/2024. Gérant : Mme SYLVIA SALERNO, 10 PLACE DE LA RESISTANCE 58000 NEVERS Radiation au RCS de TOURS et ré immatriculation au RCS de NEVERS.

AL24014582

MODIFICATIONS DES STATUTS

Maison de Santé Pluridisciplinaire Des Vaux d'Yonne

SISA au capital variable de 850 euros,
3 place des promenades
58500 CLAMECY
790 963 847 RCS NEVERS

Par décision de l'AGE du 27/06/24 et à compter de ce jour, il a été décidé de modifier les statuts :
Retrait :
- Madame Sandrine AUBE, infirmière
- Madame Vanessa BAPTISTA, infirmière
- Monsieur Thierry ROLLAND, kinésithérapeute
Mention en sera faite au RCS de Nevers

AL24014677

CHANGEMENT DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

SAS JBERT

Société par actions simplifiée
au capital de 2.484.790 euros
Siège social : 16 rue Sainte Marguerite
21200 BEAUNE
504 618 786 RCS DIJON

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 2 mai 2024, la collectivité des associés apris la décision de nommer Madame Christine BERTRAND demeurant 16 rue Sainte Marguerite - Résidence Patriarche - 21200 BEAUNE en qualité de Directeur général, à compter du 2mai 2024.
Mention sera faite au RCS de DIJON.
Pour avis,

AL24014596

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

ALFREMI

SCI au capital de 1600 €
Siège Social : 19 rue des tournelles
74100 VILLE LA GRAND
489322669
RCS de THONON-LES-BAINS

Le gérant, en date du 30/06/2024, a décidé de transférer le siège social au 3 chemin de vauminot 58120 CHAUMARD, à compter du 01/08/2024.
Gérance : Michel Renault 3 chemin de Vauminot 58120 CHAUMARD
Radiation au RCS de THONON-LES-BAINS et immatriculation au RCS de NEVERS

AL24014605

FIDAL SOCIÉTÉ D'AVOCATS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

Dénomination : HPT & COMPAGNIE.
Forme : SAS.
Capital social : 250000 euros.
Siège social : Zone Artisanale Le Champ Mâle - Rue GAY LUSSAC, 58640 VARENNES-VAUZELLES.
853880086 RCS de Nevers.
Aux termes de l'assemblée générale mixte en date du 29 juin 2024, les associés ont décidé, à compter du 1 juillet 2024, de transférer le siège social à 6 Route de Decize - Champrobert, 58300 SOUGY SUR LOIRE.
Mention sera portée au RCS de Nevers.

AL24014617

CHANGEMENT DE GÉRANT

SOLIS

Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : LE BOURG - 58270 CIZELY
518 912 431 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 10 JUILLET 2024, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de co-gérants Madame Christine CHATELAIN, demeurant 24 Rue Gresset – 58000 NEVERS et Monsieur Dominique CHATELAIN, demeurant Le Grande Lugues – 58270 BEAUMONT SARDOLLES, à compter du 10 juillet 2024, pour une durée illimitée, remplacement de Monsieur Philippe CHATELAIN.

AL24014632

NOMINATION DE CO-GÉRANT

EARL DE PREMOISSON, au capital de 440 000 euros Ferme de Premoisson 58110 ROUY 419 750 260 RCS NEVERS Aux termes de l'AGE du 21/06/2024, Paul MAURICE demeurant 1 Promenade Paul Doumer 14830 LANGRUNE SUR MER a été nommé cogérant, à compter rétroactivement du 01/04/2024. Mentions au RCS de NEVERS

AL24014657

DÉMISSION DE CO-GÉRANT

MAISON MEDICALE ET DE SERVICES DE COULANGES LES NEVERS

Société Civile de Moyens
A capital variable
Siège social : 1, Chemin du Chêne
58660 COULANGES LES NEVERS
RCS NEVERS 841 958 523

Par AGE du 14.12.2023 il a été décidé : la démission d'un gérant a effet du 07.01.2024
Mention caduque : M.Najim LAZAAR demeurant 105 avenue du Chasnay 58180 MARZY.
Pour avis.

AL24014668

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Siège social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche

MODIFICATION DE CO-GERANT

STOCKFACILE

SARL Au capital de 10 000 euros
Siège social : 4, Route d'Anlezy - Le Bourg
58270 CIZELY
RCS NEVERS 518 970 207

Il résulte du PV des associés du 10/07/2024, les modifications suivantes dans l'avis antérieurement publié, avec effet même jour :
ANCIENNES MENTIONS
Gérants : M. Philippe CHATELAIN, dmt à CIZELY (58270) – Le Bourg ;
Mme Christine CHATELAIN, dmt à NEVERS (58000) 24, rue Gresset.
NOUVELLES MENTIONS
Gérance : Christine CHATELAIN sus nommée et domiciliée,
Dominique CHATELAIN, né le 31 Octobre 1965 à ARRAS (Pas de Calais), dmt à Le Grand Lugues – 58270 BEAUMONT SARDOLLES.
pour avis, l'un des gérants.

AL24014670

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Par acte SSP du 20/06/2024, enregistré au SIE de NEVERS, le 2 juillet 2024, bordereau N° 2024 00012239, case N° 5804P01, folio N° 2024 1 00400, M. Joffrey SCEUTENAIRE demeurant 15 Rue des Huttes – 58130 URZY N°520 809 310 RCS de NEVERS a apporté à la société CHAUFFAGE NIVERNAIS, SAS au capital de 66.000 €, sise 15 Rue des Huttes – 58130 URZY en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS représentée par M. SCEUTENAIRE Joffrey un fonds de commerce de location de plomberie, chauffage, climatisation, demeurant 15 Rue des Huttes – 58130 URZY, évalué à 65 010 €. L'entrée en jouissance est fixée au 1er juin 2024. Les oppositions éventuelles seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales à l'adresse des locaux.

AL24014662

SCP E.CAVET-JACOB
Notaire14 rue du Maréchal Leclerc
58200 COSNE COURS SUR LOIRE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) au sein de la SCP E.CAVET-JACOB Emeline, le 28/6/2024, enregistré au SPFE de NEVERS 1, le 11/7/2024 volume 2024 P N° 363,
la Commune de MYENNES (nièvre) 47 rue de Paris RN7, identifiée au SIREN sous le n° 215 801 879,
A donné à bail à titre de location gérance à :Mr BERTHE Damien Christophe Philippe, dt à MYENNES (Nièvre) 26 rue de Paris,
Un fonds de commerce de BOULANGERIE-PATISSERIE sis à MYENNES (Nièvre) 26 rue de Paris, pour une durée de 1 an à compter du 1/7/2024, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.
En vertu de ce contrat, le locataire gérant exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité et le bailleur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le gérant et le fonds de commerce ne pourra en aucun cas être considéré comme gage des créanciers du locataire ou gérant libre.Préalablement à ladite location-gérance, il a été procédé à compter du 31 Mai 2024, à la résiliation pure et simple de la location-gérance faite par la commune de MYENNES (Nièvre) au profit de Mr ASCONCHILO Lionel et Mme THIBAUDAT Nadège, son épouse, demeurant à OUROUER (Nièvre) la Haute Cour), du fonds de commerce ci-dessus énoncé, suivant acte reçu par Me Christophe THEVENY, Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE, le 30 JUIN 2009, pour lequel Mr ASCONCHILO était immatriculé au RCS de NEVERS sous le n° 382 736 395
POUR UNIQUE INSERTION
Me Stéphanie CLERMONTE, Notaire.

AL24014672

// VENTE AUX ENCHÈRES

les avocats

Maître PREPOIGNOT Myriam
SELARL AGIN PREPOIGNOT
Avocats au barreau de NEVERS
6 Square de la Résistance – 58000 NEVERS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES EN UN LOT :
Situé Lieudit Village Ferbeau
58250 SAINT-SEINE
Une maison à usage d'habitation, de 68m2, comprenant :
Au rez-de-chaussée : cuisine, arrière-cuisine, salle à manger, une chambre, une salle d'eau, WC
Une pièce attenant avec accès extérieur ;
Une chaufferie et un garage attenants ;
Une cave sous partie ;
Un bâtiment servant d'atelier non-attenant ;
Grenier sur le tout ;
Terrain
Le bien est sous bail locatif depuis le 5 août 2019 pour un loyer de 300 €/mois.
Cadastrée section B n°503 d'une contenance totale de 00ha 12a 32ca,
MISE A PRIX 5.000,00 € outre charges et frais
VISITES SUR PLACE : MERCREDI 28 AOUT 2024 DE 15H00 A 16H00
ADJUDICATION MARDI 3 SEPTEMBRE 2024 A 10H30
Tribunal Judiciaire – Juge de L'Exécution Place du Palais - 58019 NEVERS CEDEX
Cette vente est poursuivie en UN LOT à la requête de la Société **EOS FRANCE**, SASU au capital de 18.300.000 € immatriculée au RCS de PARIS sous le n°488 825 217, dont le siège social est situé 74 rue de la Fédération à PARIS, poursuites et diligences de ses représentants légaux en exercice domiciliés en cette qualité de droit audit siège,
Ayant pour Avocat constitué **Maître Myriam PREPOIGNOT**, Avocate au Barreau de NEVERS, membre de la **SCP AGIN – PREPOIGNOT**, demeurant 6 Square de la Résistance – 58000 NEVERS, au cabinet duquel il est fait élection de domicile,
Et pour avocat plaidant, **Maître Matthieu ROQUEL**, Avocat au Barreau de LYON (Toque 786), - membre de la **SCP AXIOJURIS-LEXIENS**, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON.
On ne peut enchérir que par le ministère d'un avocat inscrit au Barreau de NEVERS – consignation minimum de 3.000,00 € par chèque de banque.
La vente ne pourra être renvoyée qu'en cas de force majeure ou à la demande éventuelle de la commission de surendettement.
RENSEIGNEMENTS :
- www.axiojuris.com et www.encherespubliques.com
- Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal Judiciaire de NEVERS où le cahier des conditions de vente est déposé sous le RG N°24/00012
- SCP AXIOJURIS-LEXIENS, Avocats au Barreau de LYON, demeurant 20, Bd. Eugène Deruelle – Le Britannia Bât. A – 69003 LYON – Tél. : 04.37.48.80.80 ; (Références : 20230532)
- SELARL AGIN-PREPOIGNOT demeurant 6, square de la Résistance – 58000 NEVERS – Tél. : 03.86.57.05.00 (Références : 23-141).

AL24014612

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
Le Mardi 17 Septembre 2024 à 10h30
COMMUNE DE POUILLY SUR LOIRE (Nièvre)

Lot unique :
Une maison d'habitation située sur la commune de POUILLY SUR LOIRE (58150), 7 rue René Couard comprenant :
- Au rez-de-chaussée : Entrée, salle à manger, cuisine, trois chambres, dégagement, salle d'eau,
- Cave en dessous, combles au-dessus
- Petite Cour dans laquelle existe un hangar
Le tout cadastré Section AC numéro 268 pour une contenance de 1are 29 centiares
Sur la mise à prix de :VINGT CINQ MILLE EUROS(25 000 €)
Avec faculté, en cas de carence d'enchères, de trois baisses successives d'un dixième sans nouvelle publicité.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le15/07/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente.
VISITE du bien prévue sur place le 3septembre 2024 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL24014684

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin -
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
Le Mardi 17 Septembre 2024 à 10h30
COMMUNE DE NEVERS (Nièvre)

LOT UNIQUE :Les biens et droits immobiliers ci-après désignés dépendant d'un ensemble immobilier sis 1 rue de Rémigny à Nevers cadastré Section BM n°175 :
- Lot numéro vingt-et-un (21) occupant une superficie de 51,04m2 et comprenant les 228/10 000èmes des parties communes.
- Lot numéro trente-huit (38) occupant une superficie de 42,94m2 et comprenant les 192/10 000èmes des parties communes.
- Lot numéro trente-neuf (39) occupant une superficie de 34,43m2 et comprenant les 154/10000èmes des parties communes.
Sur la mise à prix de :
TRENTE-HUIT MILLE EUROS(38 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité par pallier de 10%, sans que le prix d'adjudication puisse être inférieur à 20 000 € pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le15/07/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente
VISITE du bien prévue sur place le 5 septembre 2024 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL24014686

MAITRE OLIVIER LEVOIR
Avocat au Barreau de Nevers
10, rue Saint Martin
58000 NEVERS
Tél 09.61.20.61.98
(E-mail) levoir.olivier@orange.fr

VENTE AUX ENCHÈRES

A la requête de la SELARL JSA, mandataire judiciaire, dont le siège est fixé 18 rue Georges Clémenceau, 78000 VERSAILLES
VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES
Au Palais de Justice à NEVERS (Nièvre),
Place du Palais,
Le Mardi 17 Septembre 2024 à 10h30
COMMUNE DE DECIZE (Nièvre)

Lot unique : Dans un ensemble immobilier à usage de commerce et d'habitation sis Faubourg Saint Privé et 4 Place de la République, comprenant quatre bâtiments, avec cour en partie couverte et passage entre ces bâtiments, jardin à la suite,
Le tout cadastré de la manière suivante :
Section AO numéro 146 « Saint Privé » pour 78 centiares
Section AO numéro 148 « 4 Place de la République » pour 57 centiares
Section AO numéro 272 « 4 Place de la République » pour 4 ares 57 centiares
Soit une contenance totale de 5 ares 92 centiares,Tenant :
Par devant la Place de la République,Au fond la Résidence Saint Privé (mur entre la propriété), D'un côté à gauche Madame Madeleine LABORDE née BRUVET (ou ayant droit) mur entre mitoyen,
Et de l'autre côté à droite Madame Pascale RENAUD née BRIVET (ou ayant droit) mur entre mitoyen,
- Le lot numéro un (1) :
Dans le groupe « A », le rez-de-chaussée ouvrant sur la Place de la République, et divisé en magasin, cuisine et une pièce à usage de dépôt
Et les cent quatorze millièmes (114/1000èmes) de la propriété commune et des parties communes générales
Et les trente-quatre centièmes (34/100èmes) des parties communes particulières du groupe A
Observation faite que ce lot est aujourd'hui composé d'une salle de restaurant, avec sanitaire
- Le lot numéro deux (2) :
Au premier étage du groupe « A », la propriété exclusive et particulière d'un appartement comprenant : cuisine, entrée, salle à manger, trois chambres, cabinet de toilettes, cabinet d'aisances,droit en commun avec le propriétaire 3, 5 et 6 aux escaliers d'accès aux étages et greniers.
Et les cent quatorze millièmes (114/1000èmes) de la propriété commune et des parties communes générales,
Et les trente-trois centièmes (33/100èmes) des parties communes particulières du groupe A
- Le lot numéro quatre (4) :
Dans le groupe « B », la grande remise au rez-de-chaussée du bâtiment de ce groupe, à usage d'entrepôt,
Et les cinquante-huit millièmes (58/1000èmes) de la propriété commune et des parties communes générales
Et les trente-quatre centièmes (34/100èmes) des parties communes particulières du groupe B
Observation étant faite que ce lot comprend aujourd'hui une réserve avec son accès
- Le lot numéro neuf (9) :
Dans le groupe « C », le rez-de-chaussée du bâtiment faisant l'objet du groupe, à usage d'atelier, avec le grenier au-dessus
Et les soixante-huit millièmes (68/1000èmes) de la propriété commune et des parties communes générales
Et les quatre-vingt centièmes (80/100èmes) des parties communes particulières du groupe C.Observation étant faite que ce lot est aujourd'hui composé d'un local et d'un local annexe.
- Le lot numéro dix (10) :
La totalité de l'immeuble faisant l'objet du groupe « D », composé de rez-de-chaussée élevé sur caves, divisé en salle à manger et deux chambres avec débarras à la suite et grenier dessus
Et les soixante-huit millièmes (68/1000èmes) de la propriété commune et des parties communes générales
Observation étant faite que ce lot est aujourd'hui composé de cuisine, bureau, local chauffe-eau, dégagement, grenier dessus
- Le lot numéro onze (11) :
Le droit à la jouissance de la partie droite du jardin, d'une superficie de 103 mètres carrés, dans laquelle cabinet d'aisances, s'étendant du débarras compris dans le dixième lot jusqu'au mur du fond au long de la propriété des héritiers GROS, séparée du surplus par une ligne brisée partant de l'angle nord-ouest du débarras dont il est ci-dessus question pour aboutir à un premier point situé de deux mètres soixante-dix centimètres du départ et quatre mètres quatre-vingt centimètres du mur séparatif d'avec Monsieur Michel BRIVET et se terminant à une distance de trois mètres au fond (mur non compris) au long de la propriété des héritiers GROS
Avec les cent-vingt millièmes (120/1000èmes) de la propriété commune et des parties communes générales.
Sur la mise à prix de :
CINQUANTE MILLE EUROS (50 000 €)
Avec baisse immédiate et sans nouvelle publicité de trois baisses successives d'un dixième pour le cas où la mise à prix ne serait pas couverte.
Fait et rédigé par l'avocat poursuivant soussigné le 15/07/2024. Me Olivier LEVOIR
Les enchères peuvent être portées que par un avocat inscrit au barreau du Tribunal Judiciaire de Nevers
Le cahier des conditions de la vente peut être consulté sans frais, soit au greffe du juge de l'exécution de Nevers situé Place du Palais de ladite ville, soit au cabinet de Maître Olivier LEVOIR situé 10 rue Saint Martin, 58000 Nevers, rédacteur du cahier des conditions de vente
VISITE du bien prévue sur place le 4 septembre 2024 à 14h00 : S'adresser à Maître Aude BONNET, huissier de justice, 7 rue Gambetta, 58000 NEVERS, Tél : 03 86 36 13 00

AL24014687

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

abc AVOCATS

SCP AVOCATS BUSINESS CONSEILS
Me Catherine LEGENDRE-LOIRAND
Spécialiste en droit rural et en droit des sociétés
18 rue Michaël Faraday
18000 BOURGES

DISSOLUTION ANTICIPEE

SCEA DE MOUSSARD

Société Civile d'Exploitation agricole
Au capital de 7 500 euros
Siège social : « Le Moussard »
10 rue des Oiseaux
58150 SAINT MARTIN SUR NOHAIN
508 896 891 RCS NEVERS

L'AGE du 31/05/2024 a décidé de prononcer la dissolution anticipée et la mise en liquidation de la société, à compter de ce jour. Madame Isabelle RAVERY, dmt à SUILLY LA TOUR (58150) 2 Le Magny a été nommée liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour réaliser les opérations de liquidation ; le siège de la liquidation reste fixé au siège social. Le dépôt des actes et pièces sera effectué au Greffe du Tribunal de commerce de NEVERS. Pour Avis,

AL24014566

PLUS D'INFOS SUR www.agribourgogne.fr

ANNONCES LÉGALES

Comptafrance
04 70 46 35 77 - moulins@comptafrance.fr
www.comptafrance.fr

DISSOLUTION ANTICIPÉE

SCI CATHY

Société civile immobilière en liquidation
Au capital de 304,90 euros
Siège social :
25 ROUTE DE PARIS le Bengy
58640 VARENNES VAUZELLES

L'AGE réunie le 31/12/2023 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 31/12/2023 et sa mise en liquidation amiable, a nommé comme liquidateur Madame Dominique GERARD, demeurant 11 rue des Ecoles 58400 LA CHARITE SUR LOIRE, et a fixé le siège de la liquidation 11 rue des Ecoles 58400 LA CHARITE SUR LOIRE.
Dépôt au RCS de NEVERS
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014637

CLÔTURE DE LIQUIDATION

POLE MEDICAL DE LA CITE

Société interprofessionnelle de soins ambulatoires
Société à capital variable
au capital d'origine de 1 000 euros
Siège social :
8 Bis, Avenue Louis Fouchère
58640 VARENNES-VAUZELLES
Siège de liquidation :
8 Bis, avenue Louis Fouchère
58640 VARENNES VAUZELLES
824 703 334 RCS NEVERS

Le 10/07/2024, les associés ont approuvé les comptes de liquidation, ont déchargé le liquidateur de son mandat, lui ont donné quitus de sa gestion et ont constaté la clôture de liquidation à compter du même jour.La société sera radiée au RCS de NEVERS.Pour avis.

AL24014638

DISSOLUTION

LE VERGER
SCI en liquidation au capital de 1 000 €
Siège Social : 73, rue de Nièvre
58000 NEVERS
479 565 780 RCS NEVERS

Aux termes de ses décisions du 10 mai 2024 l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du même jour et sa mise en liquidation amiable.
M. Clément DOLAT dt à NEVERS (58) - 30, rue des Petites Carrières a été nommé comme liquidateur pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder aux opérations de liquidation.
Le siège de la liquidation est fixé à NEVERS (58) - 30, rue des Petites Carrières. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS en annexe au RCS.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014696

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASSP, il a été constitué la SCI : DOM-TOM58 Capital: 300.00 €. Objet:acquisition et gestion civile de biens immobiliers en vue de location ou l'occupation à titre gratuit. Siège: 106 rue des Vièvres 58320 Pougues-les-Eaux. Gérance: ROSETTE Dominique 106 rue des Vièvres 58320 Pougues-les-Eaux. Les cessions de parts sont libres entre les associés, leurs ascendants ou descendants. Durée: 99 ans. Au RCS de NEVERS

AL24014342

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 02/07/2024, il a été constitué une SASU dénommée : Eridaim&Co
Siège social : ZA des Bardebouts – 58150 POUILLY-SUR-LOIRE
Durée : 99 ans à compter de l'immatriculation au RCS de NEVERS
Capital : 10.000€
Objet : La société a pour objet : l'exploitation de tous fonds de commerce et d'industrie de nettoyage, rénovation, recoloration, de tous cuirs, daims, peaux, fourrures et textiles ;
Agrément : En cas de pluralité d'associés, toutes cessions d'actions à des tiers sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. CLAUDON Alexandre, 14 Quai Léopold Sédar Senghor, 58400 LA CHARITE-SUR-LOIRE
Immatriculation : au RCS de NEVERS.
Pour avis, le président.

AL24014597

PR+MIER MOND=
LA SOMME DE NOTRE EXPERTISE ET DE VOS TALENTS.

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 04/07/2024, il a été constitué une SAS ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : GITEC GARTEC FRANCE Objet social : La société a pour objet directement ou en participation, pour elle même ou pour le compte de tiers, la fabrication, l'achat et la vente en gros et au détail de tout article pouvant être utilisé dans la maintenance et la réparation des véhicules et des cyclomoteurs, de structures et articles métalliques, d'appareils mécaniques électriques pneumatiques hydrauliques électromécaniques et de leurs accessoires, de produits chimiques, et plus généralement de tout article manufacturé, ainsi que toutes prestations de services associées :La création, l'acquisition, la location, la prise en location gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci dessus ;La création, la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, marques, dessins et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;La participation directe ou indirecte de la société à toutes activités ou opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, en France ou à l'étranger, sous quelque forme que ce soit, dès lors que ces activités ou opérations peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tous objets similaires, connexes ou complémentaires ; Siège social : Rue des Limes 58200 Cosne Cours sur Loire. Capital : 100000 € Durée : 99 ans Président : FILCAR SARL, SARL au capital de 20000 €, ayant son siège social 71 RUE DE MALACOMBE 38070 Saint Quentin Fallavier, 403 124 654 RCS de Vienne Admission aux assemblées et droits de votes : Chaque action donne en outre le droit au vote et à la représentation dans les consultations collectives ou assemblées générales Clause d'agrément : Cession à un tiers est soumise à agrément préalable. Immatriculation au RCS de Nevers

AL24014600

AVIS DE CONSTITUTION

Dénomination : HB AUTOS Forme juridique : Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle Siège social : 14 rue de Remigny 58000 NEVERS Objet social : COMMERCE DE VEHICULES D'OCCASIONS Durée de la société : 99 ans Capital social : 1 000 euros Président : Monsieur HMIDI Imed demeurant 14 rue de Remigny 58000 NEVERS Admission aux assemblées : chaque associé a le droit de participer aux décisions collectives par lui même ou par son mandataire. Chaque action donne droit à une voix Cession d'agrément : cession libre Suivant acte sous seing privé du 24/06/2024. L'immatriculation sera faite au RCS de Nevers (58).

AL24014602

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte sous seing privé en date du 8 juillet 2024, il a été constitué une SARL :
Dénomination : CMSK
Objet social : La création et l'exploitation d'un fonds de commerce de vente de vaporisateurs d'arômes personnels (cigarettes électroniques), vente, dégustation de produits consommables (e-liquide) avec ou sans nicotine, ventes de produits accessoires et dérives ; La vente de CBD ; Information, distribution et vente de livres, parfums d'ambiance etc… ; Petite restauration (café, chocolat thé) ;
Siège social : 11, boulevard Camille Dagonneau 58640 VARENNES VAUZELLES
Capital : 1 500 euros
Gérance : Mr Fréderic HENAULT demeurant URZY (Nièvre) 189, route des Buttes
Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de BOURGES
Pour avis.

AL24014611

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 11.07.2024 constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle : GADEB
Capital social : 1.000,00 euros
Siège social : 5 bis rue du Faubourg de Marcy 58210 VARZY
Objet : Commerce de détail de tous type de produits par internet ; achats en magasins et sites internet pour revente en ligne de tous produits, notamment des articles de bricolage, d'entretien de la maison, de décoration, pour animaux, de sport, de jeux d'extérieurs (cette liste est non exhaustive).
Président : Frédéric BRILLAULT demeurant 5 bis rue du Faubourg de Marcy 58210 VARZY
Conditions d'exercice du droit de vote aux assemblées : Tout associé a le droit de participer aux décisions collectives, personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel à la quotité de capital qu'elles représentent. Chaque action donne droit à une voix, quel que soit le nombre d'actions que l'associé possède.
Clauses d'agrément : Les cessions des actions détenues par l'Associé Unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, la cession donnant accès au capital à un tiers à quelque titre que ce soit est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de NEVERS.
Pour avis.

AL24014634

ALCIAT-JURIS
SELARL D'AVOCATS
Maître Anne NEYRET
Siège social : BOURGES - 4 rue Porte Jaune
Cab.Sec. : VIERZON - 5 ter rue de la Gaucherie
NEVERS - 6 rue Hoche
ORLEANS 3/5 Bd de Verdun

AVIS DE IMMATRICULATION (SELARL À CAPITAL FIXE)

Avis est donné de la constitution pour une durée de 99 ans de la SELARL CLEREMANAT, au capital de 500 €, dont le siège social est à SAINT AMAND EN PUISAYE (58310),16, grande rue, en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, qui a pour objet social les soins infirmiers dont la gérante est Mme Sophie MOISSETTE, née le 19/06/1971 à SARCELLES (95), demeurant 5, route de Dampierre 58310 SAINT AMAND EN PUISAYE.
Pour avis, la Gérante

AL24014639

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée LACHAIZEBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement. Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS. Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

AL24014646

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte SSP du 01/07/2024, il a été constitué une SASU ayant les caractéristiques suivantes : Dénomination : EBS Objet social : Maçonnerie générale, ravalement, revêtement de façade, terrassement Siège social : Z.A BELLE BARBE LES COUTERIAUX 58180 Marzy. Capital : 2000 € Durée : 99 ans Président : Mme SAHIN Ayse, demeurant 9, Route de Marcé 58180 Marzy Immatriculation au RCS de Nevers

AL24014658

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître Sophie KOWAL, notaire à CORBIGNY, 22 avenue du champ de foire, le 12 juillet 2024,
Il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : SAS NicoNath solaire
Capital social : 10 000, 00€, divisé en 100 actions de cent euros (100, 00€) chacune.
Siège social : CERVON (58800) 16 route des Etangs, Maré le Bas
Objet social : la production et la commercialisation d'électricité solaire au moyen de panneaux photovoltaïques installés sur la toiture de bâtiments à usage agricole, la location de bâtiments ou partie de bâtiments.
Durée : 99 années à compter de la date d'immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
Président : Nicolas Julien BOITEUX demeurant à CERVON (58800), 16 route de l'Etang, Maré le bas.
Pour avis,
Le Notaire

AL24014663

YONNE

// MODIFICATION

TRANSFORMATION

SAHAN

SARL au capital de 2000 €
Siège social
LES LONGUES RAIES
ZONE ARTISANALE
89330 Saint Julien du Sault
800 462 996 RCS de Sens

L'AGE du 31/05/2024, a décidé de : transformer la société en SASU, sans création d'un être moral nouveau, à compter du 31/05/2024. et a nommé Président M. TURGUT Ibrahim, demeurant 8 chemin des Ladres 89100 Saint Denis. Modification du RCS de Sens

AL24014301

AVIS DE CHANGEMENT DE COMMISSAIRES AUX COMPTES

Coopérative Agricole d'Elevage Centre Nord et Aube, Coopérative à capital variable, domicilié au 5 rue Jules Rimet, 89400 MIGENNES, RCS SENS, SIREN 775 718 356.
L'Assemblée Générale Ordinaire du 16/03/2024 a nommé à compter du même jour pour une durée de 6 ans en qualité de :
- Commissaire aux comptes titulaire, François VERDIER de la société EXCO Clermont Ferrand, C.R.E.G. SAS, domicilié 9 avenue Leonard de Vinci – La Pardieu, 63057 Clermont Ferrand cedex1.RCS Clermont Ferrand, SIREN 873 200 182.
- Commissaire aux comptes suppléant, Yann CLAVERY de la société EXCO Clermont Ferrand, C.R.E.G. SAS, domicilié 9 avenue Leonard de Vinci – La Pardieu, 63057 Clermont Ferrand cedex1. RCS Clermont Ferrand, SIREN 873 200 182
Ces nominations sont en remplacement de Bruno CARSENTI de la société AUDITRA, Commissaire aux comptes titulaire partant et de la société AUDIT PARTENAIRE CONSEIL suppléant partant.
Mention en sera faite au RCS de Sens.

AL24014648

MODIFICATIONS DES STATUTS

L'AGM du 1.7.2024 de la société civile SCI FOCH, société civile au capital de 7.622,45 €, siège social à APPOIGNY (89380) 16, rue du Pont, 330 338 203 RCS AUXERRE, a constaté la démission du gérant, nommé, pour le remplacer, un nouveau gérant et a prorogé la durée de la société. Ancienne mention publiée : Durée : jusqu'au 13.8.2034 Gérant : M. Ch. CASIMIR, 16, rue du Pont 89380 APPOIGNY ; Nouvelle mention : Durée : jusqu'au 13.8.2084 Gérant : SAS CASIMIR, 16, rue du Pont 89380 APPOIGNY, 427 220 082 RCS AUXERRE, représentée par M. Ch. CASIMIR, 16, rue du Pont 89380 APPOIGNY.

AL24014601

MODIFICATION DU CAPITAL

SARL PHILIPPE FARO

Société à responsabilité limitée
au capital de 1 000 euros
porté à 45 000 euros
Siège social : 25 rue d'Auxerre,
89470 MONETEAU
929 162 022 RCS AUXERRE

Il résulte du procès-verbal des décisions de l'associé unique en date du 10/07/2024 que le capital social a été augmenté d'une somme de 44 000 euros par voie d'apport en nature, ce qui entraîne la publication des mentions suivantes :
Ancienne mention : Capital social : 1 000 euros
Nouvelle mention : Capital social : 45 000 euros
Pour avis La Gérance

AL24014614

S.J.B.
Société d'Avocats

NOMINATION DE CO-GÉRANT

AUDITION GORIN

Société à responsabilité limitée
au capital de 76 673 euros
Siège social : 8 bis Avenue Charles de Gaulle
89000 AUXERRE
301 619 086 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 1er avril 2024, les associés ont décidé à l'unanimité de nommer en qualité de co-gérante Madame Valérie ONDEL épouse GORIN, demeurant 7 Rue de la Chapelle – Les Bries – 89380 APPOIGNY, pour une durée illimitée, à compter du 1er avril 2024.

AL24014619

TRANSFORMATION DE LA SOCIETE

CÉCADAU

SC en cours de transformation en SARL
au capital de 206 000 €
Siège social : 2 Rue de l'Abreuvoir, Sanvigne
89310 ETIVEY
530 056 308 RCS AUXERRE

Selon délibérations du 04/06/2024, l'AGE, statuant aux conditions prévues par la loi et les statuts, a décidé la transformation de la Société en SARL à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société.
La dénomination de la Société, son siège social, sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangés.
Le capital reste fixé à 206 000 €, divisé en 20 600 parts de 10 € chacune.
Cette transformation rend nécessaire la publication des mentions suivantes :
Objet : Acquisition, gestion, exploitation par bail, location ou autrement, de tous biens ou droits immobiliers à quelque endroit qu'ils se trouvent situés. Mise en valeur d'immeubles d'habitation en vue de leur exploitation par location en meublés et équipés. Acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper les biens immobiliers.
Dirigeants :
Ancienne mention : M. Jean DAUTUN et Mme Marie-Françoise DAUTUN
Nouvelle mention : Mme Céline DAUTUN, demeurant 120 Rue Jacquat - 21850 ST APOLLINAIRE.
Modification sera faite au Greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24014659

BENFO TECHNOLOGIES

En date du 9 Février 2024, Monsieur Iahouari Benaceur, Président de la SAS BENFO TECHNOLOGIES, sise à 1 Bis Avenue Bourbotte 89000 AUXERRE, immatriculée au RCS d'Auxerre N°908 286 032 a révoqué conformément à l'article n°14 des statuts, Monsieur BENSALAH Yosri, Directeur Général dont les fonctions cessent à cette date.

AL24014674

CHANGEMENT DE DÉNOMINATION

SARL LEIGNIEL IMMOBILIER SENS

Société à responsabilité limitée
au capital de 38 000 euros
Siège social : 14 Place Victor Hugo
89100 SENS
340 545 946 RCS SENS

Aux termes des décisions de l'associée unique en date du 18/04/2024, l'associée unique a pris acte de la décision prise par Monsieur Franck LAMBERT de démissionner de ses fonctions de gérant et a nommé en qualité de nouvelle gérante Madame Corinne LEFORT, demeurant 2 bis rue Charles Michels, 89100 SENS, pour une durée illimitée à compter du 18/04/2024.
De plus, l'associée unique a décider de remplacer à compter du 18/04/2024 la dénomination sociale « SARL LEIGNIEL IMMOBILIER SENS » par « LEIGNIEL IMMOBILIER SENS» et de modifier en conséquences, l'article 3 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL24014689

AVIS DE MODIFICATIONS

SCEA RENOUX DAMIEN

Société civile d'exploitation agricole
au capital de 453 000,00 euros
Siège social : 3 route de Dollot –
89150 VILLEBOUGIS
834 216 608 RCS SENS

L'assemblée générale extraordinaire du 28 mai 2024 a décidé de transférer le siège social à VILLEBOUGIS (89150), 2 route de Brannay, Hameau de Saint Georges. Cette adresse dépend du ressort du greffe du tribunal de commerce de SENS où la société est immatriculée au registre du commerce et des sociétés.
Pour avis la gérance

AL24014690

// GÉRANCE

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

Suivant acte reçu par Me Emmanuel COLLET le 03/07/2024 enregistré au SIE d'ORLEANS le 09/07/2024 dossier 2024 00032725 réf 2024N 01390, la Société dénommée JMVS MODE, SARL au capital de 5.000,00 € dont le siège est à AUXERRE (89000), 13/15 rue du Temple, identifiée au SIREN sous le numéro 842582090 et immatriculée au RCS de AUXERRE a cédé à la Société dénommée M'SUD, SARL au capital de 5.000,00 €, dont le siège est à AUXERRE (89000), 13 rue du Temple, identifiée au SIREN sous le numéro 929774982 et immatriculée au RCS de AUXERRE le fonds de commerce de vente de tous produits et accessoires destinés à l'habillement sis à AUXERRE (89000) 13/15 rue du Temple, lui appartenant, connu sous l'enseigne « SUD EXPRESS », et pour lequel il est immatriculé au RCS de AUXERRE, sous le numéro 842 582 090 et pour le Répertoire des Entreprises et des Etablissements, ledit fonds de commerce est identifié à l'INSEE sous le numéro SIRET : 842 582 090 00010 moyennant le prix de 50.000,00 €.
Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'Etude de Me COLLET, dans les 10 jours de la dernière en date des publications légales.
Pour avis. Le Notaire.

AL24014655

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
LUCY LE BOIS – bois-taillis - 28 a 30 ca - 'LE CROT DES SABLES' : C-0425 – zonage : zone N du PLU
MALAY LE GRAND – terre – fonds occupé - 7 ha 82 a 00 ca - 'HAUT DE COVEQUELEE' : E-1378 - 'LE PERTHUIS' : U-0058 - 'L ISLE ALLARD' : Z-0072 - 'LES MOUILLERES' : Z-0178 - 'LES CHENES' : ZI-0005 - 'LE BAS DES CHENES' : ZI-0029 - 'VAUCELLES' : ZK-0032 - 'LE CUL DE SAC DE LA COLMIE' : ZL-0009 – zonage : zones A et N du PLU
MALAY LE PETIT – terre – fonds occupé - 16 a 50 ca - 'VAUROUGE' : ZB-0019 – zonage : zone A du PLU
SEIGNELAY - terre - location par le biais d'un Bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter de la campagne 2024-2025 - 63 a 67 ca - 'GRANDE VAUX' : AC-0248 – zonage : zone A du PLU
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 05/08/2024 à Safer Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 0386469974 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; ww.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL24014685

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

ENVOI EN POSSESSION

Suivant article 1007 du Code Civil, par testament olographe en date du 22 Janvier 2024, Madame Christiane Ghislaine PERROT, demeurant à ESCAMPS (89240), 5 rue du Gué, née à ESCAMPS (89240), le 04/03/1934, décédée à AUXERRE (89000), le 10/04/2024. A institué un légataire universel.
Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un procès-verbal de dépôt de testament, reçu par Maître Caroline BRISSON, Notaire à AUXERRE, le 20/06/2024. Le certificat de réception dudit PV de dépôt de testament a été reçu par le Tribunal Judiciaire d'AUXERRE, le 10/07/2024.
Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formé par tout intéressé auprès du Notaire susnommé, chargé du règlement de la succession dans le délai d'un mois.

AL24014641

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL DELAI D'OPPOSITION

GEROMETTA NOT'R EXPERT
33 Avenue Gambetta
89300 Joigny

Article 1007 du Code civil Article 1378 1 Code de procédure civile Loi n°2016 1547du 18 novembre 2016 Suivant testaments olographes en date des 1er Mars 2012, et 4 Juillet 2022, Madame Simone FROMENT, en son vivant retraitée, demeurant à COMBS LA VILLE (77380), 3 avenue de la république, Les Notes florales, Célibataire. Née à VILLENEUVE LA GUYARD (89340), le 23 janvier 1934. De nationalité française. Résidant en France. Est décédée à COMBS LA VILLE (77380), le 27 janvier 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ces dispositions testamentaires ont fait l'objet d'un dépôt aux termes d'un procès verbal d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Julie GEROMETTA, Notaire Associée au sein de la Société par Actions Simplifiée dénommée « GEROMETTA, NOT'R EXPERT « titulaire d'un office notarial sis à JOIGNY (Yonne), 33 avenue Gambetta, identifié sous le numéro CRPCEN 89042, le 4 Juillet 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine. Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Marie GANDRE, notaire à TONNERRE (89700), 6 rue Saint Nicolas, référence CRPCEN : 89085, dans le mois suivant la réception par le greffe du tribunal Judiciaire de AUXERRE (89700), de l'expédition du procès verbal d'ouverture de testaments et copie de ces testaments. En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.

AL24014580

AVIS AUX DROITS DE PREFERENCE

Conformément aux dispositions de l'article L.331-19 du Code Forestier avis est donné de la vente des biens ci-après :
A APPOIGNY (89380) : CE61 05a 95ca, CE62 03a 47ca, CE241 23a 53ca, CI79 02a 06ca, CI80 03a 96ca, CI81 06a 36ca, CI82 02a 02ca, CI111 07a 90ca, CI112 02a 90ca, CI113 04a 41ca, CI114 10a 83ca, CI115 06a 57ca. Moyennant le prix principal de 2 120.00€ payables comptant à la signature, outre la provision sur droits et frais d'acquisition.
Tout propriétaire d'une parcelle boisée contiguë au bien vendu dispose d'un délai de deux mois à compter de l'affichage en mairie et des présentes, pour faire connaître à Maître Hervé CHANTIER, notaire à APPOIGNY (89380), mandataire du vendeur qu'il exerce son droit de préférence dans les conditions de l'article précité.
Pour avis.
Me Hervé CHANTIER, notaire.

AL24014645

EXTRAIT DE LA REQUÊTE AUX FINS DE DÉCLARATION D'ABSENCE

Par requête en date du 20 Janvier 2024 visée par Madame la procureure de la République, il est demandé au tribunal judiciaire de Sens (Yonne) de déclarer l'absence de Monsieur Gaël ROUSIERES, né le 24 février 1945 à PARIS 15°, dont le dernier domicile connu est le 14 rue de la Métairie 89100 MAILLOT, qui a fait l'objet d'une présomption d'absence par décision du Juge des tutelles de SENS le 12 septembre 2012 et qui n'a pas reparu ni donné de ses nouvelles depuis le 18 janvier 2001.

AL24014647

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

KPMG Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

JEANDOT

Société par actions simplifiée
au capital de 56 290,00 euros
Siège social : 3, rue des Prés Sergents
89300 JOIGNY
317 944 544 RCS SENS

La société JEANDOT a établi par acte sous signature privée en date du 17 mai 2024 un projet de fusion avec la société CREUSOT PNEUS, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 293 000 euros, dont le siège social est 55, avenue des Abattoirs 71200 LE CREUSOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 305 446 841.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 24 mai 2024 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er janvier 2024.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société HOLDING GROSJEAN EN ABREGE H.G., étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés JEANDOT et CREUSOT PNEUS depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société JEANDOT s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis, le Président

AL24014453

KPMG Avocats

AVIS DE DISSOLUTION

TONNERRE PNEUS JEANDOT

Société par actions simplifiée
au capital de 7 622,45 euros
Siège social : Route de Paris – Zone Artisanale
89700 TONNERRE
417 897 667 RCS AUXERRE

La société TONNERRE PNEUS JEANDOT a établi par acte sous signature privée en date du 17 mai 2024 un projet de fusion avec la société CREUSOT PNEUS, société absorbante, société par actions simplifiée au capital de 293 000 euros, dont le siège social est 55, avenue des Abattoirs 71200 LE CREUSOT, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de CHALON SUR SAONE sous le numéro 305 446 841.
Le projet de fusion a fait l'objet d'une publication au BODACC en date du 25-26 mai 2024 et il n'a été formulé aucune opposition à cette fusion qui a pris effet le 1er janvier 2024.
En application des dispositions de l'article L. 236-11 du Code de commerce, la société HOLDING GROSJEAN EN ABREGE H.G., étant propriétaire de la totalité des droits sociaux composant le capital social des sociétés TONNERRE PNEUS JEANDOT et CREUSOT PNEUS depuis une date antérieure au dépôt du projet de fusion au Greffe du Tribunal de commerce, la société TONNERRE PNEUS JEANDOT s'est trouvée dissoute sans liquidation et la fusion a été définitivement réalisée.
Pour avis, le Président

AL24014454

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL «DENIS CORENTIN»

Société en liquidation
Capital social : 7 622,45 €
Siège social : 13 route de Villefranche
89116 PRECY-SUR-VRIN
RCS SENS 419 296 611

Par décision du 25 avril 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a donné quitus au liquidateur, l'a déchargé de son mandat et a prononcé la clôture des opérations de liquidation à compter de ce jour.Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce de SENS.
Pour avis,
Le Liquidateur

AL24014649

DISSOLUTION

DOMINIQUE PIAU

Société à Responsabilité Limitée
en liquidation
Au capital de 4 500 euros
Siège : 46 Rue des Fours Banaux,
89690 CHEROY
Siège de liquidation :
46 Rue des Fours Banaux
89690 CHEROY
482 100 195 RCS SENS

L'AGE réunie le 29/06/2024 a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter 30/06/2024 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.
Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Dominique PIAU, demeurant 46 Rue des Fours Banaux 89690 CHEROY, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif, et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager

ANNONCES LÉGALES



de nouvelles pour les besoins de la liquidation. Le siège de la liquidation est fixé 46 Rue des Fours Banaux 89690 CHEROY. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de commerce de SENS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014615

DISSOLUTION

OK CLEAN

SASU au capital de 1000 €
Siège Social : 14A Route Route de la Loge
89340 ST AGNAN
911091056 RCS de SENS

Par AGO du 30/06/2024, il a été décidé la dissolution anticipée de ladite société à compter du 30/06/2024.
CGP77 SASU au capital de 500 €, RCS 900395152 MELUN, 2 BOULEVARD DE LA REPUBLIQUE 77130 MONTEREAU FAULT YONNE, représenté par BERTHO SYLVIE a été nommé liquidateur.
Le siège de liquidation a été fixé au siège social
Mention au RCS de SENS

AL24014606

CLÔTURE DE LIQUIDATION

NSB MODE

SAS au capital social de 2 000 Euros
Siège social :2 Rue du pont
89 000 AUXERRE
880 250 055 RCS AUXERRE

Le 31/12/2023, L'associé unique a approuvé les comptes de liquidation, a déchargé le liquidateur de son mandat, lui a donné quitus de sa gestion et a constaté la clôture de liquidation à compter du 31/12/2023.La société sera radiée au RCS d'Auxerre Pour avis.

AL24014622

CLÔTURE DE LIQUIDATION

C3G CONSEILS

SASU au capital de 1.000 €
Le Prieuré, 89310 Grimault.
917 950 099 RCS Auxerre

Par AGE du 31/05/2024, il a été décidé de la dissolution anticipée de ladite société à compter de ce jour. Madame Cécile Grelot, demeurant 99 ter chemin de la Montagne 94360 Bry Sur Marne a été nommé liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé à l'adresse du siège social.
Mention RCS Auxerre

AL24014623

AVIS DE CLÔTURE DE LIQUIDATION

EARL JEAN-LUC BOURGOIN

EARL en liquidation
au capital de 38 000 €
Siège social : la Carouble -
89520 SAINTPUITS
452 837 750 RCS AUXERRE
Liquidateur : M. Jean-Luc BOURGOIN,
la Carouble -
89520 SAINTPUITS.

Aux termes d'une assemblée générale extraordinaire du 28 février 2024, l'associé unique a approuvé les comptes de liquidation de la société, prononcé la clôture de la liquidation, donné quitus au liquidateur et l'a déchargé de son mandat.
Le dépôt des comptes définitifs de liquidation sera effectué au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis, le liquidateur.

AL24014650

DISSOLUTION

Par décisions du 05/07/2024 la société SARL DANIEL CHEVILLARD, SARL, au capital de 7 622,45€ ayant son siège social Rue Jean Moulin 89600 SAINT-FLORENTIN, immatriculée au RCS d'AUXERRE sous le numéro 378 745 293, associée unique de la société SENS MEUBLES, SARL, au capital 10 000,00€ ayant son siège social 15 Avenue Georges Pompidou Route de Paris 89100 SENS immatriculée au RCS de SENS sous le n°753 045 129, a décidé la dissolution anticipée de ladite société.
Conformément aux dispositions de l'article 1844-5 du Code civil et de l'article 8 alinéa 2 du décret n°78-704 du 3 juillet 1978, les créanciers peuvent faire opposition à la dissolution dans un délai de trente jours à compter de la publication du présent avis. Ces oppositions doivent être présentées devant le Tribunal de commerce de SENS.

AL24014651

FIDUCIAL SOFIRAL

CLÔTURE DE LIQUIDATION

FLEUCHEY

Société par actions simplifiée en liquidation
Au capital de 65 500 euros
Siège social : Chemin des Plantottes,
89700 EPINEUIL
Siège de liquidation : Chemin des Plantottes,
89700 EPINEUIL
RCS AUXERRE 412 012 882

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 7 juin 2024 à l'adresse du siège de la liquidation a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Jean-Lou FLEUCHEY, demeurant Chemin des Plantottes, 89700 EPINEUIL, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du 31 décembre 2023.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL24014673

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 3 Juillet 2024 à joigny, il a été constitué une société par actions simplifiés unipersonnelle.
Dénomination sociale : LAZARE
Forme : Société par actions simplifiées unipersonnelle
Objet : l'achat, l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location nue ou meublé et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Capital social : 15 000 euros
Siège social : 9 Avenue Roger VARREY – 89300 Joigny
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Présidence : M. Mary LAZARE demeurant 9 Avenue Roger VARREY – 89300 Joigny
Admission aux assemblées et droit de vote : Pas de distinction entre actionnaires. Chaque action donne droit à une voix. Le droit de vote attaché aux actions est proportionnel au capital qu'elles représentent.
Cessions d'actions : Toutes cessions aux tiers non associés ainsi qu'aux conjoints, ascendants ou descendants non associés sont soumises à l'agrément d'une assemblée générale extraordinaire ou à décision des associés prise à l'unanimité.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenues au Greffe du tribunal de commerce de sens (Yonne).
Pour avis et mention, le président.

AL24014590

AVIS DE CONSTITUTION

Par acte ssp en date de 13/06/2024, il a été constitué une SARL
Dénomination :
ABALLO COIFF 2
Siège Social : 27 RUE DE PARIS 89200 AVALLON
Capital : 1000 €
Objet social : La coiffure hommes, le rasage, la taille de barbe et la vente de produits cosmétiques.
Durée : 99 ans
Gérance : M. HALAOUI Adel 7 rue Stendhal 75020 PARIS 20
Immatriculation au RCS de AUXERRE

AL24014593

Notaires

Etude de Maîtres Caroline BRISSON
et Vincent VILLECOURT,
Notaires à AUXERRE (Yonne),
18-20 Boulevard du 11 Novembre

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Maître VILLECOURT Vincent, Notaire à AUXERRE (Yonne), 18-20 Boulevard du 11 Novembre, le 8 juillet 2024, a été constituée une société civile immobilière ayant les caractéristiques suivantes :
La société a pour objet :
l'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente de tous biens et droits immobiliers, ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire,l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
La dénomination sociale est : SCI MOULIN DE LA GRAVIERE
Le siège social est fixé à : CHARNY OREE DE PUISAYE (89120) lieu-dit La Gravière
La société est constituée pour une durée de 99 années
Le capital social est fixé à la somme de : MILLE EUROS (1.000,00 EUR)
Les premiers gérants de la société sont : Monsieur Loïc de RAVEL et Madame Agnès de RAVEL née MAGET
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
Le notaire.

AL24014595

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seings privés en date du 8 juillet 2024, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : SC DU RUISSEAU.
Forme :Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000 €.
Siège social : 6 chemin de Champagne – 89530 CHITRY.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 3 000 €.
Gérant : Mme Élodie CHALMEAU, demeurant à CHITRY (89530), 6 chemin de Champagne.
Cessions de parts : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés, sauf celles intervenant entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL24014603

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2024 il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : M2LR.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : A titre principal, la prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000,00 €
Siège social : 9 chemin sous les Clos, avenue d'Oberwesel – 89800 CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 3 000,00 €.
Gérant : M. Laurent ROBIN et Mme Marie-Laure BOURGOIN épouse ROBIN, demeurant à CHABLIS (89800), Milly, 2 rue de Champlain.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL24014616

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 1er juillet 2024, il a été constitué une Société civile.
Dénomination sociale : SC PRÉ DE L'ORME.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : La prise de participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises, et la réalisation de toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, à condition que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la société.
Capital social : 3 000,00 €.
Siège social : 9 chemin sous les Clos, avenue d'Oberwesel – 89800 CHABLIS.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports : Numéraire pour un montant de 3 000,00 €.
Gérant : Mme Laura ROBIN, demeurant à CHABLIS (89800), Milly, 2 rue de Champlain.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas sauf pour les cessions consenties entre associés lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au Greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, un des fondateurs.

AL24014618

GROUPE ETC
LE PARTAGE DES VALEURS

AVIS DE CONSTITUTION

Il a été constitué une société par acte sous seing privé, en date du 11 juillet 2024, à SENS.
Dénomination : NGN INVEST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Siège social : 11 Rue du Pont Bruant, 89100 SENS.
Objet : L'activité de marchand de bien, l'achat et la vente de terrain, de biens immobiliers, - La construction de biens immobiliers, en vue de sa vente. La ou les ventes des biens et droits immobiliers issus de ladite construction, pourront être réalisées, soit sous la forme de ventes d'immeubles à construire (à terme ou en état futur d'achèvement), soit sous la forme de ventes d'immeubles achevés, - La location à titre accessoire, desdits biens et droits immobiliers invendus, issus de ladite construction, et en attendant leurs cessions, - Et plus largement, l'acquisition de tous terrains ou droits immobiliers comprenant le droit de construire, - La construction, le cas échéant après démolition des constructions existantes, sur ces terrains ou droits immobiliers, de tous immeubles, de toutes destinations et usages, et la réalisation de tout travaux de transformation ou d'aménagement en vue de la construction et de la vente, - La vente, en totalité ou par fractions, des immeubles construits, avant ou après leur achèvement, - La location des lots en stock en l'attente de leur vente. Elle peut également avoir une activité de location des immeubles ou fractions d'immeubles en immobilisation, dès lors que celle-ci reste accessoire à la vente,
Durée de la société : 99 année(s).
Capital social fixe : 5000 euros divisé en 500 actions de 10 euros chacune, réparties entre les actionnaires proportionnellement à leurs apports respectifs.
Cession d'actions et agrément : La cession de titres de capital et de valeurs mobilières donnant accès au capital à un tiers ou au profit d'un associé est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des actionnaires.
Le cédant doit notifier par lettre recommandée avec demande d'avis de réception une demande d'agrément au président de la Société en indiquant les nom, prénoms et adresse du cessionnaire, le nombre des titres de capital ou valeurs mobilières donnant accès au capital dont la cession est envisagée et le prix offert.
Cette demande d'agrément est transmise par le président aux actionnaires.
L'agrément résulte d'une décision collective des actionnaires statuant à la majorité simple (50 %) des voix des actionnaires disposant du droit de vote.
Admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Dans les conditions statutaires et légales.
Ont été nommés :
Président : Madame Catherine NGUYEN 11 Rue du Pont Bruant 89100 SENS.
Directeur général : Monsieur Hoang Tam NGUYEN 11 Rue du Pont Bruant 89100 SENS.
La société sera immatriculée au RCS SENS.
Pour avis.
La Présidente

AL24014656

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 10 juillet 2024, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Agricole :
Dénomination sociale : SCEA DE LA FEUILLÉE.
Forme : Société civile régie par les articles 1832 à 1870-1 du Code civil et par les décrets pris pour leur application.
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime.
Capital social : 308 900 €.
Siège social : 22 Grande rue – 89440 SAINTE-COLOMBE.
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés.
Apports en nature : Apport de biens meubles pour un montant net de 277 478,92 € et de numéraire pour un montant de 31 421,08 €.
Gérant : M. Bruno PETIT et M. Benoit PETIT demeurant à SAINTE-COLOMBE (89440), 22 Grande rue.
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés qui sont libres lorsque la société a deux associés.
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, les fondateurs.

AL24014693

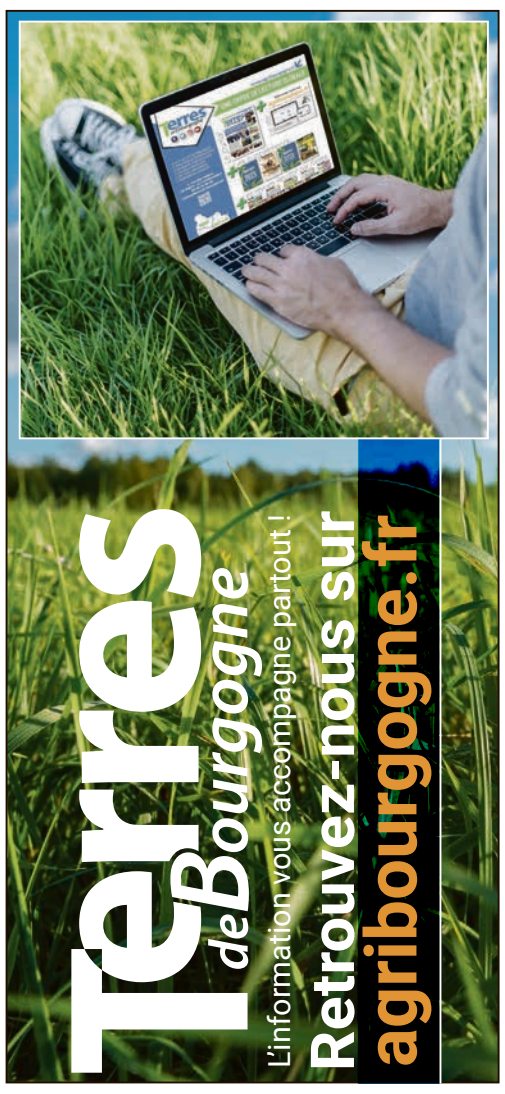
MNY DUPUIS

Société civile
au capital de 3 000 euros
Siège social : ZAC ROUTE DE PARIS, 89700 TONNERRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à TONNERRE du 12 Juillet 2024, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :
Forme sociale : Société civile
Dénomination sociale : MNY DUPUIS
Siège social : ZAC ROUTE DE PARIS, 89700 TONNERRE
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers, ainsi que tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question.
Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi, à titre accessoire et exceptionnel, de toutes garanties à des opérations conformes au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 3 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : M. Yves DUPUIS demeurant 8 Rue François Mitterrand 89700 TONNERRE
Clauses relatives aux cessions de parts :
dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant
agrément obtenu à l'unanimité des associés
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés d'AUXERRE.
Pour avis
La Gérance

AL24014697



Terres de Bourgogne
Journal agricole & rural
1, rue des Coulots - CS 80075 - 21110 Bretenière
03 80 78 90 40 - agribourgogne.fr

// PASSAGE DE LA FLAMME OLYMPIQUE

Une expérience « *hors du temps* » pour Églantine Borgnat

Ils étaient 115 à porter la flamme olympique lors de son étape dans l'Yonne, le 11 juillet. Parmi eux, Églantine Borgnat, viticultrice, que nous avions déjà rencontrée en février. Elle revient sur cette expérience unique dans une vie.

En février, lors de notre rencontre, Églantine Borgnat, viticultrice à Escolives-Sainte-Camille, parlait de sa *« fierté »* d'avoir été choisie comme porteuse de la flamme olympique, lors de son passage dans l'Yonne.

Après de longs mois d'attente, le moment était venu pour Églantine Borgnat, qui s'est élancée d'Avallon, comme deuxième relais, le jeudi 11 juillet. *« C'était un moment exceptionnel, qui restera gravé dans ma mémoire tout au long de ma vie »*, confit-elle.

« Lorsque l'on prend le relais de la flamme, on se retrouve un peu comme dans une bulle. On est concentré sur toutes les consignes que l'on doit respecter. Il y a un gardien de la flamme qui nous guide sur la cadence à suivre, par exemple, mais on ne l'entend pas toujours très bien avec le bruit ambiant », rit-elle. *« Il se vit énormément de choses autour de nous. C'est une expérience assez transcendante car on est à la fois dans cette bulle qui nous isole un peu, mais en même temps on ressent la grande unité liée à ce symbole, qui est la flamme, à sa transmission, ses valeurs de paix et de solidarité. J'avoue avoir plané un peu toute la journée »*, rit-elle encore.



Paris 2024 / Maxime Le Pihif / Sipa Press

Églantine Borgnat a porté la flamme olympique dans les rues d'Avallon.

L'impression de *« flotter »*

Églantine Borgnat poursuit en nous racontant les coulisses de cet événement. *« Quelques minutes avant de recevoir la flamme, on se positionne à l'endroit du relais, dans la rue, qui est indiqué par une étiquette avec un numéro correspondant à celui arboré sur le t-shirt, avec la torche en main qui est éteinte. On peut échanger avec le public présent et prendre quelques photos avec les gens. Mais il faut savoir que l'une des principales directives est que l'on n'a pas le droit de confier la torche à quelqu'un d'autre, elle nous est propre »*, dit-elle. *« Une fois que le porteur de flamme précédent arrive, un gardien de la flamme vient actionner la cartouche de gaz de la torche que je porte pour qu'elle puisse recevoir la flamme et s'allumer à son tour. Il y a tout un protocole de transmission à suivre. Par exemple : on reçoit la flamme de la main gauche et on la transmet de la main droite. Une fois la torche allumée et les photos prises, je peux ensuite m'élancer avec la flamme »*.

Trottiner, marcher, les deux sont permis, mais la sensation était différente pour Églantine Borgnat, qui avait plutôt la sensation de *« flotter »*. *« Chaque relayeur fait 200 m avec la flamme. Ce moment est hors du temps. On a l'impression que cela passe à la fois très vite et que cela dur en même temps une éternité. C'est très paradoxal »*.

Elle ajoute : *« On ne sait plus vraiment où on est à ce moment-là, on est très concentré sur ce qu'on a à faire, mais cela ne nous prive pas d'une certaine émotion avec l'accueil qu'il y a autour, de la part du public, pour la flamme. C'est vraiment très intense »*.

Habituellement, les porteurs de flamme peuvent repartir avec leurs torches en guise de souvenir, ce qui n'était pas le cas cette année. Pour la première fois, le comité olympique a choisi de produire une quantité limitée de torches (2000 au total) pour réduire l'empreinte carbone (les torches sont alors réutilisées d'un relais à l'autre). *« En revanche, on nous offre en cadeau le cœur de la torche, aussi appelé l'équateur, qui est gravé Paris 2024 et numéroté. On garde également la tenue officielle des relayeurs »*.

Mais pour les porteurs, le plus beau cadeau reste celui d'avoir eu le privilège d'être choisi pour porter la flamme olympique. Et ça, ça n'a pas de prix.

Christopher Levé

// JEUX OLYMPIQUES

Vincent Rosiers a fleuri le village olympique

Cogérant des Pépinières de Landas, à quelques kilomètres d'Orchies (Nord), Vincent Rosiers et son équipe ont envoyé 60 000 plants en Seine-Saint-Denis, qui égaieront le village olympique des Jeux de Paris 2024.

Sur 1,5 hectare, dont 2 500 m² de serres, le bien nommé Vincent Rosiers et Séverine Slembrouck cultivent depuis 2009 un million de plants chaque année. Bientôt, les deux cogérants, associés au « bureau » comme à la vie, fourniront 60 000 plantes sauvages et vivaces qui sont allées verdir le village olympique et celui des médias en Seine-Saint-Denis. L'un de leur client a, en effet, remporté l'appel d'offres concernant le lot des *« plantes vivaces et graminées »*.

Avant les Jeux olympiques qui seront lancés le 26 juillet à Paris, les plants - dont les pots sont en partie 100 % biodégradables, c'était un argument de taille – ont poussé au milieu des vivaces (70 % des cultures de la pépinière) et plantes de saison, des géraniums aux chrysanthèmes en passant par les légumes et les pensées.

Lorsqu'ils ont repris les rênes de l'exploitation voici quatorze ans, diplômés de l'école horticole de Lomme et armés d'une solide expérience de huit ans de l'autre côté de la frontière belge, Vincent Rosiers et Séverine Slembrouck ont rapidement fait évoluer l'activité. Dédiée à 100 % à une clientèle de « gros » au départ, elle s'est rapidement équilibrée avec la vente au détail. Le couple emploie désormais quatre salariés à plein temps, auxquels s'ajoutent six saisonniers qui viennent prêter main-forte l'été, et deux ou trois lorsque revient le printemps.

Si l'une est la quatrième génération à produire des plantes vivaces, l'autre est issu d'une famille ouvrière. Tous deux citadins, ils se sont installés dans la campagne orchésienne pour y faire pousser vivaces en tout genre et compagnie, fuyant la pression foncière de la métropole lilloise.

« Il restait une serre sur place, se souvient Vincent Rosiers. *On a réaménagé des aires de culture, acheté des serres qu'on a remodernisées. »* En 2014, ils rejoignent Horticulteurs et pépiniéristes de France, un groupement de 260 membres. Puis en 2019, ils obtiennent la certification HVE (haute valeur environnementale, ndlr), gage de qualité pour la clientèle de *« gros »* et de plus en plus demandé par les mairies. Cette même année, ils creusent un bassin de récupération des eaux de pluie et deviennent autonomes en la précieuse ressource. Mais les professionnels craignent que 2022 se renouvelle. Tandis que la sécheresse sévissait, *« on était tout juste avec un seul bassin »*, s'inquiète Vincent Rosiers. Au bassin de 1 200 m², s'ajoutera en 2024 un second, plus petit, de 500 à 600 m², qui récupérera l'eau des toitures des serres, remises jusqu'à présent dans les fossés l'hiver lorsque les cuves sont pleines. Car le changement climatique se fait bel et bien sentir : *« Les périodes d'arrosage sont plus importantes qu'avant »*, constate le pépiniériste. *« L'investissement est certes « très cher mais il assurera un avenir aux plantes »*.

Le Surfinia passé de mode

Les variétés ont évolué, aussi, en quatorze ans. Vincent Rosiers est à l'écoute des demandes des clients, parfois au détriment de certaines plantes. Comme le surfinia, « produit à outrance avant, il est passé de mode aujourd'hui : il attire beaucoup les pucerons, demande beaucoup d'entretien ». L'interdiction d'utiliser des produits phytosanitaires par les collectivités et particuliers a fait pencher la balance et « impacte le choix des plantes ».

Et puis le changement climatique, encore lui, fait migrer certaines variétés qui poussaient jusque-là au sud de la Loire et commence à arriver.



Louise Tesse

Vincent Rosiers a fourni les fleurs pour du village olympique.

Les deux pépiniéristes voient aussi aujourd'hui arriver « beaucoup de demandes de nouveaux clients ». *« Mais pour y répondre, il y a deux freins,* cite le gérant. *Le foncier et l'emploi »*. Car impossible actuellement de s'agrandir, il n'y a point de terres disponibles. Quant au recrutement, ce vaste sujet, ici aussi on peine à embaucher. La faute, pour Vincent Rosiers, à la méconnaissance du métier. « Les formations se vident, il n'y a presque plus d'apprentis ou de stagiaires. » Un métier passion, hyper saisonnier, décrit-il, *« qu'il pleuve, qu'il vente, on travaille à l'extérieur, et si le dimanche la plante a besoin d'être arrosée, on ne va pas la laisser mourir de soif »*.

Deslogements entourés de verdure

Les professionnels tentent de faciliter les conditions de travail à coups de mécanisation performante. En 2021, ils ont investi dans une machine à rempoter, qui permet d'accélérer la cadence : de 8 000 à 9 000 pots par jour, elle atteint aujourd'hui 5 000 pots à l'heure.

En Seine-Saint-Denis, le village vivra bien après la cérémonie de clôture des Jeux de Paris. Il se transformera, une fois les sportifs rentrés à domicile, en logements sociaux dessinés par des architectes paysagers, entourés de verdure, de plantes mellifères et de carrés potager. Dont une partie proviendra, et on s'en souviendra, des Pépinières de Landas.

Louise Tesse

OXYGÈNE

// 10e ROCKABYLETTE FESTIVAL

58 Une parenthèse de liberté

Le Rockabylette Festival fête ses 10 ans, les 26, 27 et 28 juillet à Luzy. Julien Milleret, cofondateur, revient sur l'essence de cet événement.

Un souvenir… Une idée… une envie… un voyage en mobylette de 2 500 km en France… Voilà ce qu'il aura fallu à Julien Milleret pour monter le Rockabylette Festival, avec Jérémy Rizet, son ami. Julien Milleret souligne : *« Durant notre périple en mobylette, nous avons traversé plusieurs régions, un périple semé d'embûches, de pannes, de rencontres, de découvertes… Nous voulions que cela continue en créant un camping avec des cabanes dans les arbres et des locations de mobylettes, combi et 2 CV… j'ai donc acheté plein de véhicules mais cela ne s'est pas fait »*. Avec ces premiers éléments, ce Luzycois de naissance ne perd pas espoir et avec Jérémy, ils décident de lancer le Rockabylette Festival, en 2014. D'année en année, les animations et les concerts se multiplient : *« nous essayons toujours de nous renouveler et d'agrandir le festival pour que chacun trouve son bonheur »* détaille Julien Milleret.



Tom Galorbe / Rockabylette Festival

Le Rockabylette Festival se tiendra du 26 au 28 juillet à Luzy.

Pour tous

Il poursuit : *« En plus, nous avons toujours la volonté de faire de ce rendez-vous un ralliement intergénérationnel et où les gens de tous horizons peuvent passer un bon moment sans vraiment se soucier de l'aspect financier – qui peut être un frein pour certains »*. Ce sur point, Julien souligne : *« Nous sommes très fiers, avec Jérémy, du modèle économique mis en place pour le Rockabylette Festival, avec 80 % des activités et animations gratuites. Pour nous ce pan est indispensable pour défendre les valeurs du vivre ensemble »*. Ces dernières sont issues de souvenirs simples, comme le dépeint Julien : *« je suis petit-fils d'agriculteur et je me rappelle les fins de journées où tout le monde venait s'amuser dans la cour de la ferme, toute génération confondue. C'est un peu cette ambiance-là que l'on retrouve au Rockabylette… »*. Il poursuit : *« Dans un contexte pesant depuis plusieurs années que ce soit économiquement, socialement, politiquement ou sanitairement. Je pense que le Rockabylette Festival permet d'avoir une parenthèse de liberté pour que tout le monde se sente libre dans un moment un peu enchanté conjuguant au présent la nostalgie du passé. De plus, je suis persuadé que le faire à Luzy a du sens car, pour moi, la ruralité est l'inverse du repli sur soi ; le festival Rockabylette le prouve édition après édition »*.

Spécial 10 ans

En plus des concerts, des concours et des stands divers et variés, et pour fêter les 10 ans du Festival comme il se doit, une nouvelle zone baptisée « Motorland Circus » a été mise en place. Elle comprendra diverses animations dont : Dust Motor Show, Circuit Terre, bourse d'échange, balades mobs (inscription 8 euros), cross brouette cup… En attendant la tenue de l'événement, Julien Milleret pointe : *« Avec des petits moyens, nous arrivons à réaliser un rendez-vous de belle ampleur. Si plus de financeurs s'associaient avec nous, nous pourrions aller encore plus loin pour faire rayonner le Festival. En attendant, nous remercions l'engagement des élus, des partenaires mais aussi et surtout des bénévoles ! Pour rappel, sans ces deniers, il n'y a pas de festival. Leur soutien pour mener à bien chaque édition est indispensable. D'ailleurs, nous sommes encore à la recherche de 250 personnes pour nous prêter main-forte le jour J »*.

Chloé Monget

Le Rockabylette Festival aura lieu à Luzy, du 26 au 28 juillet. Camping gratuit – billetterie en ligne sur www.rockabylette.fr.
Pour tous renseignements ou candidatures pour devenir bénévole : rockabylette@gmail.com

Agenda Loisirs

DIJON CÉRÉALES · MEMBRE DE ALLIANCE BFC UNE RÉGION, DES AGRICULTEURS, UN FUTUR · ACTIFS POUR LE TERRITOIRE

Côte-d'Or

• En juillet et août

// Découvrez le château de Châteauneuf au crépuscule

Durant tout l'été, au château de Châteauneuf-en-Auxois, pour les familles : animations, ateliers ludiques et visites contées au crépuscule.

https://chateauneuf.bourgognefranchecomte.eu

• Samedi 3 août

// Balade costumée à Seurre

À la tombée de la nuit, à 20 h 30, lanterne en main, laissez-vous guider dans le village de l'Étang Rouge par un habitant venu des temps anciens. En costume d'époque il vous contera tous les secrets du Val de Saône d'autrefois. Une façon originale de découvrir le musée de l'Étang Rouge. Rendez-vous à l'accueil du musée, route de Franche-Comté.

Tarifs : de 3 à 5 euros par personne. Réservation conseillée au 03 80 37 15 70

Nièvre

• Samedi 20 juillet

// Balade Plantes sauvages comestibles

Une balade est organisée à Cosne-Cours-sur-Loire pour découvrir les plantes sauvages comestibles. Une fois la balade terminée, un atelier pour apprendre à les cuisiner sera proposé. À partir de 9 h 30. Inscription obligatoire.

Inscriptions au 03 86 39 54 54

• 27 et 28 juillet

// Salon Chasse et Nature

La 22e édition du Salon Chasse et Nature à Saint-Honoré-les-Bains proposera comme à l'accoutumée le concours ferme sur sanglier, une exposition des trophées de cerf, un concours de trompes de chasse et la présentation des différentes races de chiens présentes sur le salon. Le dimanche se déroulera la messe de Saint-Hubert, dans le parc des Thermes. Nombreuses animations

Entrée : 5 euros la journée, 7 euros les deux jours et gratuit pour les moins de 12 ans. Horaires : le 27 de 10 heures à minuit. Le 28, de 9 h 30 à 19 heures Informations : ContactADLC58@gmail.com

• 27 et 28 juillet

// On raconte dans les lavoirs

Pour cette nouvelle édition « On raconte dans les lavoirs », les contes traditionnels seront à l'honneur. Rendez-vous le 27 juillet à 15 heures au lavoir de Moussy, le 28 juillet à 10 h 30 au lavoir de Sichamps, et le 28 juillet à 15 heures au lavoir de Giry.

Renseignements : accueil@cpremery.fr ou au 03 86 68 11 30.

• À partir du 3 août

// Comices de l'année

Comme tous les ans, les comices seront organisés dans le département. Voici les dates et canton concernés cette année : 3 et 4 août Comice de Corbigny ; 10 et 11 août Comice de Montsauche-les-Settons ; 24 et 25 août Comice de Saint-Benin-d'Azy ; 31 août et 1er septembre Comice de la Charité-sur-Loire.

• Jeudi 15 août

// Rétromoisson

La Rétromoisson de Saint-Loup-des-Bois, se déroulera le 15 août à partir de 10 h au Musée de la machine agricole (MUMAR). Les visiteurs pourront découvrir des moissonneuses-batteuses de 1928 à 1966. Des démonstrations de battage auront lieu ainsi qu'une parade de tracteurs d'antan. D'autres animations sont prévues comme la découverte des métiers de jadis, les produits du terroir ou encore l'artisanat d'art. Buvette et restauration sur place. Entrée payante.

Renseignements : musee.stloup@orange.fr ou au 03 86 39 91 41.

Yonne

• Samedi 20 juillet

// Marché à la ferme

La ferme aux abeilles, de Christine Busson, à Fouchères (1 Le Puits de Fer), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les troisièmes samedi du mois, de juin à septembre, de 15 heures à 19 heures.

• Vendredi 26 juillet

// Marché à la ferme

L'Earl la Maiterie, de Ghislaine, Christian et Joël Boname, à Villiers-sur-Tholon (6 rue des Valots), organise un marché de producteurs les derniers vendredi du mois, de mars à octobre, de 16 heures à 20 heures.

• Samedi 3 août

// Marché à la ferme

Sylvestre Bonnemain, (Les ruchers de la Croix-Blanche), à Montacher-Villegardin (La Croix Blanche), organise un marché de producteurs et d'artisans locaux à la ferme, tous les premiers samedis du mois, jusqu'en septembre, de 15 heures à 19 heures.

• Jusqu'au 18 septembre

// Balade avec les chèvres

La ferme de Claire (Claire Genet), à Saint-Bris-le-Vineux (Les Champs Galottes), organise des balades avec les chèvres, dans les collines, avec une dégustation de vins et de fromages, tous les mercredis et samedis durant l'été, jusqu'au mercredi 18 septembre. Rendez-vous à 10 h 30, inscription au préalable à accueil@ferme-claire.fr.

PORTRAIT

// EXPLOITATION PARTAGÉE

À la Ferme des Roussets, le pari du collectif

Figure émergente dans le monde agricole, les exploitations partagées se multiplient en France. À Saint-Jean-en-Royans, la Ferme des Roussets est l'une d'entre elles. Elle fête cette année son dixième anniversaire.



Alors que les fermes partagées se heurtent souvent au facteur humain, les membres de la Ferme des Roussets ont décidé de se former pour anticiper les difficultés.



AD/P. De Deus

Nicolas Formet est paysan-boulanger à la Ferme des Roussets. À deux, ils produisent 200 kg de pain bio chaque semaine, principalement vendu sur la ferme.

Comme chaque jour, Annabel, Anthony, Arnaud, Nicolas et Fanny déjeunent ensemble dans la cuisine. Autour de la table, les débats vont bon train. *« On est un Gaec comme les autres. Je ne vois pas quelle différence ça fait »*, lance Arnaud, quand on l'interroge sur l'aspect collectif de la ferme. En se servant dans la grande poêle de légumes préparés par Anthony, Nicolas manifeste son désaccord : *« On sort du modèle familial classique. Le rapport aux associés et l'organisation du travail ne sont certainement pas les mêmes »*.

Ici, tous sont des néopaysans, non issus de famille d'agriculteurs. Nicolas, en l'occurrence, était développeur avant de changer de vie. C'est une formation au sein du réseau d'échanges et de **p**ratiques **a**lternatives et **s**olidaires (Repas) qui lui a donné envie de s'installer en agriculture et c'est aussi là qu'il a rencontré ses comparses. *« C'est une expérience de vie qui nous a permis de nous questionner et c'est aussi ce qui nous a liés »*, retrace Nicolas.

Attirés par la campagne, les six amis s'installent en colocation à Romans-sur-Isère pour se former et trouver un lieu pour créer leur ferme. Au sein de la profession agricole, l'accueil est mitigé. *« Annabel a parfois dû faire face à des comportements sexistes et notre projet n'était pas vraiment pris au sérieux jusqu'à ce qu'on ait des dotations jeunes agriculteurs »*, se souvient Nicolas. Le hasard va finalement jouer en leur faveur en mettant sur leur chemin, Rosalie et Jean-Paul Liothin. Le couple est producteur de fromages de chèvre à Saint-Jean-en-Royans et cherche à transmettre son exploitation. Le courant passe immédiatement et le projet de ferme collective commence à se concrétiser.

« On a dû abandonner l'idée de vivre sur place car il n'y avait pas d'habitation », regrette Nicolas. Une concession nécessaire pour limiter le prix de l'acquisition, alors que les banques sont parfois frileuses face aux exploitations collectives. *« Au départ, on ne pensait pas qu'on pourrait réunir la somme. On imaginait créer une SCI* (société civile immobilière, ndlr) *pour faciliter l'achat, mais ça n'a pas été nécessaire »*, précise encore Nicolas. Entre apports des associés, prêt à taux zéro et apports avec droit de reprise, l'association La ferme des Roussets devient finalement propriétaire des lieux en octobre 2014.

Le choix de la diversité

Dix ans plus tard, l'association est toujours là et le projet est un succès. À partir de ces 1 000 m² de bâtiments et ses quelque 500 m² de hangar, le collectif a développé plusieurs ateliers avec deux paysans-boulangers, deux - et bientôt trois - maraîchers, un apiculteur, un ânier présent ponctuellement, et un espace culturel actif toute l'année. Parmi les six initiateurs de cette ferme, ils ne sont plus que deux, mais d'autres personnes sont venues les rejoindre. Et si les visages changent, la raison d'être de la Ferme des Roussets reste la même : défendre une agriculture durable, un travail collectif épanouissant et transmettre ce modèle par l'accueil de stagiaires ou de woofeurs - bénévoles venus découvrir l'agriculture.

Certaines idées ont toutefois été abandonnées ou transformées pour privilégier la partie agricole. Les visites pédagogiques ont notamment été mises sur pause et le volet culturel a dû être repensé, faute de rentabilité. Née avant la création de la ferme, l'association Batotopie est désormais portée exclusivement par des bénévoles. Tout au long de l'année, dans l'ancienne grange, ils organisent des ateliers chant, danses, yoga, des spectacles, des concerts, sans oublier la buvette les vendredis, jour de marché à la ferme.

19 ha de terres cultivées

Autour de la bâtisse, les quelques champs de plaine entourés par les contreforts du Vercors sont essentiellement occupés par des céréales. Sur les 19 ha de terre cultivés intégralement en agriculture biologique, le maraîchage n'occupe qu'un hectare. Une production dense et diversifiée, avec 40 types de légumes accompagnés de petits fruits. *« On pioche des techniques à droite à gauche,* explique Annabel. *On s'inspire notamment du modèle de sol vivant développé par Jean-Martin Fortier »*. Le reste de la surface est réservé au blé, au seigle, au petit épeautre, ainsi qu'aux pois chiches et à la luzerne pour enrichir les sols. Depuis quelques années, les paysans-boulangers testent également les trèfles, implantés au printemps dans les céréales.

Aujourd'hui, la ferme partagée a trouvé son équilibre. La vie collective leur permet de s'offrir des week-ends et cinq semaines de congés par an. Côté finances, les associés du Gaec se rémunèrent 900 euros par mois, le reste étant dédié à la trésorerie. Des loyers sont aussi versés à l'association La ferme des Roussets pour couvrir ses frais de fonctionnement et aider à la réfection des bâtiments. Prochainement, un espace devrait notamment être rénové en chambre froide et une nouvelle serre installée.

La gestion du groupe

Depuis dix ans, ce projet est une expérience collective hors du commun. Alors que les fermes partagées se heurtent souvent au facteur humain, les membres de la Ferme des Roussets ont décidé de se former pour anticiper les difficultés.

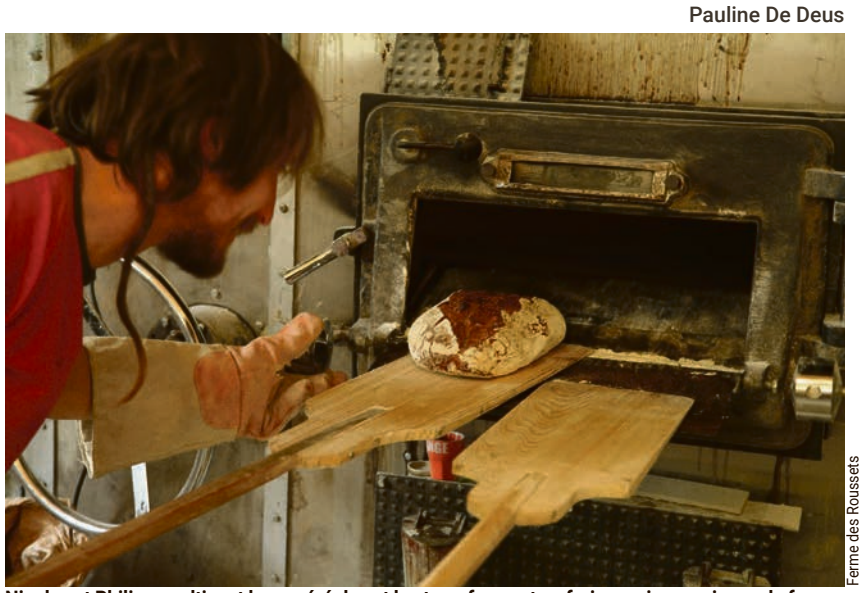
« Avant et après l'installation, on a rencontré un sociologue de groupe pour acquérir des connaissances théoriques sur ce sujet, précise Nicolas. *Et encore aujourd'hui, quand on voit qu'on n'arrive plus à avancer, on fait appel à une personne extérieure »*. Des réunions régulières sont également organisées et le fonctionnement global est régi par une charte. *« Je ne dirais pas qu'on est des experts dans le domaine, mais on a développé une certaine sensibilité sur ces sujets,* assure Nicolas. *Ne pas se couper la parole, être attentif aux émotions des autres… Ça peut paraître simple, mais c'est essentiel à la vie du groupe ! »*.

Pauline De Deus



Ferme des Roussets

La Ferme des Roussets dispose de 200 ruches et produit jusqu'à quatre tonnes de miel par an.



Ferme des Roussets

Nicolas et Philippe cultivent leurs céréales et les transforment en farine, puis en pain, sur la ferme.